

HORIZONS

Magazine mensuel

Edité par l'Agence Mauritanienne d'Information



N° 009 / 1^{er} Mars 2021

prix: 100 MRU

Plus de **340**
milliards d'ouguiyas
d'investissements
publics dans un
contexte de crise

PPP: chantiers d'une
meilleure efficacité
et d'une plus grande
soutenabilité

**Secteurs productifs, socle de
l'émergence économique**



Le Ministre des Affaires économiques :
**Développer les secteurs productifs pour
amorcer l'émergence de l'économie nationale**

7

- 14** Investissements publics en 2020 :
Plus de 340 milliards d'ouguiyas mobilisés dans un contexte de crise
- 16** Investissement privé en Mauritanie :
Les gages de sécurité et de rendement
- 20** Projets en partenariat public-privé :
Les chantiers d'une meilleure efficacité et d'une plus grande soutenabilité
- 25** Le Guichet Unique pour faciliter la création d'entreprises
- 27** PGSP :
Transparence, bonne gouvernance, disponibilité des données
- 35** Lutte contre la COVID-19 :
Le Plan de riposte a atténué l'impact socio-économique
- 52** La capture de dividende démographique :
**Une nécessité pour parachever une vision plus
complète des stratégies et politiques nationales**

HORIZONS

Magazine mensuel

Revue Mensuelle Editée par l'Agence
Mauritanienne d'Information (AMI)

Directeur de Publication

Mohamed Fall Oumeir Beye,
Directeur Général de l'AMI

Directeur de la Rédaction

Maarouf Ould Oudaa

Rédacteur en Chef

Khalilou Diagana

Secrétaire de Rédaction

Abderrahmane Ould Cheikh

Maquette

Elhadrami Ould Ahmedou

Tel : +(222) 47 00 00 55

had.mac@gmail.com

Cheikh Mamoudou Sy

Elkory Bandiougou

AMI

Tél. 45 25 29 70 / 45 25 29 40

Fax : 45 25 55 20

Email : chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B.P : 371 / 467

Direction Commerciale :

Tél. 45 25 27 77

Email : dgsami@yahoo.fr



Tirage: Imprimerie AL MAZAYA

HORIZONS

Magazine mensuel

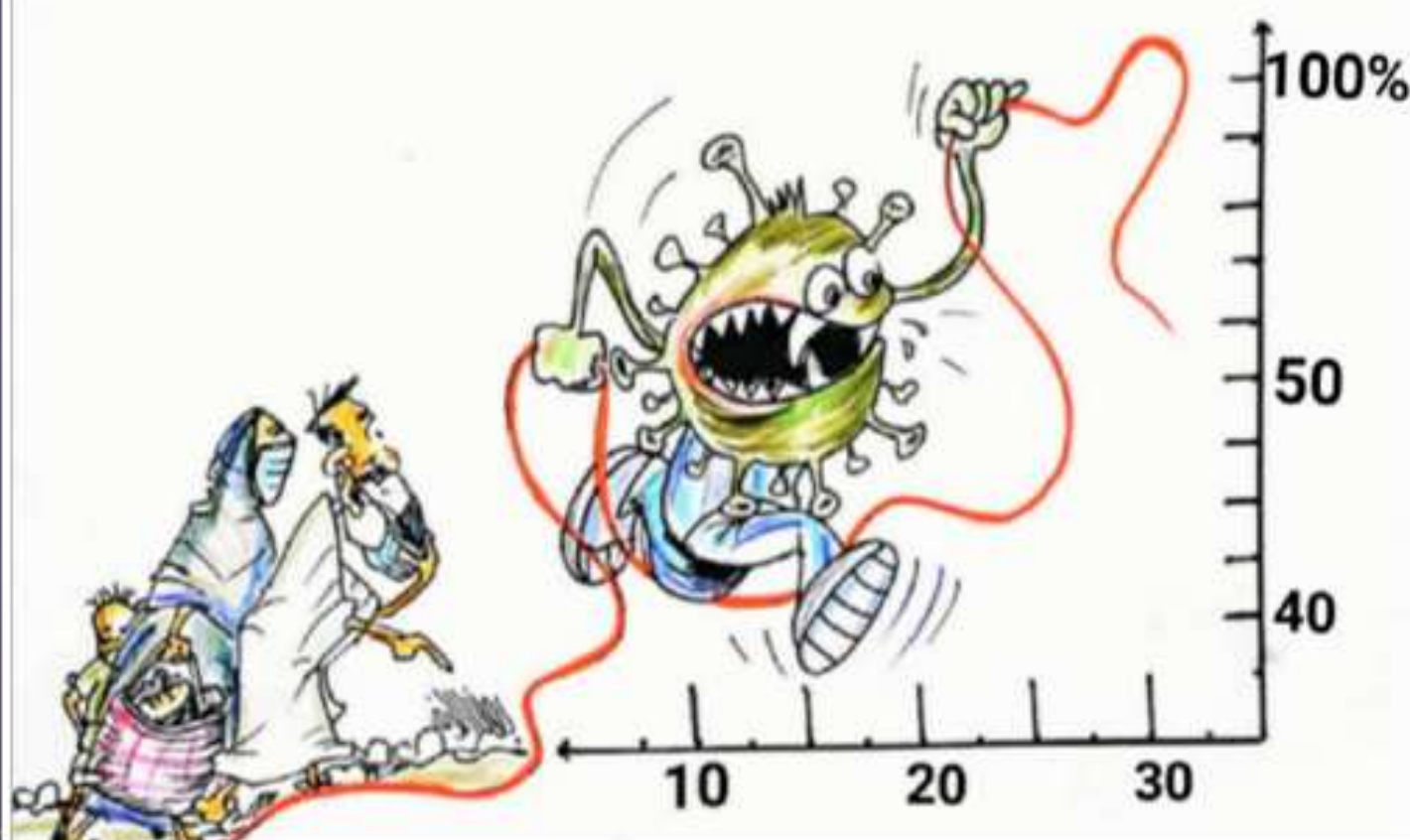
Plus de
340
milliards d'ouguiyas
d'investissements
publics dans un
contexte de crise

PPP: chantiers d'une
meilleure efficacité
et d'une plus grande
soutenabilité

**Secteurs productifs, socle de
l'émergence économique**



Pandémie Coid-19 et l'économie



Gouvernance, résilience et émergence économiques

De toutes les réformes qui ont été engagées ou poursuivies, la plus structurante et la plus déterminante aura été celle de la gouvernance du secteur public à travers une gestion plus transparente des entités, un contrôle plus rigoureux des ressources publiques et une plus grande régulation des segments stratégiques couplée au renforcement du socle juridique, réglementaire et procédurier qui régit l'activité des agents économiques.

Les politiques monétaire et budgétaire, la surveillance macrofinancière, la maîtrise des grands équilibres économiques et la gestion efficace de la crise consécutive à la déferlante pandémie ont permis de maintenir le cap de la gouvernance au service de l'émergence économique et de soutenir ses principaux piliers que sont les secteurs productifs.

Ces actions ont été favorisées par le rétablissement de la confiance des acteurs dans le politique et l'économique, la mise en place de mécanismes de gouvernance solides et fiables, la réduction des blocages structurels, et l'amélioration du climat des affaires dont les indicateurs, notamment en termes de sécurité et de stabilité politique, de qualité de réglementation, d'état de droit, de lutte contre la corruption et d'ancrage de l'éthique des affaires se sont nettement améliorés.

Aujourd'hui, avec la massification de l'offre en direction du monde des affaires, les secteurs productifs offrent davantage d'attractivité grâce à un code d'investissement incitatif, un code de commerce avantageux, des pôles économiques valorisés et de nombreuses facilitations de la pratique des affaires assorties de garanties et de protections des investisseurs, dans un espace où les services et les infrastructures ont été densifiés pour en accroître l'accessibilité.

Les politiques publiques d'encouragement à l'investissement ont valu aux secteurs productifs d'être aujourd'hui de véritables leviers d'une croissance économique soutenue et solidaire, d'alimenter les sources de création d'emplois et de favoriser le transfert des nouvelles technologies et de l'expertise.

La capacité à amortir le choc né des pressions et des larges ajustements rendus nécessaires par la crise pandémique pour le financement des mesures préventives, la prise en charge des programmes sociaux destinés aux groupes vulnérables et le soutien des secteurs économiques touchés, ainsi que la mise en œuvre du programme de relance économique ont été la preuve, si besoin en était, de l'immense potentiel de résilience dont notre pays dispose.

Mais la principale leçon à tirer de la crise sanitaire et de ses implications à la chaîne, demeurera sans doute, comme l'a souligné le Président de la République, que les Mauritaniens devront, d'abord, compter sur eux-mêmes.

Cependant, cette leçon ne dicte pas de sombrer dans le travers du repli, et c'est pourquoi notre pays a continué à entrevoir son développement dans le cadre du riche maillage relationnel des partenariats qu'il a su tisser et raffermir.

Grâce à la confiance qu'il inspire aux partenaires et aux solides bases de sa solvabilité, la Mauritanie a conclu, en dépit de la crise pandémique, et pour la seule année 2020, des dizaines de conventions de financement pour un montant de plus de 340 milliards MRO. Cette performance est d'autant plus significative qu'elle intervient dans un contexte de raréfaction des ressources financières et de montées des nationalismes économiques dans un contexte de récession économique mondiale.

Au-delà de l'agrégation intelligente et harmonieuse des réformes, de la poursuite des stratégies et programmes nationaux de développement et desaggiornamentos économiques apportés avec discernement, souplesse et promptitude, notre pays s'est investi dans le cadre régional à travers son engagement fort en faveur de l'annulation de la dette des pays du G5-Sahel. Grâce à l'action persévérante du Président de la République, l'échéance de cette dette a été reportée, les programmes de développement du G5-Sahel davantage accélérés et l'engagement des partenaires, à leur mobiliser des ressources financières conséquentes, obtenu.

2020, année d'épreuves et de défis ?

Oui sans doute. Mais aussi année de performances et de succès.

Horizons

Programme du Président de la République :

Une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence

En dépit des effets négatifs de la crise multidimensionnelle et sans précédent de la COVID 19 et les défis qu'elle impose, la politique économique préconisée par Programme du Président de la République axée sur la diversification de l'économie en s'appuyant sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines et du tourisme pour lesquels la Mauritanie dispose d'un avantage comparatif certain est déjà à l'œuvre. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été menées et leurs résultats positifs sont significatifs des progrès réalisés en si peu de temps, notamment en ce qui concerne la mise à niveau de certaines infrastructures et équipements ainsi que la création en 2020 de milliers d'emploi (20 000) pour toutes les franges de la population.

Pays principalement désertique, la Mauritanie dispose d'une zone sahélienne limitée, bordée, au Sud, par le fleuve Sénégal et d'une façade maritime à l'Ouest du territoire, situation favorisant l'existence de grandes étendues pastorales et de 0,5 % de terres arables. Avec environ 4,5 millions d'habitants environ et une densité de 3,0 personnes au kilomètre carré, c'est le quatrième pays le moins densément peuplé d'Afrique. En 2020, sa population urbaine dépasse celle rurale avec 52,8 % de citadins, contre 48,3 % en 2013.

La décennie écoulée, qui a permis à la Mauritanie de réaliser une croissance soutenue, s'est accompagnée de progrès importants sur le plan du bien-être des ménages et d'une nette réduction des inégalités et du taux de pauvreté, qui a reculé suite aux progrès économiques. La hausse de la productivité et des revenus enregistrée dans les zones rurales à la suite de la restructuration du secteur agricole explique en partie ces avancées.

Malgré ces réalisations, l'économie mauritanienne est restée pour la période 2008 - 2018 fortement entravée par de nombreuses contraintes dont l'insuffisance du capital humain et des capacités de financements, l'inadéquation des sources de financement existantes avec les besoins des opérateurs, la persistance d'un cadre peu favorable à la concurrence et une notoire faiblesse de diversification de l'économie.

C'est face à cette situation marquée par des problèmes structurels qui entravent l'émergence d'une économie ouverte, diversifiée, créatrice d'emploi et de valeur ajoutée que le Programme du Président de la République, s'est attaché à relever le défi par la mise en place d'une politique volontariste de développement du capital humain, des règles de concurrence à travers la révision des cadres juridiques et institutionnels ainsi que la régulation des monopoles quel qu'ils soient afin d'assurer l'accélération de la croissance économique, la diversification de



l'économie, le renforcement de sa capacité de résilience face aux chocs pour mettre le pays sur le chemin de l'émergence et de la créativité.

Dans ce cadre, il est prévu de mener une politique visant la mise en place d'un mécanisme solide de financement de l'économie à travers l'introduction de nouveaux outils de collecte de l'épargne, l'encouragement de la finance islamique, la mise en place d'une bourse des valeurs, la promotion des financements innovants et une plus grande régulation de notre système financier.

«La politique que je mettrai en œuvre se traduira, a dit le Président de la République, Monsieur Mohamed Cheikh El Ghazouani, par une maîtrise de la dette publique, un taux de croissance d'environ 7 %, un budget à l'équilibre et une inflation maîtrisée à moins de 4% pour préserver le pouvoir d'achat des plus modestes et un système financier solide et stable ».

En dépit des effets négatifs de la crise multidimensionnelle et sans précédent de la COVID 19 et les défis qu'elle impose, cette politique axée sur la diversification de l'économie en s'appuyant sur les secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, des mines et du tourisme pour lesquels la Mauritanie dispose d'un avantage comparatif certain, est déjà à l'œuvre et ses résultats positifs sont significatifs des progrès réalisés en si peu de temps, notamment en ce qui concerne la mise à niveau de certaines infrastructures équipements et la création en 2020 de milliers d'emploi (20 000) pour toutes

les franges de la population.

En plus de ces acquis, la Mauritanie poursuit ses efforts en termes d'assainissement des finances publiques et de gestion de la dette, des progrès ont aussi été enregistrés en matière d'amélioration de l'environnement des affaires.

Le Programme du Président de la République en matière économique s'articule autour des axes prioritaires suivants :

1. Une économie productive et diversifiée

En vue de diversifier l'économie, la priorité sera accordée aux secteurs dans lesquels le pays dispose d'avantages comparatifs en augmentant rapidement la production et la productivité dans certains secteurs tout en assurant une gestion durable de nos ressources. Dans ce cadre, une politique d'optimisation de notre potentiel de production agricole sera mise en œuvre et les secteurs de la pêche, des mines et des hydrocarbures bruts seront davantage intégrés à l'économie. A cet effet, la politique de débarquement sur le sol national des captures sera assurée et l'émergence d'industries de transformation sera fortement encouragée, en particulier dans le domaine de l'agroalimentaire.

Au niveau du secteur minier, le Programme du Président de la République prévoit l'exploitation de nouvelles mines, la mise en place d'une stratégie d'exploitation artisanale et semi-industrielle des



mines d'or ainsi qu'une amélioration du contenu local des activités minières et pétrolières. Déjà, cette exploitation de l'or a pris de l'essor en 2020, tant du point de vue de la productivité que de l'étendue des zones autorisées, sous la conduite d'une société publique, « Maaden Mauritanie » qui encadre désormais les opérateurs dans ce sous-secteur.

Dans le domaine agricole, l'objectif sera d'assurer au cours de ce mandat l'autosuffisance en riz, la production d'une partie importante de nos besoins en blé et en légumes. Sur ce chapitre, les campagnes agricoles en 2020 ont été concluantes avec une production en nette amélioration par rapport aux saisons précédentes. D'ailleurs, il est prévu l'encouragement de la riziculture qui sera étendue à d'autres filières.

Pour une économie productive et diversifiée, génératrice de plus d'emploi et de valeur ajoutée, il sera procédé aux mesures suivantes :

- Mener une réforme foncière juste et équitable pour favoriser le développement économique ;
- Mettre en place un système de financement du secteur agricole (banque agricole, assurance agricole, fonds de garantie et bonification, etc.) ;
- Aménager chaque année 5 000 hectares au profit des communautés les plus défavorisées ;
- Continuer la réalisation de la Grande Muraille Verte pour restaurer notre faune et notre flore mais aussi pour créer des activités économiques au profit des populations rurales ;
- Favoriser l'aménagement par le privé d'au moins 3 000 hectares par an sur le fleuve et ses affluents

ainsi que sur le canal de l'Aftout Essahli ;

- Construire un chenal liant le Fleuve au Lac d'Aleg ;
- Désenclaver les zones de production et accélérer leur raccordement aux sources d'énergie ;

- Créer trois bassins de fourrage au niveau du Gorgol, Brakna et du Trarza et inciter le secteur privé en subventionnant les semences et les engrais ;

- Améliorer la maîtrise des eaux de surface à travers la construction de :

a - 60 petits barrages permettant d'irriguer 100 à 500 Hectares ;

b - 0 grands barrages dans 5 wilayas (Tagant, As-saba, Gorgol, Brakna et Guidimagna).

Pour l'élevage, les efforts porteront sur l'élaboration d'une stratégie de modernisation de ce secteur vital pour notre économie qui développera les filières de production (lait, viande rouge, produits dérivés, etc.) et renforcera leur compétitivité grâce aux mesures suivantes :

- Augmenter les budgets destinés à l'élevage, en particulier ceux réservés à la santé animale ;
- Exonérer de tous droits de douanes et taxes sur les installations d'abattage et de produits laitiers ;
- Encourager la diversification de l'amélioration des races pour promouvoir la production au niveau de ce sous-secteur.

Dans le domaine de la pêche, la priorité sera donnée, au-delà de la durabilité de la gestion de la ressource, au développement des ressources humaines compétentes dans ce secteur, à la réduction des coûts de facteurs de production et à la transformation sur le sol national des captures par la réalisation des mesures suivantes :

- Introduire la concurrence dans le processus d'attribution des licences de pêche ;
- Favoriser l'augmentation des capacités de stockage pour débarquer plus de 90% des quantités pê-

L'éducation, moteur de croissance

Dans sa dynamique de diversification de son économie pour favoriser une croissance durable, l'un des défis pour la Mauritanie consiste à améliorer son système éducatif qui constitue un frein au développement économique et à l'inclusion sociale. C'est la conclusion du 3e rapport sur la situation économique en Mauritanie publié par la Banque mondiale.

Le Rapport intitulé « Renforcer l'éducation pour favoriser la cohésion sociale et soutenir le développement économique », indique « Face à la crise de COVID-19, il est particulièrement important de poursuivre les réformes commencées dans le secteur de l'éducation afin d'améliorer le niveau de vie de la population, d'accroître la cohésion sociale et d'assurer une croissance durable et inclusive. Le rapport consacre un chapitre spécial au secteur de l'éducation en Mauritanie et analyse la situation et les performances du système éducatif. Il propose également des réformes à mener à l'avenir pour l'améliorer. Au cours des dernières années, la Mauritanie a réalisé des progrès importants dans le domaine de l'accès à l'éducation et de l'équité scolaire entre les garçons et les filles, une des priorités du gouvernement.

Le rapport souligne également que pour que le secteur de l'éducation puisse jouer son rôle d'ascenseur social, la Mauritanie doit renforcer ses investissements et mettre l'accent sur l'amélioration de la qualité des enseignants, la réduction de l'absentéisme et une plus forte implication de la communauté au niveau local.

chées :

- Construire le Port de pêche et le complexe du PK 28 ;
- Achever la construction du Port de N'diogo ;
- Construire 4 nouveaux points de débarquement aménagés dans les villages Imraguen ;
- Augmenter la production de bateaux type ;
- Mettre en place un fonds de financement de la pêche ;
- Réformer la SMCPP pour permettre la régulation efficace du marché ;
- Favoriser la transformation et la création de valeur ajoutée et d'emploi ;
- Créer un régime fiscal spécial au niveau des ports notamment celui de Tanit.

Pour le secteur des Mines, il est prévu dans le Programme du Président de la République de mettre en place les mécanismes qui permettront à ce secteur de contribuer efficacement au développement économique et social du pays, ce qui se réalisera grâce à une politique en harmonie avec la stratégie minière fondée sur la promotion du patrimoine minier à travers le développement d'une chaîne de valeur intégrée.

Ce choix, qui se traduira par la promotion d'un secteur minier durable, socialement responsable et soucieux des aspects environnementaux, permettra de parvenir aux résultats suivants :

- teur minier ;
- Amélioration de l'attractivité du secteur minier et l'augmentation de ses retombées économiques ;
- Diversification de la production du secteur à travers l'exploitation des mines d'uranium et de phosphates ainsi que la mise en valeurs des minéraux non métalliques ;
- Encouragement des industries de transformation pour permettre une meilleure valorisation de nos produits bruts et un impact positif plus large notamment pour l'emploi ;
- Ouvrir de nouveaux sites pour l'exploitation artisanale de l'or qui bénéficieront des accompagnements nécessaires en vue de créer de nouvelles opportunités de revenus ;
- Encouragement de l'investissement national dans ce secteur ;

Dans ce cadre, il sera procédé à l'encouragement et l'encadrement de la petite exploitation minière, offrant des perspectives rentables aux investisseurs nationaux.

S'agissant des opportunités d'exploitation des ressources pétrolières et gazières, il est prévu de :

- Consolider le système de bonne gouvernance dans le secteur en renforçant les mesures de transparence dans la gestion de toute la chaîne de valeur ;
- Développer l'attractivité de la Mauritanie en tant que destination privilégiée des investisseurs dans la sous-région ;
- Préserver notre environnement pour assurer une exploitation rationnelle des ressources pétrolières et gazières ne mettant pas en danger les ressources halieutiques importantes pour notre développement durable ;
- Maximaliser le contenu local dans les activités pétrolières et gazières en ayant comme priorité :



- La formation professionnelle de jeunes mauritaniens dans les différents domaines d'expertises liées au secteur ;
- La mise à niveau des sociétés nationales pour leur permettre de répondre aux standards de l'industrie.
- Intégrer le secteur pétrolier et gazier dans le tissu économique national en créant les conditions pour le développement d'une industrie de valorisation de ces produits, ce qui permettra de maximaliser les retombées de ces ressources sur notre économie ;
- Mettre en place les infrastructures nécessaires au développement du secteur (stockage, transport, distribution, capacités portuaires, etc.) dans l'objectif de faire de la Mauritanie un HUB régional de l'industrie pétrolière et gazière.

2. Développement des infrastructures de soutien à la croissance :

Afin de réduire le coût des facteurs de production qui continuent d'entraver la compétitivité des secteurs où le potentiel de croissance est le plus important, le Programme du Président de la République axe sur les réformes qui s'imposent pour éliminer toutes les insuffisances qui limitent la rentabilité des investissements dans les domaines de l'eau et de l'électricité. Dans ce cadre, la politique énergétique du pays sera axée sur la satisfaction de l'ensemble des besoins de notre pays à des coûts abordables.

Au niveau du secteur hydraulique qui est à la fois vital pour le bien-être de nos populations et pour le développement de notre économie ainsi que de l'amélioration de la production et de la productivité, il est prévu de mener une politique de gestion durable de la ressource au service des populations et des unités de production.

Dans le domaine du transport, la priorité au-delà

de la modernisation et de la préservation des infrastructures et équipements existants sera axée sur l'organisation et la spécialisation du secteur des transports terrestres, l'amélioration de la sécurité routière ainsi que la construction ou la réhabilitation des routes. A cela, s'ajoute le développement des réseaux favorisant les échanges sous-régionaux et régionaux en parachevant de la construction des routes et tronçons manquants pour relier la Mauritanie aux pays voisins ainsi que le pont de Rosso. Au niveau de Nouakchott et des grandes villes, un programme de construction de 300 km de voies bitumées sera mené dans le cadre de la solution à la problématique du transport urbain.

3. Secteur privé compétitif, moteur de la croissance :

Le Programme du Président de la République souligne la place prépondérante que doit nécessairement occuper le secteur privé dans le développement de l'économie mauritanienne. Etant donné que les investissements réalisés grâce aux revenus provenant des ressources extractives créent aujourd'hui les conditions favorables à une croissance tirée par l'investissement privé, l'Etat se contentera de réguler et de mener les missions régaliennes et celles pour lesquelles le privé n'a aucune valeur ajoutée.

Dans ce cadre, le Programme du Président de la République prévoit notamment d'approfondir le cadre de la concertation et du partenariat Public - Privé, d'améliorer l'accès du secteur privé aux sources de financement, de mobiliser des ressources à travers des lignes de crédit extérieur et d'encourager l'émergence d'un tissu de PMB, de l'entrepreneuriat, de l'innovation et des nouvelles technologies.

Développer les secteurs productifs pour amorcer l'émergence de l'économie nationale

(Ministre des Affaires économiques)

La Mauritanie dispose des atouts requis pour développer ses secteurs productifs, ce qui contribuera à amorcer l'émergence de son économie, comme ce fut le cas dans plusieurs pays à travers le monde, a souligné le ministre des Affaires économiques et de la Promotion des secteurs productifs, M. Ousmane Mamoudou Kane.

Le ministre a indiqué, dans une interview exclusive avec le magazine Horizons, qu'une étude est en cours pour identifier des projets et élaborer des formes de partenariats avec les investisseurs privés, nationaux et internationaux, pour impulser la production agricole nationale, et ce, sans remise en cause de la propriété foncière telle qu'elle est actuellement. Il a également fait état d'un travail similaire qui vient d'être lancé pour la production de viande rouge et la valorisation des sous-produits de l'élevage (peaux et cornes). Dans les deux cas, il s'agit d'études orientées vers la promotion de l'investissement, par le secteur privé, avec l'accompagnement de l'Etat, a dit M. Kane, prévoyant les conclusions pour la fin de ce semestre.

Voici l'interview dans son intégralité :

Horizons : Le nouvel intitulé de votre département comprend désormais la promotion des secteurs productifs ; que signifie cette innovation ? Et a-t-elle déjà porté fruits ?

Le Ministre des Affaires économiques : la question de l'intitulé du département m'a souvent été posée ces temps-ci, et je le comprends. Un ministère en charge des affaires économiques est, naturellement, en charge aussi de la promotion des secteurs productifs. Le fait de mettre cet élément en exergue dans l'intitulé du département doit être compris comme un message et un choix stratégique de la part de SEM le Président de la République. Il s'agit de souligner l'importance qu'il accorde à ces secteurs (agriculture, élevage, industries, pêche) comme sources de croissance et d'emplois. Il s'agit, plus précisément, d'une instruction très claire en vue de donner une autre dimension et un autre visage aux secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Ils sont porteurs de croissance et sources d'emplois pour notre jeunesse. Nos entreprises doivent, rationnellement et professionnellement, investir le secteur, le moderniser et le développer. Ces secteurs ont



contribué à amorcer l'émergence de plusieurs économies à travers le monde. Notre pays dispose des atouts requis à cet effet. Il appartient au département de faire la démonstration qu'il s'agit de secteurs créateurs de richesses, et de mettre en place l'environnement nécessaire pour sa prise en charge par le secteur privé. Depuis, un travail a été initié avec nos partenaires en vue de lancer des investissements majeurs pour la production agricole et pour la valorisation de notre cheptel. Avec la Banque Mondiale, une étude est en cours pour identifier des projets et élaborer des formes de partenariats avec les investisseurs privés, nationaux et internationaux, pour impulser la production agricole nationale. Sans remise en cause de la propriété foncière telle qu'elle est actuellement. Avec la Banque africaine de développement, un travail similaire vient d'être lancé pour la production de viande rouge et la valorisation des sous-produits de l'élevage (peaux et cornes). Dans les deux cas, il s'agit d'études orientées vers la promotion de l'investissement, par le secteur privé, avec l'accompagnement de l'Etat. Les conclusions sont attendues pour la fin de ce semestre.

Horizons : la Mauritanie vient de lancer le plan de décollage économique. En quoi consiste ce plan ? Et dans quelle phase d'exécution se trouve-t-il ?

Le Ministre des Affaires économiques : Le Président de la République a annoncé à la Nation, le 2 septembre 2020, le lancement par le Gouvernement du Programme Prioritaire Elargi du Président (ProPEP). L'objectif visé est triple: venir en aide à ceux de nos concitoyens les plus démunis, créer des emplois pour notre jeunesse, et relancer la croissance. Il s'agit d'un programme qui doit s'exécuter sur une durée maximale de 30 mois. Il doit surtout s'exécuter dans le cadre des procédures établies, avec la transparence requise, et le respect de certains standards de qualité. Depuis son adoption, les différents départements ministériels, qui sont en charge, chacun en ce qui le concerne, de la mise en œuvre des composantes qui relèvent de leur responsabilité, se sont organisés pour faire face à ce défi. Ses premiers mois ont été marqués par une activité vibrante, qui a été estompée par l'avènement de la deuxième vague de la Covid-19.

Véritable défi s'il en est, mais je suis confiant qu'il sera relevé. Tout porte à croire que 2021 verra le démarrage et/ou l'achèvement de plusieurs activités du Programme. Leur réalisation sera perceptible dans le quotidien des mauritaniens. Les efforts des uns et des autres doivent être dédoublés...

Horizons : pour financer ce plan, la Mauritanie compte, en partie, sur ses partenaires au développement. Quelles ressources ont-elles été mobilisées à ce jour ?

Le Ministre des Affaires économiques : Comme cela a été annoncé au lancement du Programme, il est envisagé que 60% du coût du

cessaires mais douloureuses, prises par l'Etat pour préserver la santé des populations. Le commerce a subi une chute de plus de 9%, et le transport une baisse de 3%.

Au niveau du secteur secondaire, il faut saluer le bon comportement des industries extractives. Ainsi, la production du minerai de fer a contribué à limiter le niveau de dégradation du taux de croissance. Par contre, l'activité manufacturière a fortement baissé, enregistrant un taux de -4%.

Aussi, la très forte baisse du sous-secteur de la pêche a entraîné l'ensemble du secteur primaire (agriculture, élevage et pêche), situant la baisse de l'activité de ce secteur à -5.4%. La pandémie, à l'origine de ces contreperformances, a donc eu des conséquences extrêmement malheureuses sur l'économie nationale en

confiée au Consortium français recruté à cet effet, et dont le rapport final est attendu pour la fin du mois de juin. Le travail est en cours, avec la participation active des experts mauritaniens. Les délais contractuels devraient être respectés. La deuxième phase consistera à approcher nos bailleurs, avec des propositions et une argumentation concrète, sur la table.

Horizons : comment expliquez-vous le taux de pauvreté élevé de la population mauritanienne alors que le pays regorge de ressources abondantes et diversifiées ?

Le Ministre des Affaires économiques : soyons plus précis. Le pays est potentiellement riche. Les ressources sont là, nombreuses et variées. Des ressources qui, si elles sont convenablement mises en valeur, avec une gouvernance adéquate, devraient permettre aux mauritaniens de sortir des affres de la faim et de la pauvreté. C'est le défi qui est lancé à l'Etat, au Gouvernement, aux opérateurs économiques, etc. Les opportunités d'investissement sont nombreuses. Encore faut-il créer l'environnement propice à cela. La qualité des ressources humaines et des infrastructures, l'accès aux marchés national et étrangers, la politique fiscale, le système judiciaire, la paix et la sécurité sont tous des paramètres essentiels à l'attrait des investissements, donc au combat contre la pauvreté. Je crois que, sur ces différents chantiers, le Gouvernement est actif et trace son chemin. C'est un champ ouvert à tous.

Horizons : quelles perspectives d'avenir pour l'économie nationale à court terme ?

On parle du gaz, pour 2023. On parle de l'extension des installations et de la capacité de production de Tasiast. La SNIM a ses propres plans de développement. Ce sont de belles et heureuses perspectives pour le pays. Je vou-

En août 2020, il avait été estimé que le PIB aurait une croissance négative de -3.2%. Le chiffre réel pour 2020 vient d'être calculé : il est finalement de -2.0%

Programme sera financé à partir de ressources intérieures, et 40% de ressources mobilisées auprès de nos partenaires extérieurs. Il s'agit donc de quelques 50 milliards d'ouguiyas (anciennes) qu'il faudrait mobiliser dans le cadre de la mise en œuvre du ProPEP, en plus des autres projets de développement pour lesquels la mobilisation de financements doit continuer à se faire. A ce jour, nous pouvons compter sur plus de 30 Milliards. Nous n'avons aucun doute que le reste suivra dans le courant de l'année. Encore une fois, ces montants viennent en addition à ceux mobilisés ou en cours de mobilisation pour la réalisation de bien d'autres projets de développement du pays.

Horizons : la pandémie de la Covid-19 a frappé de plein fouet les économies mondiales. Quel a été son impact, en termes de chiffres, sur l'économie nationale ?

Le Ministre des Affaires économiques : A l'instar de tous les pays du monde, la pandémie a très sérieusement affecté l'économie nationale. En août 2020, il avait été estimé que le PIB aurait une croissance négative de -3.2%. Le chiffre réel pour 2020 vient d'être calculé : il est finalement de -2.0%. On a donc nettement mieux fait que les prévisions du mois d'août, mais il va de soit qu'une baisse de 2% de l'activité économique nationale a un impact sur la vie des citoyens. Ceux les plus affectés sont les mauritaniens qui travaillent dans le secteur tertiaire : le commerce, le transport, les services, etc. Ils ont beaucoup souffert des mesures, né-

cessaires mais douloureuses, prises par l'Etat pour préserver la santé des populations. Le commerce a subi une chute de plus de 9%, et le transport une baisse de 3%.

Horizons : Vous venez d'adopter une nouvelle approche pour traiter la dette mauritanienne ; pouvez-vous éclairer le lecteur à ce sujet ?

Le Ministre des Affaires économiques : Nous avons pris, avec les collègues du Ministère des Finances et de la Banque Centrale, l'initiative d'explorer toutes les options possibles pour alléger le fardeau que représente le service de la dette sur nos finances publiques. Il s'agit d'un exercice justifié, d'une part par le poids qu'il représente, et d'autre part par l'obligation que l'Etat a de veiller, en priorité, au développement des services de base et des infrastructures

La production du minerai de fer a contribué à limiter le niveau de dégradation du taux de croissance

économiques, indispensables à l'investissement productif et à la création d'emplois. Le réaménagement de la dette ne peut cependant être une action unilatérale. Nous devons convaincre nos différents partenaires de nous accompagner. Le travail lancé en décembre dernier vise donc à faire le point sur la situation actuelle de la dette publique nationale, et ensuite à élaborer des propositions qui pourraient être acceptables par nos divers bailleurs. C'est la mission qui a été

drais cependant mettre l'accent sur les perspectives de développement de l'agriculture et de l'élevage. Ma conviction est que ces secteurs peuvent attirer d'importants investissements, du public, mais surtout du privé. Nous devons travailler à traduire le potentiel qu'ils représentent en richesses effectives pour la Nation. Alors, nos entrepreneurs, notre jeunesse, nos ruraux auront de nouvelles, grandes et belles perspectives devant eux. Merci.

Evaluation de la situation économique générale

Comment rebondir après le choc de la crise

La pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19) a mis un frein aux prévisions de croissance les plus optimistes en Mauritanie. Le pays escomptait, avant la crise, une croissance économique de 6,3% au titre de l'année 2020. Selon les projections actuelles, cette croissance s'est établie à la fin de l'année à -3,1 %, soit une chute de 8 points par rapport au scénario d'avant la crise. En 2021, la Mauritanie devrait retrouver le chemin de la croissance dans un contexte mondial où l'embellie est sujette d'un affaïssissement de la pandémie par l'effet de l'usage des vaccins mis sur le marché.

En situation normale, 2020 devrait être une année faste avec des prix des matières premières portés au zénith, à 124 dollars la tonne, pour le fer, en novembre 2020, en hausse de 3,8% sur un mois et de 40,3% sur un an, et 1003,11 dollars l'once d'or, au 23 septembre de la même année. Une situation qui,

malgré la pandémie du Covid-19, a été bénéfique pour les sociétés agissant dans le secteur minier, à savoir la SNIM, pour le fer, qui a réussi à sortir d'une crise surgie en 2014. Tasiast Mauritanie (or) dont la stratégie d'expansion avait besoin d'un regain des ventes accompagné d'une hausse des prix et pour le Trésor public mauritanien qui a engrangé des dividendes estimables grâce à la nouvelle grille appliquée aux royalties versées par Kinross.

Il reste cependant que l'économie mauritanienne traine un lourd handicap, celui du manque de diversification. Les produits miniers et les produits de la pêche représentent plus de 07 % des exportations de marchandises, l'exportation manufacturière étant presque inexistante. L'absence de diversification a réduit les opportunités de création d'emplois et a exposé l'économie à des vulnérabilités extérieures. Cette faiblesse s'est manifestée après la chute des prix des matières premières en 2014, lorsque la croissance du PIB a été réduite de plus de la moitié, passant de 5,5 % en 2011-2014 à 2,5

% en 2015-2018.

La croissance et l'accumulation des richesses ont été largement entraînées par l'extraction des ressources naturelles. L'industrie extractive a le plus contribué à la croissance du PIB, tirée par la découverte de pétrole au milieu des années 2000 et par le commencement de l'extraction de l'or, et du cuivre au cours de la décennie 2000-2010. L'essor des ressources naturelles est également à l'origine de l'augmentation de 04,7 % de la richesse réelle par habitant entre 1995 et 2014.

Toutefois, les retombées du secteur extractif n'ont pas été investies efficacement pour stimuler la compétitivité dans les secteurs non extractifs. La Mauritanie n'a pas tiré profit de son capital naturel pour investir dans son faible capital humain. Avec un indice de capital humain de 0,35 (150 sur 157 pays), l'enfant mauritanien né aujourd'hui n'atteindra, en moyenne, que 35 % de son potentiel de productivité, entravant ainsi la productivité et la croissance futures.

Privilégier l'option de la diversification

Malgré leur importance dans l'économie mauritanienne, les industries extractives sont incapables d'accompagner, en termes de création d'emplois, la croissance démographique qu'enregistre le pays parce qu'elles sont des secteurs à forte intensité de capital. Les politiques d'emploi de nature à booster la croissance doivent explorer d'autres secteurs qui offrent d'énormes potentialités comme l'agriculture et l'élevage.

L'agriculture, au sens large, est le seul secteur non extractif dans lequel la Mauritanie dispose d'un avantage comparatif évident et dans lequel elle pourrait développer de nouvelles opportunités d'exportation. En même temps, un pourcentage important des personnes travaillant dans ce secteur sont pauvres. Si l'on convient que le développement du secteur agricole pourrait promouvoir la diversification économique tout en accélérant la réduction de la pauvreté, il est également établi que les contraintes se dressant devant l'atteinte de cet objectif sont légion : une faible productivité, des dépenses gouvernementales limitées, un faible capital humain, des problèmes fonciers et des faiblesses de gouvernance.

La Mauritanie souffre également d'importants déficits d'infrastructures qui datent de l'époque coloniale, mais aussi d'une mauvaise gestion des grands projets d'investissements publics qui n'ont pas généré les résultats escomptés.

Cette situation s'accompagne de vulnérabilités financières préjudiciables à la diversification de l'économie. En plus des contraintes financières importantes, le climat des affaires est entravé par une concurrence limitée, une main-d'œuvre peu qualifiée et des infrastructures électriques inadéquates. D'importantes lacunes en matière d'infrastructure et de logistique, conjuguées à une connectivité limitée, augmentent les coûts des échanges commerciaux.

Cette récession trouve son origine dans trois facteurs essentiels : La chute des exportations du pays consécutivement à la récession économique mondiale et particulièrement à la crise qui sévit au sein des économies des principaux partenaires commerciaux du pays (Europe, Chine) ; les conséquences des mesures de prévention en termes de ralentissement

de l'activité économique singulièrement dans le secteur des services qui, à lui seul, représente environ la moitié du PIB et des emplois ; la réduction de la consommation des ménages et des investissements des entreprises pouvant résulter des incertitudes entourant l'évolution de la pandémie. La baisse de la demande intérieure qui en découlerait devrait faire baisser les recettes fiscales.

Effets pandémiques sur la croissance

La contraction de l'activité économique due au Covid-19 s'est propagée au niveau de tous les secteurs. Au niveau du secteur primaire, le sous-secteur de la pêche a connu un recul de l'effort des pêches qui s'est traduit par une baisse de la croissance réelle d'environ -30%. Au niveau du secteur tertiaire qui représente plus de 42% du PIB global, les mesures préventives prises les autorités pour

endiguer la pandémie (fermeture des frontières, confinement partiel, limitation de mobilité interurbaine, fermeture des restaurants et des marchés) ont contribué grandement à la contreperformance du secteur. Ainsi, le transport a subi une baisse de -13%, le commerce -14,7%, et les autres services ont chuté de -0,3%.

En dépit de cette situation défavorable, le secteur secondaire semble mieux résister grâce au bon comportement du secteur extractif qui n'a pas été affecté par les mesures de confinement et a bénéficié d'une demande extérieure soutenue. La valeur ajoutée du fer serait de 3,3%. Globalement la croissance de l'extraction minière connaîtrait une hausse de 1% consécutive à la légère baisse de la production de l'or et du cuivre.

Au niveau du BTP, on observe une reprise de l'activité du sous-secteur tirée par la poursuite des constructions de routes et de bâtiments publics.

L'intégration du personnel contractuel de l'Etat à la Fonction publique a permis de booster le sous-secteur des APU (administration publique) pour situer sa croissance à 15%.

Pour les secteurs qui ont connu une performance moins bonne (pêche, transports, commerce), la situation devrait commencer à s'améliorer en 2021. Le cadre macroéconomique convenu avec les services du FMI prévoit des taux de croissance de 2 % pour les secteurs non-extractifs en 2021 (2% aussi pour l'ensemble de l'économie), croissant jusqu'à environ 4 %, dès 2023. Cette croissance sera soutenue par les performances attendues dans l'agriculture, la pêche, l'industrie manufacturière, la construction et les services, grâce à l'impulsion des investissements publics et privés ainsi que les réformes structurelles entreprises par le gouvernement.

Cependant, malgré la « bonne tenue » des industries extractives et les évolutions actuelles du cours de matières premières, la Mauritanie peine à amorcer un développement socio-économique significatif. Les performances macro-économiques du pays ne sont pas autant satisfaisantes comme celle de certains pays bien pourvus en ressources naturelles. Différentes théories économiques comme celle de la croissance appauvrissante, le syndrome hollandais, la malédiction des ressources, pour ne citer que celles-ci, ont été évoquées pour expliquer ce paradoxe.

Sneiba Mohamed

Principaux problèmes structurels de l'Economie mauritanienne

* Le manque de diversification nuit à l'économie mauritanienne. Les produits miniers et les produits de la pêche représentent plus de 97 % des exportations de marchandises. L'exportation manufacturière étant presque inexistante. L'absence de diversification a réduit la création d'emplois et a exposé l'économie à des vulnérabilités extérieures. Cette faiblesse s'est manifestée après la chute des prix des matières premières en 2014, lorsque la croissance du PIB a été réduite de plus de moitié, passant de 5,5 % en 2013-2014 à 2,5 % en 2015-2018. Les industries extractives sont incapables d'absorber la boom démographique.

* L'agriculture au sens large est le seul secteur non-extractif dans lequel la Mauritanie dispose d'un avantage comparatif évident et dans lequel elle pourrait développer de nouvelles opportunités d'exportation. En même temps, un pourcentage important des ménages travaillant dans ce secteur sont pauvres. Le développement du secteur agricole pourrait donc promouvoir la diversification économique tout en accélérant la réduction de la pauvreté. Toutefois, cet objectif ne serait pas réalisable avec une faible productivité qui fait face à de nombreux défis, notamment, des dépenses gouvernementales limitées, un faible capital humain, des problèmes fonciers et des faiblesses de gouvernance.

* La croissance et l'accumulation des richesses ont été largement entravées par l'extraction des ressources naturelles. L'industrie extractive a le plus contribué à la croissance du PIB, tirée par la découverte de pétrole au milieu des années 2000 et par le commencement de l'extraction de l'or et du cuivre à la fin des années 2000 et au début des années 2010, respectivement. L'essor des ressources naturelles est également à l'origine de l'augmentation de 64,7 % de la richesse réelle par habitant entre 1995 et 2014.

* Toutefois, les retombées du secteur extractif n'ont pas été investies efficacement pour stimuler la compétitivité dans les secteurs non-extractifs. La Mauritanie n'a pas tiré profit de son capital naturel pour investir dans son faible capital humain. Avec un indice de capital humain de 0,35 (150 sur 157 pays), l'enfant mauritanien né aujourd'hui n'atteindra, en moyenne, que 35 % de son potentiel de productivité, entravant ainsi la productivité et la croissance futures.

* La Mauritanie souffre également d'importants déficits d'infrastructures qui datent de l'époque coloniale, mais aussi d'une mauvaise gestion des grands projets d'investissements publics qui n'ont pas généré les résultats escomptés.

* Cette situation s'accompagne de vulnérabilités financières préjudiciables à la diversification de l'économie. En plus des contraintes financières importantes, le climat des affaires est entravé par une concurrence limitée, une main-d'œuvre peu qualifiée et des infrastructures électriques inadéquates.

* D'importantes lacunes en matière d'infrastructure et de logistique, conjuguées à une connectivité limitée, augmentent les coûts des échanges commerciaux.

Le point sur les réformes économiques

La mise à niveau de l'économie nationale, en rapport avec les nouvelles exigences du développement et les recommandations des principaux partenaires techniques et financiers de la Mauritanie (Banque mondiale, FMI, BAD, UE, fonds arabes) a nécessité l'initiation de plusieurs réformes de nature à impulser les échanges avec le reste du monde et améliorer le classement pays dans le très prisé Doing Business. Revue de quelques-unes de ces réformes.

Réforme des marchés publics

Les pouvoirs publics ont initié, en 2010, la réforme du code des marchés publics. Il s'agit, dans le respect des principes de transparence, d'augmenter la capacité d'absorption du pays, et d'améliorer la gestion des commandes publiques. C'est ainsi que la loi n°2010-044 du 22 juillet 2010 portant code des marchés publics fut adoptée, après un processus qui vit la participation des partenaires techniques et financiers de la Mauritanie, du secteur privé national, et de la société civile.

Cette loi se caractérise par la séparation entre les fonctions de passation, de contrôle et de régularisation des marchés publics. Le système ainsi mis en place s'inspire des standards internationaux et adhère aux principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

Le décret 2017-120 du 02 novembre 2017 a été mis en place, en vue de fusionner tous les textes d'application de la loi 2014-044 en un seul texte et d'harmoniser les dispositions dudit décret avec cette loi.

Après trois années de mise en œuvre, il a été constaté la persistance de goulots d'étranglements dans le processus, une confusion des responsabilités entre le Secrétaire Permanent (non prévu par la loi et la personne responsable des marchés publics, PRMP), la création d'un nombre impressionnant de PRMP, avec un mode inadéquat dans leur désignation et une organisation non efficiente des commissions de passations des marchés. Tout ceci a conduit à des lourdeurs et à des insatisfactions de la part des organes contractants, sans que l'objectif de transparence ait été nécessairement atteint. D'où la décision de procéder à un examen critique du décret d'application actuellement en vigueur.

Les différentes modifications proposées dans le présent projet de décret visant, dans le respect de l'exigence de conformité à la loi 2010-044, à réduire les délais nécessaires pour la passation des marchés, à accroître la transparence du processus, à réduire la masse budgétaire dévolue à cette activité et à impliquer davantage le secteur privé national.

Cela passe par une simplification de l'organisation par la suppression de la fonction de Secrétaire Permanent, qui n'est pas prévue par la loi et qui introduit un niveau décisionnel inutile. Résultat d'une telle mesure : une baisse considérable des PRMP, qui passent de 400 à moins de 30, avec une récupération appréciable

du budget qui était consacré à leur entretien. Par la simplification également des procédures de modification des dossiers d'appels d'offres et d'ouverture des offres, la possibilité offerte d'introduction précoce des plaintes, la clarification du processus de résolution des différends entre la sous-commission d'évaluation et la commission de passation des marchés publics, la décision de ne plus traiter la révision des prix, dès lors que la formule et ses conditions d'application sont incluses dans le contrat, comme un avenant. S'y ajoutent : l'implication de la commission nationale de contrôle des marchés publics dans la déclaration d'appel d'offres infructueux, ce qui apporte plus de transparence dans le processus, la professionnalisation et la responsabilisation des PRMP avec, comme élément important de cette réforme, que la fonction sera une activité à plein temps et que ces agents seront désignés après appel à candidatures et validation de leurs compétences techniques par l'ARMP, l'introduction d'une clause de préférence nationale adossée à la loi permettant la possibilité de favoriser la participation des entreprises nationales (article 30 de la loi) et, enfin, l'obligation de communiquer à l'ARMP, pour information, tout marché conclu par entente directe, en vue de procéder à sa publication.

Ce sont là autant d'améliorations qui devraient impacter positivement les délais de traitement du processus de passation des marchés.

Réforme de la couverture assurance maladie universelle

Le ministère de la Santé et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) ont signé, le 13 janvier 2021, avec la Délégation générale à la solidarité nationale et à la lutte contre l'exclusion (TAAZOUR), un accord de partenariat aux termes duquel 100 000 familles issues de milieux pauvres seront intégrées dans le cadre du système d'assurance maladie universelle promu par la Caisse nationale d'assurance maladie. Cet accord permettra à environ 620 000 citoyens d'accéder gratuitement aux services de santé. Cet accord visera à fournir une assurance maladie aux couches vulnérables de la société, conformément au programme de

Son Excellence le Président de la République, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, qui affirme que la santé ne peut être de qualité qu'avec une assurance maladie universelle.

Le coût financier de la souscription des bénéficiaires de l'assurance maladie est estimé, au cours de l'année 2021, à environ 2,1 milliards d'ouguiyas anciennes.

Réforme de la Loi PPP

Le Partenariat public-privé (PPP), modèle économique en vogue dans plusieurs pays, permettra d'accroître les investissements directs étrangers dans le pays, de poursuivre l'investissement dans les infrastructures dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques et de soutien au développement du secteur privé.

La récente révision de la Loi PPP, adoptée par le Conseil des Ministres, offre aux investisseurs un cadre juridique et institutionnel attrayant comportant toutes les garanties pour la réalisation de ses projets PPP. Le projet de loi modificative de la loi n°2017-000 relative aux PPP prévoit d'étendre le champ d'application de celle-ci à l'intégralité du territoire national, y compris la Zone Franche de Nouadhibou. Cela revient à appliquer la loi PPP sur l'ensemble des projets PPP de la Zone Franche.

En effet, l'extension de la loi PPP à la Zone Franche de Nouadhibou apportera de nombreux avantages pour cette dernière. Les projets PPP de la Zone Franche seront attribués sur la base d'un régime juridique national sécurisé. Cela attire les investisseurs internationaux qui sont incités par de telles conditions. Les bailleurs de fonds seront également confortés par le caractère unique du régime des PPP.

Cette réforme de la Loi Zone Franche, avec le choix de son maintien comme modèle de développement créé en 2013, s'accompagne d'une révision de la loi pour rétablir la cohérence au plan institutionnel et recadrer les objectifs. Ce changement permettra de faire de la zone franche un instrument pour la valorisation des produits mauritaniens, la création d'emplois et l'augmentation sensible du volume des exportations à partir de Nouadhibou.

Sneiba Mohamed



Secteurs productifs et principaux indicateurs économiques

Les secteurs productifs sont ceux qui portent la croissance. En Mauritanie, il s'agit des mines, de la pêche et de l'agriculture. Avant la pandémie du Covid-19, le pays tablait sur de bonnes perspectives avec une croissance à 6,3% du PIB mais la réalité est autre aujourd'hui.

Une économie sous pression de la demande, même intérieure, en pleine période de pandémie, avec un secteur informel essentiel dans le revenu pour 42% et premier poste pour l'emploi. Telle est la principale leçon à retenir de la période de confinement imposé par la pandémie à la Mauritanie comme cela a été le cas partout ailleurs, sauf à de rares exceptions.

D'après les dernières estimations, la croissance du PIB devrait se contracter et se situer autour de -2,1%. On note une légère amélioration de celui-ci par rapport aux estimations d'août 2020 (-3,2%) due essentiellement à une surévaluation de l'impact de la crise sur les exportations des industries extractives et de la pêche et aussi des premiers effets de la mise en œuvre de Plan Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPP) dont le coût s'élève à 24,1 milliards MRU, soit environ 8,5 % du PIB sur une période de 30 mois.

De manière générale, la pandémie COVID 19 a impacté négativement l'activité économique au niveau planétaire tant au niveau de l'offre globale que de la demande. La Mauritanie à l'instar des autres pays a été également impactée par la COVID 19 provoquant une contraction de l'activité économique qui s'est propagée au niveau de tous les secteurs.

Au niveau du secteur primaire, la croissance s'est

fixée à -5,4% en raison de la contreperformance du sous-secteur de la pêche qui a connu un recul de l'effort des pêches qui s'est traduit par une baisse des exportations de l'ordre de 30,4%, entraînant une baisse de la croissance réelle d'environ -40,4%.

Au niveau du secteur tertiaire qui représente plus de 42% du PIB global, les mesures préventives prises par les autorités pour endiguer la pandémie (la fermeture des frontières ; le confinement partiel ; la limitation de mobilité interurbaine ; la fermeture des restaurants et des marchés) ont contribué grandement à la contreperformance du secteur. Ainsi, le transport a subi une baisse de -3%, le commerce -0,1%, et les autres services composés des activités financières et d'assurances, des activités spécialisées, constituant, en terme de poids, le sous-secteur le plus important (près de 20% du PIB) ont connu un recul de 0,7% par rapport à 2019.

En dépit de cette situation défavorable, le secteur secondaire (-0,1%) semble avoir mieux résisté grâce au bon comportement du secteur extractif qui n'a pas été affecté par les mesures de confinement et a bénéficié d'une demande extérieure soutenue. La valeur ajoutée générée par la SNIM serait de 2,5%. Globalement, la croissance de l'extraction minière a connu une hausse de 1% consécutive à la légère baisse de la production de l'or et du cuivre liée à la préparation de la fermeture de la mine exploitée par la MCM. Le sous-secteur de l'industrie manufacturière représentant près de 10% du PIB a été le plus impacté par la crise. Il a subi une contraction à l'ordre de 4%.

La croissance du PIB non extractif se situerait à -2,0% dû essentiellement à la baisse de l'activité des services cités plus haut et au bon comportement de l'élevage qui connaîtrait un taux de croissance

de 3,1% grâce à une bonne pluviométrie rendant les pâturages abondants et une campagne de vaccination systématique du cheptel.

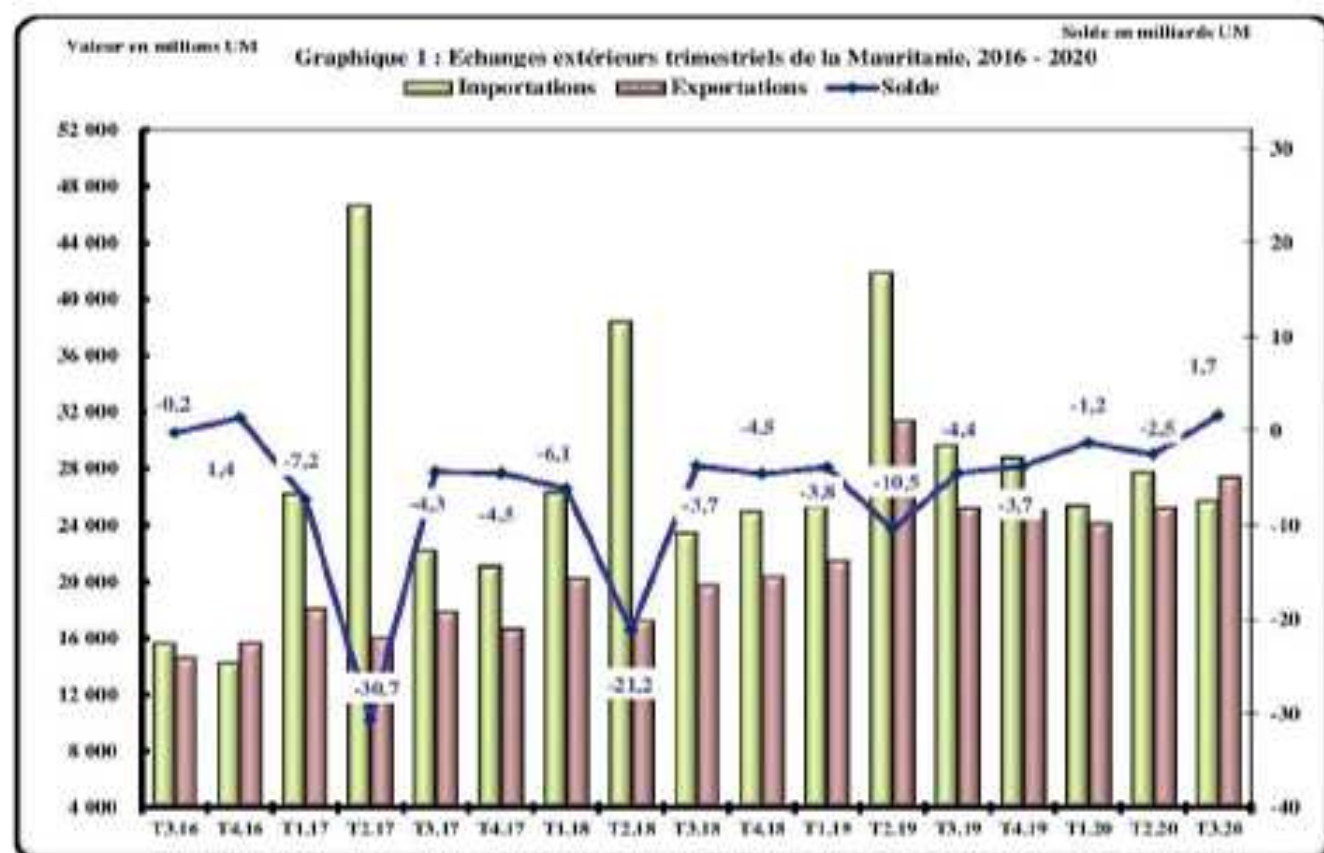
Au niveau du BTP, on observe une reprise de l'activité du sous-secteur tirée par la poursuite des constructions de routes et de bâtiments publics (+5%). L'intégration du personnel contractuel de l'Etat à la Fonction publique a permis de maintenir le sous-secteur des APU sur une trajectoire positive (2,5%).

Echanges commerciaux impactés par la pandémie

L'impact du Covid-19 a été préjudiciable aux échanges de la Mauritanie avec le renchérissement des prix à l'import de certains produits alimentaires et la chute de la production pour des secteurs comme la pêche et l'agriculture, même si les mesures prises par le gouvernement ont atténué ces impacts en ramenant les prévisions de croissance de -3% à -2,3%. Les autres indicateurs en corrélation avec la croissance du PIB permettent de jauger le degré de performance -concurrence- d'une économie que le programme « Taahoudati » (Mes engagements) du président de la République se propose de développer et de valoriser à travers une nouvelle chaîne des valeurs prenant en compte la nécessité de rompre avec les pratiques d'un passé (récent) décrié.

Dans le secteur de la pêche, par exemple, cela passe par la transformation qui offre de grandes opportunités, aussi bien pour certaines captures (Sardines) que pour les produits jetés. C'est encore plus évident, en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois, dans le secteur de l'élevage où un travail énorme reste à faire pour arriver exporter la viande rouge et les peaux, au lieu d'acheminer, chaque année, des centaines de milliers d'animaux vers les pays voisins à l'occasion des fêtes religieuses.

La relance de l'activité économique est présentée par le Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs, sous forme de propositions sectorielles : accélération de la mécanisation, amélioration de la qualité des intrants agricole, développement de la chaîne des valeurs, révision du mécanisme de financement, accroissements des espaces aménagés, etc., pour l'agriculture. Pour l'élevage : modernisation du pastoralisme pratiqué par nos éleveurs (gestion de parcours, formalisation de l'activité, réduction des coûts des facteurs...), accélération de l'intensification et la modernisation du sous-secteur, recensement du cheptel, redynamisation de la recherche et de la formation, développement des sous-produits de l'élevage et élargissement de l'offre pour la santé animale, en sus de la recherche d'alternatives pour l'approvisionnement du pays en aliment de bétail (Cultures fourragères et importations).





Pour la pêche : Revoir le mode d'accès à la ressource, augmenter la surveillance sous toutes ces formes, moderniser la flotte Mauritanienne, arrêter toutes sortes de pêche au cours de l'arrêt biologique, encourager la transformation, améliorer la capacité de débarquement et accroître les capacités

de stockage et distribution, entre autres mesures de nature à changer radicalement le visage de ce secteur clé de l'économie mauritanienne impliquant de nombreux opérateurs étrangers.

Pour le secteur tertiaire les propositions les plus en vue sont qui visent à enclencher le processus de formalisation des petites et des microentreprises, à

mettre en place un répertoire des ménages et des centres d'intérêt économique, assainir le système bancaire et les IMF, accélérer la titrisation des biens fonciers, appuyer les opérateurs touristiques et les agences de voyage.

Sneiba Mohamed

Etat des Finances Publiques en 2020

L'année 2020 a été marquée par de fortes pressions et de larges ajustements dus à la pandémie de Covid-10 pour assurer le financement des mesures préventives, prendre en charge les programmes sociaux destinés aux groupes vulnérables, soutenir les secteurs économiques touchés, et mettre en œuvre le programme de relance économique. La loi de finances initiales (LFI) a été révisée pour prendre en compte les effets de la pandémie et les engagements du programme du Président de la République « Programmes Priorités élargi du Président de la République ».

Pour l'année 2020, le montant des ressources affectées au budget de l'Etat s'élève à 55,025 milliards MRU, enregistrant un déficit de 5,305 milliards MRU, soit une baisse de 8,70% par rapport aux prévisions initiales. Le montant des charges du budget de l'Etat est arrêté à 70,025 milliards MRU dont 03% est alloué au fonctionnement (y compris les intérêts de la dette). Par rapport à la LFI de l'année, les dépenses ont enregistré une augmentation de 0,802 milliards MRU, soit une hausse de 10,45%, passant de 60,13 milliards MRU à 70,025. Le solde prévu se dégrade de + 0,107 milliard MRU (0,3% du PIB), à -15 milliards MRU soit -5% du PIB. Le financement du déficit sera comblé grâce aux appuis budgétaires accordés par les partenaires au développement notamment le FMI et La BM.

Concernant le Commerce Extérieur, il est attendu d'après les derniers développements une amélioration de la position extérieure de la Mauritanie par rapport au cadrage d'août 2020. En effet, il a été observé tout au long de l'année une tendance haussière des prix des métaux de base sur le plan

international et la bonne tenue des exportations des industries extractives. Les réserves de change de la Banque Centrale sont estimées, en 2020, à 1135 millions de dollars, ce qui équivaut à cinq mois d'importations hors produits extractifs. Le niveau confortable des réserves a permis de maintenir une parité stable de l'ouguiya vis à vis des principales devises internationales.

Pour le Marchés de l'emploi, le commerce et les services représentent le principal pourvoyeur d'emplois en Mauritanie (plus de la moitié de la population occupée). Le secteur primaire, regroupant les activités d'agriculture, d'élevage et de pêche occupe près du tiers (32%) de la main-d'œuvre. Le secteur secondaire représente environ 13% de la population occupée. Le secteur informel en Mauritanie est le principal pourvoyeur d'emploi occupant plus de 50,5% de la population en emploi. Les branches d'activité prédominantes du secteur informel (hors agriculture) sont le commerce, qui regroupe plus du tiers des occupés du secteur informel (37,7%), les services tels que le transport, la restauration, les autres services (28,2%) et le sous-secteur manufacturier (20,0%). Les emplois salariés occupent une part faible dans les emplois en Mauritanie, compte tenu de l'importance du secteur informel. Les emplois salariés, hors secteur agricole, représentent 38,8% des emplois totaux. Enfin, 20,1% des personnes en emploi sont dans des emplois précaires (les travailleurs occasionnels, temporaires et saisonniers).

Investissements publics en 2020 :

Plus de 340 milliards d'ouguiyas mobilisés dans un contexte de crise

Par: Khalilou Diagana

En 2020, le ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs a signé 45 conventions de financement d'un montant total de 34 012 766 000 MRU (340 127 660 000 MRO) dont 09 prêts concessionnels d'un montant global de 15 448 169 000 MRU représentant environ 45% de la totalité des montants mobilisés, tandis que les dons se chiffrent à 18 564 570 000 MRU, soit 55% des financements.

C'est, note Mohamed Salem Ould Nany, directeur général des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération Economique (DG-FIPCE), « un effort important qui a été mené avec plus de la moitié des financements mobilisés sous forme de don. » Il ajoute que le pourcentage restant a été mobilisé sous forme de « financements concessionnels avec des taux d'intérêt très bas et une durée de remboursement très importante. »

Conventions de financement de projets signées en 2020

Parmi les accords de financement signés, on peut citer quelques projets phares :

- Le projet sectoriel « Eau et Assainissement de la Mauritanie » avec l'Association Internationale de Développement (IDA), Banque Mondiale, d'un montant de près de 1 015 000 000 MRU,
- Projet de « Développement des Oasis » avec le Fonds Arabe pour le Développement Economique et Social (FADES) d'un montant de 1 007 000 000 MRU
- La construction du port de pêche de Nouakchott (PK 28) avec l'Exim Bank de Chine d'un montant de 3 123 380 000 MRU,
- Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux, Phase II avec l'IDA d'un montant de 1 004 000 000 MRU,
- Projet de construction de la route Nema -Nbeikit Lahwache avec le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique Arabe (FKDBA) d'un montant de 1 250 000 000 MRU,
- Projet de construction de la route Tidjikja-Kiffa-Selibabi-Frontière du Mali, sur financement du Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) pour un montant de 6 348 000 000 MRU,
- Projet d'appui à la décentralisation et au développement des villes intermédiaires avec l'Association Internationale de Développement (IDA), Banque Mondiale, d'un montant de 2 430 240 000 MRU,
- Programme d'urgence anti-Covid 19, financé par le Fonds arabe pour le développement économique



et social (FADES) d'un montant de 1 834 000 000 MRU,

- Projet d'autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel (SWRED) avec l'Association Internationale de Développement (IDA), Banque Mondiale, d'un montant de 2 281 000 000,
- Projet de renforcement de l'alimentation en eau potable de Nouadhibou à partir du bassin de Boule noir financé par le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) à hauteur de 2 030 000 000 MRU,
- Projet d'appui au secteur de l'éducation de base pour un montant de 1 000 000 000 MRU, financé par l'Association Internationale de Développement (IDA), Banque Mondiale.

Appuis budgétaires

Une partie des 34 012 766 000 MRU mobilisés en 2020 représente des appuis budgétaires avec la Banque Mondiale (2 500 000 000 MRU), l'Union Européenne (840 000 000 MRU), l'Agence Française de Développement, au profit du secteur de la santé (105 000 000 MRU) et la Banque Africaine de Développement (304 725 000 MRU).

Autres projets engagés en 2020

Des négociations pour la signature de conventions portant sur d'autres projets ont été engagées en 2020 et seront prévues en 2021. On peut citer :

- Le projet de construction de l'Hôpital Selmane Ben Abdel Aziz d'un montant de 55 millions USD
- Le projet de sécurisation en eau potable de la ville de Nouakchott avec le FADES pour un montant de 150 millions USD ;

- Projet d'employabilité des jeunes avec la Banque Mondiale pour environ 40 millions USD ;
- Programme d'urgence en faveur de TAAZOUR pour faire face aux effets de la Covid 19, financé par la BID à hauteur de 12 millions USD ;
- Projet de renforcement de l'enseignement et apprentissage des sciences, des technologies et de l'innovation au secondaire, financé par la BID avec un montant de 12 millions USD ;
- Programme d'appui à la gouvernance et à la gestion des investissements avec la BAD d'un montant de 4 Millions USD ;
- Projet ASARIGG 2 avec l'AFD d'un montant de 9 millions d'euros ;
- Projet de mise en place d'une seconde connexion à l'internet par câble sous-marin, avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), pour un montant 25 million d'euros ;
- Appui budgétaire avec la Banque Mondiale, pour un montant de 30 million USD.

Suivi rigoureux

L'année 2020 a donc été « riche en mobilisation des ressources, soit sous forme de projets de développement, soit sous forme d'appuis budgétaires. » Cet effort de mobilisation des ressources « s'accompagne d'un travail rigoureux de suivi, de monitoring de la qualité de l'investissement public » note Mohamed Salem Ould Nany Directeur Général des Financements, des Investissements Publics et de la Coopération Economique. Il ajoute « qu'il ne suffit pas seulement de mobiliser tant de ressources.

Il faut également un mécanisme de suivi efficace pour s'assurer de l'exécution des projets dans les délais impartis et avec les qualités requises répondant aux objectifs de développement identifiés initialement. » C'est pourquoi, « le Ministère des Affaires économiques est entrain de mettre en place un mécanisme de coordination et de suivi pour s'assurer de la qualité de la mise en œuvre des projets de développement. »

34 012 700 000 MRU « mobilisé dans une année difficile marquée par la pandémie de covid-19 montre que l'effort fourni a été gigantesque », affirme Mohamed Salem Ould Nany qui ajoute que « c'est un niveau de mobilisation de financements publics sans précédent qui dénote la confiance des bailleurs et autres partenaires ». « Pour préserver cette crédibilité dont jouit notre pays, il a été jugé opportun, au plus haut niveau de l'Etat, d'entamer un travail approfondi sur des grandes réformes économiques et financières, et notamment sur la dette extérieure du pays », poursuit Ould Nany.

Restructuration complète de la dette

Le Président Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani s'est positionné comme chef de file du plaidoyer pour l'annulation de la dette des pays africains en général et de ceux du G5 Sahel en particulier. Ce plaidoyer a abouti au moratoire décidé par le G20 pour l'année 2020 et les six premiers mois de l'année en cours.

La Mauritanie a mandaté le consortium Franklin-Finexem, dirigé par Michel Sapin, ancien Ministre français de l'Economie et des Finances, pour un audit et une restructuration de sa dette extérieure. « Dans le prolongement du moratoire sur le service de la dette des pays à faible revenu et dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée au Covid-19, le G20 a souhaité qu'un certain nombre de pays, dont la Mauritanie, engagent des négociations avec leurs créanciers publics et privés en vue de réduire le poids de leurs dettes, préserver leur capaci-



té budgétaire, et ainsi mieux répondre aux besoins sanitaires et sociaux des populations. » La Mauritanie, a ainsi entamé un travail de « restructuration complète de sa dette publique extérieure. » L'application de l'initiative de suspension du service de la dette « a permis de rééchelonner le remboursement d'environ 50% du service de la dette prévu dans la loi des finances 2020 qui s'élevait à près de 100 milliards MRO au titre du service et amortissement de la dette. »

Le rapport complet du consortium Franklin-Finexem sera remis aux autorités pendant l'année 2021. Un rapport qui fera « ressortir plus de clarté et de transparence de la dette pour plus de confiance de la part des bailleurs. » Il est aussi attendu « des recommandations pour la mise en place d'une stratégie de restructuration de cette dette. »

Une dette extérieure, exclusivement publique, qui représente 60% du PIB. « Tous les ratios par rapport à la dette en Mauritanie sont encore soutenables, tout est régulièrement remboursé sans situation de défaut de paiement » indique le responsable de la DGFIPEC.

Le Budget consolidé d'investissement(BCI)

Il faut noter aussi que « le Ministère des affaires économiques et de la promotion des secteurs productifs est responsable du Budget consolidé d'investissement. » L'ensemble des opérations en capital de l'Etat et des établissements publics est préparé dans le cadre du BCI, qui est annuel et annexé à la loi des finances de l'exercice auquel il se rapporte. »

Le BCI est préparé au niveau de la DGFIPEC pour « avoir une vision complète et intégrée de la totalité de l'investissement public et éviter les doubles financements ou sous financements. » Le Budget Consolidé d'Investissement est préparé et approuvé dans les formes et conditions prévues par les textes réglementaires relatifs aux lois de finances.

De plus, « un nouveau système d'information intégré de gestion de financement de l'investissement public (TAMWIL/ISTITHMAR) a été mis en place avec de nouvelles fonctionnalités pour prendre en charge tout le cycle du projet de développement, ce qui permettra de regrouper toutes les phases des projets et programmes de développement, à partir de la phase de programmation, du financement (ressources extérieures et BCI) jusqu'à l'exécution physique et financière. Ce système gère le programme d'investissement public ainsi que le BCI et permettrait l'interfaçage avec les autres systèmes de finances publiques (TAHDIR, RACHAD et SYGAD).

Pour les perspectives, « le gouvernement poursuivra l'amélioration de l'efficacité des investissements publics, notamment avec la mise en œuvre de réformes visant leur qualité et leur efficience. » L'objectif est « de renforcer la synergie entre les phases de sélection, de programmation et du financement de l'investissement public afin de rationaliser la mobilisation des ressources, tout en veillant à la soutenabilité et à la viabilité de la dette publique.



Investissement privé en Mauritanie :

Les gages de sécurité et de rendement

Par Hamada Mohamed Saleh



Amélioration du climat des affaires

Cette situation de stabilité a été consolidée par l'apaisement de la scène politique, le renforcement de la cohésion sociale, ainsi que par l'amélioration de la gouvernance.

C'est sur les fondamentaux de ce socle couplés à une série de réformes qu'elle a bâti sa stratégie de promotion des investissements privés ; réformes soutenues par l'amélioration de la gouvernance dans ses différents aspects.

L'un des principaux axes de cette bonne gouvernance, au plan politique et institutionnel, aura été la consécration du principe de la séparation des pouvoirs à travers, notamment, le respect de l'indépendance du judiciaire et la dotation de la justice en moyens lui permettant d'exercer pleinement et librement sa mission.

C'est ainsi que les principales interventions des pouvoirs publics ont porté sur l'amélioration de la perception de la justice, le déploiement des magistrats, des greffiers ainsi que des auxiliaires de justice (huissiers, avocats) en plus de la réhabilitation et de l'équipement des structures judiciaires et de l'amélioration de l'efficacité et de la performance de la justice.

Garantie de sécurité des investissements

En matière de gouvernance économique, les réformes mises en œuvre ont permis une plus grande prudence budgétaire qui a été facteur de rétablissement des équilibres macroéconomiques. En plus, la mise en œuvre d'une stratégie de lutte contre la corruption, entraînant un changement notoire des mentalités vis-à-vis de la chose publique, a renforcé la crédibilité des institutions publiques et offert de meilleurs gages de sécurité pour les partenaires et opérateurs économiques nationaux et étrangers.

Le Code des investissements consacre fondamentalement la liberté d'investir et d'entreprendre une activité économique sur tout le territoire mauritanien pour toute personne physique ou morale, de nationalité mauritanienne ou étrangère. Aucune obligation de joint-venture avec un ressortissant national n'est prévue pour les investissements étrangers dans le pays. L'égalité devant la loi est garantie entre investisseurs locaux et étrangers.

Ce code des investissements a été revisité dans le cadre d'avantages incitatifs supplémentaires accordés au titre de ses régimes privilégiés.

Résolument engagée pour soutenir son développement économique et social, la Mauritanie a mis en place une stratégie globale et intégrée avec des paliers successifs pour créer, d'abord, un climat favorable à la sécurité et à la stabilité sans lesquelles aucun développement n'est possible. Elle a encouragé la mobilisation des ressources internes et externes, valorisé les avantages comparatifs du pays et suscité l'intérêt du secteur privé national et international à la faveur de l'instauration d'un climat d'affaires attractif et d'une batterie de mesures incitatives pour drainer, sécuriser et promouvoir l'investissement privé.

En repensant son développement de façon durable, la Mauritanie s'est attelée à faire face aux facteurs internes et externes susceptibles d'engendrer une quelconque forme de déstabilisation ou d'insécurité.

En dépit du contexte régional, elle est parvenue à contenir, puis à éradiquer sur son territoire le terrorisme ; tout comme elle a réussi à réduire sensiblement le phénomène du crime organisé et des trafics de tous genres.

Bond de 10 places au classement Doing Business

Parallèlement à ces réformes, les pouvoirs publics ont continué à améliorer régulièrement les performances en termes d'environnement des affaires; réformes qui ont permis au pays de réaliser un bond impressionnant de 10 places dans le classement Doing Business grâce à une série de mesures ciblées pour assainir l'environnement des affaires. Ce faisant, la Mauritanie a dépassé la moyenne régionale en termes de distance à la frontière (DTF), passant de 47,21 à 50,88. Ces tendances se sont encore plus confirmées en 2020.

Les indicateurs du Doing Business portent sur la simplification des procédures de création d'entreprises, le raccordement à l'électricité, l'accessibilité au crédit bancaire, la protection des investisseurs, la soutenabilité des impôts et la simplification des procédures de leur déclaration et de leur paiement, la simplification des formalités d'import/export et le règlement de l'insolvabilité des entreprises en faillite.

Sur ces différentes questions, la Mauritanie a enregistré des avancées notables qui lui ont valu d'évoluer rapidement sur la grille de classement du Doing Business.

Les perspectives économiques à moyen terme seront encore plus favorables en termes d'accéléra-

tion de la croissance, de maîtrise de l'inflation et de baisse de la dette publique.

Ces résultats sont le fruit d'une douzaine de réformes majeures concernant le démarrage d'une entreprise, l'accès au crédit, le commerce transfrontalier, le paiement des impôts et l'enregistrement des biens. A ces réformes, s'ajoutent cinq nouvelles autres qui viennent d'être récemment adoptées pour étayer la charpente du climat des affaires.

Le gouvernement a apporté des changements substantiels aux cadres réglementaires locaux, notamment en combinant de multiples procédures d'enregistrement, en augmentant la transparence du registre foncier, en lançant une série de mesures au port de Nouakchott pour rationaliser les processus et les rendre plus visibles, notamment par la publication de tous les jugements d'affaires commerciales sur les sites internet des tribunaux pour plus de transparence des actes juridiques.

Des performances unanimement reconnues

Par ces réformes, la Mauritanie est considérée comme le pays le plus réformateur de la région en matière de climat des affaires. Les témoignages de personnes références dans le domaine le soulignent clairement.

Celui de M. Laurent Msellati, responsable des opérations de la Banque mondiale pour la Mauritanie,

est éloquent à ce sujet quand il déclare : « L'impressionnant programme de réformes de la Mauritanie montre l'engagement ferme et inébranlable du gouvernement à améliorer le climat de l'investissement et à développer le secteur privé, notamment les petites et moyennes entreprises (PME), ainsi qu'à promouvoir l'investissement privé. Les deux aspects de ces réformes sont les leviers clés pour créer des emplois, ce qui est la voie la plus directe et la plus durable pour sortir les gens de la pauvreté ».

Même tonalité chez Mme Faheen Allibhoy, responsables des opérations de la SFI pour le Sénégal, la Mauritanie, la Gambie, la Guinée Bissau et le Cap Vert, qui affirme : « Les chiffres témoignent de l'engagement stratégique constant du gouvernement mauritanien pour améliorer le climat des affaires, encourager l'investissement et offrir de meilleures opportunités au secteur privé pour contribuer à l'économie mauritanienne. »

Ces progrès, unanimement reconnus, sont le résultat de plusieurs facteurs qui ont joué un rôle moteur et convergent stimulé par l'introduction d'incitatifs appropriés, la création d'un espace pour l'activité du secteur privé et un meilleur niveau d'appropriation des réformes qui étaient jusqu'alors inconnues dans le pays.

Promotion des investissements en Mauritanie : Le train des réformes

Désormais, la Mauritanie est devenue une importante destination des investissements internationaux, aussi bien pour les secteurs classiques d'attrait tels que les minéraux, le pétrole et la pêche, que pour des secteurs nouveaux comme ceux du tourisme, des télécommunications, des nouvelles technologies et des énergies propres.

Cet élargissement du champ des investissements est le résultat des politiques publiques d'encouragement de l'investissement pour en faire un levier de la croissance économique, une source de création d'emplois et un facteur de transfert de nouvelles technologies et expertises. Les partenariats générés par l'investissement privé étranger densifient le tissu relationnel entre les opérateurs économiques nationaux avec l'espace des chaînes de valeur mondiales et leur ouvrent de réelles perspectives d'intégrer les dernières technologies dans leurs processus de production et de faire entrer les produits locaux sur le marché mondial.

C'est dans cet objectif que les pouvoirs publics ont initié et mis en œuvre une série de réformes pour améliorer le climat des affaires, à travers notamment :

- La révision et la complétude des textes régissant le droit commercial.
- L'intégration de différents services administratifs concernés par la création et l'agrément des institutions dans le cadre de guichets uniques à Nouakchott et à Nouadhibou, ce qui a permis de simplifier et d'accélérer les procédures dont les coûts ont été annulés ou réduits.
- Le renforcement significatif des garanties apportées aux contribuables grâce aux mesures relatives notamment aux contentieux, recouvrement, versement de crédits de taxe sur la valeur ajoutée et contrôles fiscaux.
- La facilitation des échanges transfrontaliers, après la mise en place d'un guichet unifié au port de Nouakchott pour collecter les droits et taxes payés à tous les acteurs dans le domaine de la déclaration en douane.
- La mise en place de fenêtres unifiées pour se connecter à l'électricité et obtenir les permis de construire.

- La publication d'un code des droits en nature, permettant la coordination du système immobilier et mobilier, ainsi que les procédures d'enregistrement des registres immobiliers.

- La publication des décisions judiciaires sur Internet pour les différents niveaux de justice commerciale (la Cour suprême, la Cour d'appel, le tribunal de commerce de Nouakchott).

- La création toute récente d'une agence de promotion de l'investissement privé.

Au cours des trois dernières années, la Mauritanie a approuvé et mis en œuvre douze réformes visant à améliorer le climat des affaires dans la classification du Groupe de la Banque mondiale dite Doing Business, ce qui a permis une progression de vingt-six places dans ce classement.

Pour renforcer la protection des investisseurs contre les risques non commerciaux, la Mauritanie - comme les pays désireux d'attirer les investissements - a conclu de nombreux accords sur la promotion et la protection des investissements avec de nombreux pays frères et amis. Ces accords ont eu un effet positif en augmentant la confiance des investisseurs étrangers dans le climat des affaires du pays.

A cela s'ajoute un effort continu dans le domaine des infrastructures (énergie, routes, ports, etc.), et dans le domaine de la promotion du développement humain (universités, écoles professionnelles supérieures et centres de formation professionnelle).

La volonté et l'action des pouvoirs publics consacrent résolument le rôle de l'investissement privé dans le processus de construction et de développement en élargissant le cercle de dépendance à son égard pour développer un secteur privé compétitif. L'action a porté aussi sur le soutien à l'attractivité du pays pour les investissements directs étrangers et sur l'appui de ses capacités d'exportation ainsi que sur l'encouragement de l'initiative privée et de l'innovation qui est l'un des principaux piliers de la promotion d'une croissance forte, durable et inclusive de la Nouvelle Mauritanie.



Massification de l'offre de services aux investisseurs

Aujourd'hui, avec l'ancrage, encore plus fort, de la libéralisation de l'économie, un code d'investissement incitatif, un code du commerce avantageux, une zone franche dans le principal pôle économique du pays et la facilitation de la pratique des affaires dans des domaines tels que la création d'entreprises (guichets uniques à Nouakchott et Nouadhibou) et la protection des investisseurs, en plus des réalisations massives en termes d'infrastructures (énergie, routes, ports, etc.), toutes les conditions sont réunies pour le déferlement des investissements privés vers le pays.

La création de la Zone Franche de Nouadhibou offre des atouts incomparables pour en faire un pôle économique de premier plan, un espace d'investissement sans entraves, un centre de production qui maximise la valeur ajoutée des ressources naturelles, une locomotive de développement d'une économie moderne ouverte sur le monde et une opportunité inégalée pour l'investissement privé national et étranger.

Création d'une agence de promotion de l'investissement privé

L'Institution d'un Conseil supérieur de l'investissement que préside le Chef de l'Etat et la création toute récente de l'Agence de Promotion de l'Investissement Privé (APID) sont d'autant plus opportunes que la relance économique ne pourra se faire dans le contexte mondial actuel qu'avec les inves-

tissements privés et étrangers directs qui sont une source de capital de premier ordre.

La promotion de l'attractivité économique et donc des investissements internationaux gagne d'avantage en efficacité si elle est confiée à des structures qui leur sont spécifiquement dédiées.

Ainsi, l'Agence de Promotion de l'Investissement Privé supplante la direction de la Promotion de l'Investissement Privé. Celle-ci avait pour mission de concevoir des politiques de l'investissement privé rentrant dans le domaine du développement des grands travaux de l'Etat, de veiller à la valorisation des potentialités nationales en matière d'investissement privé. Elle avait aussi en charge la conception et la mise en oeuvre d'une politique de communication et de promotion de l'image du pays, en concertation avec les entités concernées ainsi que les outils de communication visant le développement du secteur privé et la diffusion de la culture entrepreneuriale. Elle avait également pour mission de concevoir des programmes annuels de communication visant l'encouragement à la création et à la promotion des PME dans les rencontres nationales et internationales, d'établir des relations directes avec les organisations sous régionales et internationales chargées de la promotion du secteur privé, de rechercher des partenaires privés et des financements pour le secteur privé et pour les partenaires public-privé (PPP).

La nouvelle agence de promotion de l'investissement privé permettra de mieux vendre le potentiel incommensurable dont la Mauritanie dispose et la compétitivité de son économie en valorisant ses avantages comparatifs. Elle permettra de faire partager l'attractivité du pays par les différents opérateurs économiques et de mobiliser une synergie de partenariats avec le secteur privé pour une véritable promotion de l'investissement au service d'un développement plus intégré et plus harmonieux de l'économie nationale.



Un code des investissements révisité pour davantage d'attractivité

Le pilier central de cette plateforme de promotion des investissements privés est sans doute le Code des investissements qui confère, au titre des régimes privilégiés, de très grands avantages et incitations, notamment sur les plans fiscal, douanier et domanial.

Ainsi, à titre d'exemple, pendant la période d'installation, limitée à trois ans, d'une entreprise, le paiement est de 0 % de droit fiscal à l'importation à l'exclusion de tout autre droit ou taxe payable au cordon douanier sur les biens d'équipement figurant sur la liste des produits éligibles.

Aussi, les entreprises nouvelles et les extensions d'entreprises existantes, si l'extension génère au moins dix emplois supplémentaires permanents, bénéficient d'une exonération totale de l'impôt sur le Bénéfice Industriel et Commercial (BIC) dans la limite des huit premières années.

De même, les concessions nécessaires sont attribuées aux entreprises éligibles, sous la diligence de l'Etat et sous réserve des dispositions domaniales en vigueur, selon les modalités de consentement mutuel entre l'investisseur et le propriétaire terrien sous forme de bail ou de concession provisoire par l'Etat pour une durée déterminée renouvelable ou jusqu'à la fin du projet. Le consentement mutuel entre l'investisseur et le propriétaire peut également prendre la forme d'un intéressement du propriétaire aux activités et produits de l'investissement.

Les entreprises établies en zone franche bénéficient de la franchise totale de droits et taxes douaniers à l'importation des biens d'équipement, matériels, véhicules utilitaires destinés à la production, et qui figurent sur la liste des biens éligibles, fixée par le ministère de tutelle.

Par ailleurs, il existe un régime spécifique aux conventions d'Etablissement avec l'Etat. Ce régime est une nouveauté du dernier code qui vise les investissements d'une grande ampleur (de 500

Critères d'éligibilité aux avantages de la charte des investissements

- Être immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) ;
- Créer des emplois permanents, qui s'exercent pendant au moins 280 jours par an ;
- Avoir un capital social égal ou supérieur à 1/5 des investissements ;
- Utiliser en priorité les matières premières locales nécessaires à la fabrication du produit fini ;
- Utiliser en priorité les services des entreprises locales, à conditions égales de qualité, de prix, de délai de réalisation par rapport aux prestations des entreprises extérieures, pour le cas des entreprises de services ;
- Être immatriculée à la caisse nationale de sécurité sociale ;
- Ouvrir un compte dans une banque locale ou dans un tout autre établissement financier, d'épargne et de crédit dûment établi ;



millions à 5 milliards d'UM et qui visent la création entre 20 et 500 emplois directs et 50 et 2000 emplois indirects) dans les secteurs de l'agriculture, de la transformation des produits de l'élevage, de la transformation à terre des produits de la pêche industrielle à l'exception de la farine de poissons, de la pêche artisanale et côtière, des unités industrielles et manufacturières, de la production d'énergie renouvelable éolienne et solaire et de l'hôtellerie et du tourisme hors de Nouakchott. Les conditions d'installation, ainsi que les avantages spécifiques à consentir, sont définis dans le cadre d'une convention négociée avec les départements compétents.

Au-delà de l'arsenal juridique, des plateformes institutionnelles, des mesures incitatives de tous ordres et des nombreuses réformes, le véritable gage d'une mobilisation massive des investissements privés au service de l'émergence économique demeure la volonté des plus hautes autorités de l'Etat à impulser une diplomatie économique «agressive».

Une diplomatie économique active

L'implication directe du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, dans le lancement de nombreux fora en Mauritanie pour la promotion de l'investissement en est une illustration ; implication qui a d'ailleurs dépassé le cadre national pour s'étendre à l'espace sahélien, notamment quand en janvier 2021, en marge du One Planet Summit, et grâce à son action, des partenaires financiers se sont engagés pour 10 milliards de dollars sur la période 2021-2025 pour la Grande Muraille Verte.

Cette nouvelle diplomatie économique active s'est aussi reflétée par une plus grande présence de la Mauritanie dans les tribunes dédiées aux partenariats. C'est ainsi que le pays a participé, entre autres rencontres, à la session du forum de l'investissement en Afrique 2019 tenue au Caire, au forum économique mauritano-saoudien, à la 4^e édition du forum de l'investissement arabe à Paris, aux travaux du forum des affaires mauritano-chinoises organisé à Nouakchott et au TICAD. Elle a également organisé un forum national sur la Zone de Libre-Echange Continentale Africaine.

De même, elle continue d'assister aux foires et salons dédiés à la promotion des secteurs économiques pour mieux faire connaître les potentialités du pays et les opportunités d'investissement qu'il offre.

Le fait que le pavillon mauritanien au salon du tourisme et du voyage de Madrid ait remporté, en janvier 2020, le prix du pavillon d'origine pour sa contribution remarquable à faire connaître la richesse et la diversité du tourisme mauritanien, traduit la qualité de la présence mauritanienne dans ces manifestations dont le but ultime est de promouvoir l'investissement.

Parallèlement aux efforts publics dans ce domaine, des structures privées telles que l'Union Nationale du Patronat Mauritanien et la Chambre de Commerce ; d'Agriculture et d'Industrie continuent de densifier leur réseaux de partenariat pour la promotion de l'investissement privé.

Pour tout dire, le décor est planté et l'étendard « bienvenue aux investisseurs » est hissé !

Projets en partenariat public-privé :

Les chantiers d'une meilleure efficacité et d'une plus grande soutenabilité

Par Hamada Mohamed Saleh

Les réformes de croissance économiques engagées en Mauritanie, notamment dans le cadre du développement économique et social à l'horizon 2030, dans le cadre de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) et le programme prioritaire élargi du Président de la République, se sont fondées, entre autres actions préalables, sur l'amélioration du climat des affaires et l'encouragement de la mobilisation des ressources financières et techniques des investisseurs privés, nationaux et internationaux. La raréfaction des ressources financières sur les marchés internationaux, leur coût et la difficulté d'y accéder, en plus de la nécessité d'utiliser au mieux les disponibilités fi-

nancières publiques, ont conduit l'Etat à exploiter les opportunités qu'offrent le montage, l'exécution et l'exploitation des projets en partenariat public-privé. Ces outils de financements additionnels innovants sont destinés à faciliter la participation du secteur privé au développement des infrastructures et services publics par le biais des Partenariats Public-Privé (PPP).

L'objectif étant de recentrer l'action publique sur l'accès des populations aux services de base de qualité dans le but de stimuler la croissance et le développement économique et social du pays tout en maintenant viabilité et soutenabilité budgétaires.



La promotion du développement économique et social requiert une intégration du secteur privé national et la stimulation des investissements privés nationaux et étrangers.

La stratégie adoptée par les pouvoirs publics en matière de promotion des investissements permet, aujourd'hui, au secteur privé d'être un véritable partenaire stratégique qui participe activement à l'émergence économique du pays.

Si la pratique du partenariat public-privé dans le montage et la mise en œuvre de réalisation et d'exploitation d'ouvrages et de projets ne datent que depuis les années 90. Elle est bien plus récente en Afrique et particulièrement dans notre sous-région. En se rendant compte qu'une entreprise privée est plus à même d'utiliser efficacement, et de façon plus optimale, ses ressources que les acteurs publics, de mobiliser l'expertise et les spécialisations plus rapidement et de combiner à la fois des ob-

jectifs de profit et d'efficacité, la Mauritanie s'est aménagée la possibilité de recourir aux contrats en Partenariat Public-Privé (PPP) pour la réalisation de certains de ses projets structurants afin de mieux maîtriser les délais et optimiser ses ressources financières. De plus, les coûts sont définis dès la signature du contrat, sur toute sa durée, et la structure financière des projets en PPP permet, notamment, à l'Etat et aux collectivités territoriales de bénéficier d'ouvrages sans avoir à mobiliser des ressources financières qui ne sont pas toujours disponibles ou qui doivent être allouées à des actions plus urgentes.

Cadre juridique et réglementaire normatif

En préparation du lancement de projets de type PPP, un cadre juridique a été élaboré à travers la loi qui définit les contours de ces projets.

Cette loi définit un contrat de PPP comme étant « le contrat administratif de partenariat public-privé, conclu entre l'Autorité Contractante et une personne morale de droit privé ou de droit public (opérateur économique), portant sur une mission globale relative à un ouvrage d'intérêt général ou d'utilité publique et/ou portant sur l'exploitation d'un service public. Le Contrat de PPP couvre les notions de PPP concessif et de PPP à paiement public ».

Au titre de l'article 4 et l'article 13 de la loi relative aux PPP en Mauritanie, les conditions suivantes sont nécessaires pour recourir à un contrat de type PPP : Le projet doit être d'intérêt général ou porter sur un service public, être efficient, c'est-à-dire qu'il est économiquement et socialement plus avantageux que tout autre type de contrat. Il doit, aussi, être soutenable budgétairement et financièrement.

L'évaluation préalable et de soutenabilité budgétaire doivent prouver que la mise en œuvre du projet sous la forme d'un contrat de PPP est la plus efficiente comparativement aux autres formes de contrat.

Architecture institutionnelle fonctionnelle

Parallèlement au cadre juridique, l'architecture institutionnelle et les procédures ont été mises en place avec des responsabilités et des rôles clairs attribués à chaque acteur.

C'est ainsi qu'un comité interministériel appuyé par un comité technique et une cellule de coordination en plus d'autres structures veillent à la conduite de tous les projets depuis leur initiation jusqu'à leur réalisation.

De même, un guide opérationnel des PPP en Mauritanie a été élaboré pour accompagner les autorités publiques et la cellule PPP dans l'identification, la préparation et la mise en œuvre des projets en PPP. Ce guide opérationnel fournit une information complète sur ce qu'est l'outil du partenariat public-privé, sur les responsabilités des acteurs publics et privés d'un PPP et sur le rôle de chaque autorité publique dans les différentes étapes du projet. Il s'agit d'un outil qui accompagne, pas à pas, la personne publique ou privée dans la compréhension des PPP, dans l'identification, l'évaluation, la structuration et la mise en œuvre de leurs projets, dans le cadre juridique récemment mis en place.

Ciblage pertinent des projets stratégiques

Ainsi, sur la base des orientations stratégiques du pays, et des ouvrages prioritaires, des secteurs ont été retenus comme répondant aux critères pour la candidature au statut des PPP. Il s'agit des secteurs du transport, de l'énergie, de l'eau et de l'assainissement, des télécommunications et des infrastructures.

Le premier contrat conclu dans le cadre du partenariat public-privé est celui de la construction et l'exploitation du terminal à conteneurs et hydrocarbures au Port de Nouakchott.

En raison de l'expérience, et sans doute du contexte, les termes de ce contrat n'étaient pas très avantageux pour le pays. Saisie à ce sujet, la commission d'enquête parlementaire a recommandé au gouvernement, par résolution relative à la convention de concession en question, de la résilier ou de procéder à sa renégociation afin de la rendre plus équilibrée.

Cette dernière option a été privilégiée donnant lieu à un comité technique composé de représentants des quatre ministères signataires de la convention pour une renégociation de la convention entre les départements concernés et la société Arise Mauritanie sa.

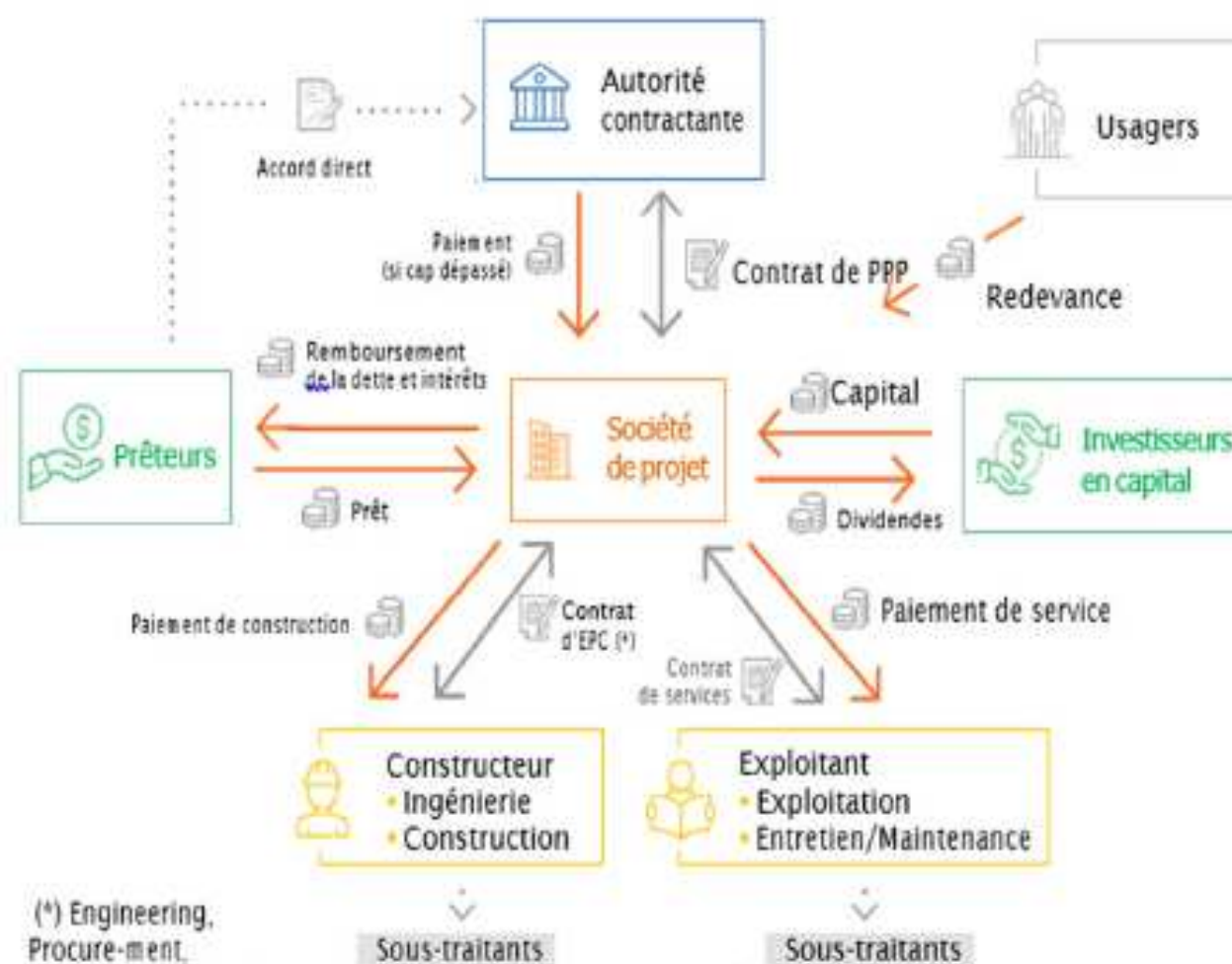
Cette dernière est d'ailleurs devenue plus crédible en raison de sa recapitalisation à un important niveau. La renégociation a permis de mieux conformer cette société avec la réglementation mauritanienne avec, à la clef, de substantiels avantages pour le pays.

Recadrage avantageux du premier projet en PPP

Au terme de la renégociation, un avenant signé par toutes les parties, la société de projet consent désormais plus de privilèges au pays, notamment l'obligation de rendre l'emploi des expatriés conforme à la réglementation nationale, la baisse sensible des tarifs conteneurs et hydrocarbures. De plus, le relèvement notable des redevances d'exploitation des conteneurs et surtout leur indexation au volume plus de 300 K HPV (Mille Equivalent Pied Valeur). Des augmentations, de 10% pour les volumes excédant 400 K HPV et de 25 % pour plus de 500 K HPV, et de 50 % ont été consenties. Pour les hydrocarbures, le tarif a baissé de 2 USD (8 au lieu de 10) alors que la redevance est stabilisée à 2 USD.

Parallèlement à ces importantes concessions, le périmètre de la concession aux activités de maintenance des conteneurs et hydrocarbures et activités connexes a été limité. Les services liés aux navires (remorquage, lamanage pilotage etc...) deviennent désormais du ressort du port autonome de Nouakchott. La clause de paysage a été précisée : elle concernera seulement les activités de conteneur et d'hydrocarbure et prendra fin dès l'atteinte de 450 K HPV pour les conteneurs et 1.000 KT (Kilotonnes) pour les hydrocarbures, pour deux années consécutives. Enfin, le PAN PA bénéficiera dorénavant d'une redevance domaniale de près d'un million d'USD.

MODÈLE DE PPP CONCESSION



(*) Engineering, Procurement, Construction: contrat « clé en main » en Mauritanie.

Acteurs intervenant dans la réalisation d'un contrat de PPP

Autorité Contractante : représentant de la personne publique sur le projet. L'Autorité Contractante peut être l'État, les collectivités territoriales, les établissements publics ou toute société à capitaux publics.

Société de projet : c'est avec cette entité que l'Autorité Contractante passe le contrat de PPP. Cette société sert d'interface entre tous les acteurs du projet. La société de projet est responsable vis à vis de l'Autorité Contractante.

Prêteurs : ce sont eux qui financent une partie du projet sous forme d'emprunt à la société de projet. La société de projet s'engage à rembourser la dette aux prêteurs.

Investisseurs : les investisseurs permettent d'apporter le capital nécessaire à la réalisation du projet. **Constructeur** : le constructeur est en charge de l'ingénierie et la construction du projet. Il agit parfois en groupement. Le constructeur est responsable vis à vis de la société de projet.

Exploitant : il est en charge de la gestion de l'actif une fois celui-ci construit. L'exploitant est responsable vis à vis de la société de projet.

Sous-traitants : le constructeur ou l'exploitant peuvent faire appel à des sous-traitants pour la réalisation d'une part de leurs services.

Lancement imminent de nombreux grands projets

Actuellement, une dizaine de grands projets vont être bientôt lancés. Il s'agit, notamment, des projets d'autoroute Nouakchott-Nouadhibou, de l'alimentation en eau potable des wilayas nord du pays (Adrar, Dakhlet-Nouadhibou, Inchiri et Tiris-Zemmour), de la réhabilitation et de l'exploitation des complexes pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou, de la construction de 10 mille logements sociaux (dont la phase pilote sera conduite à Nouakchott), de l'exploitation des systèmes d'adduction en eau potable dans cinq wilayas en milieu rural et semi-urbain et de l'électrification rurale dans les deux Hodhs et l'Assaba.

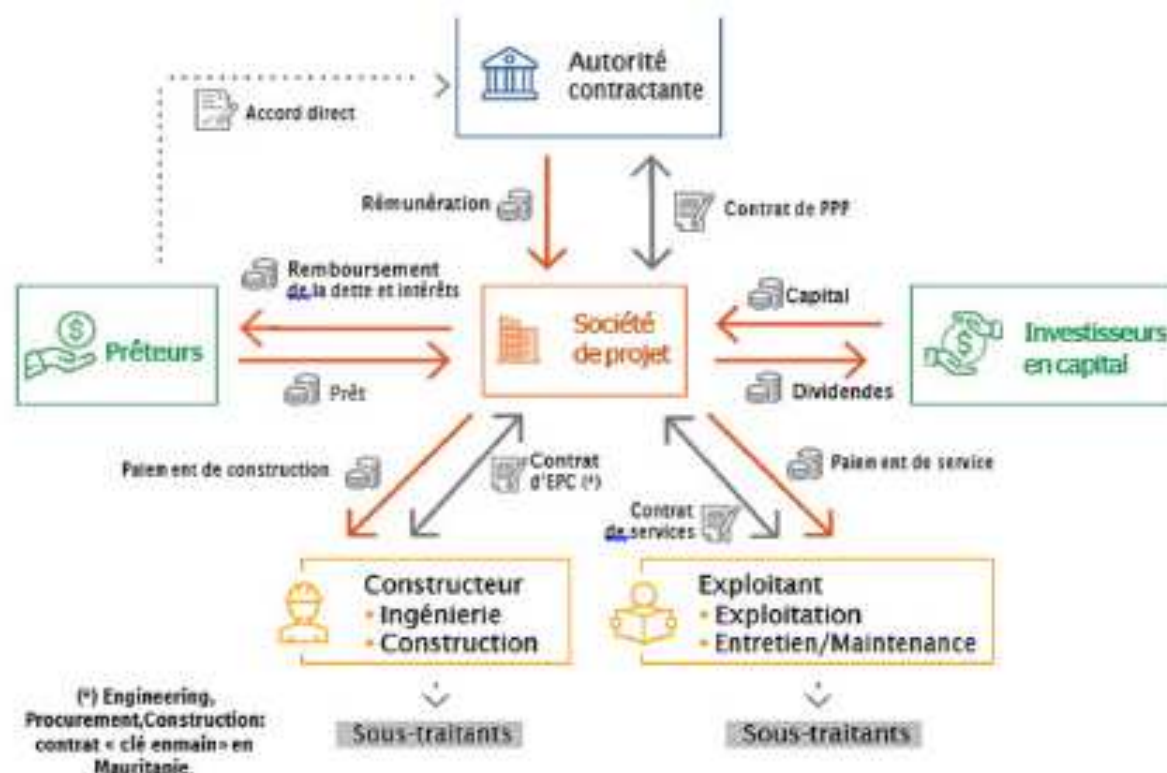
Par ailleurs, les études sont déjà achevées ou en voie de l'être pour des projets dans la Zone Franche de Nouadhibou qui est, pour le moment, en dehors du champ d'application de la loi sur les PPP mais qui sera concernée à la faveur de nouvelles dispositions qui entreront bientôt en vigueur. Ces projets portent sur le traitement des eaux usées de Nouadhibou, l'exploitation d'un hangar réfrigéré à l'aéroport de Nouadhibou, la construction et l'exploitation d'un entrepôt frigorifique au port de la capitale économique, la construction d'un port

en eau profonde et d'un aéroport international dans cette même ville.

D'autres projets sont candidats à l'éligibilité au statut PPP, comme ceux de la construction et l'exploitation de l'autoroute Nouakchott-Boutilimit-Aleg,

l'assainissement de la ville de Nouakchott et la construction et l'exploitation d'une usine de sucre à Fom-Gleita sur une aire valorisée de 12 mille hectares.

Modèle de PPP à paiement public



Principales étapes du cycle de vie d'un PPP

Identification et sélection du projet

La première étape en vue d'élaborer un PPP réussi consiste à identifier un projet de PPP potentiel. Comme un PPP constitue avant tout un investissement public, la plupart des projets réussis de PPP proviennent d'une procédure plus générale de planification de l'investissement public. A cette étape, les projets prioritaires d'investissement public peuvent être présélectionnés selon leur potentiel d'optimisation des ressources s'ils étaient mis en œuvre sous forme de PPP, mais c'est véritablement à l'étape de l'évaluation préalable et de soutenabilité budgétaire que la forme de contrat de PPP est décidée ou non.

Le résultat de l'étape d'identification du projet correspond habituellement à un concept initial de PPP et une évaluation préalable de la justification d'un projet sous forme de PPP.

Le point de départ de l'étape d'identification d'un PPP potentiel consiste à identifier un projet d'investissement public prioritaire.

Ce sont les différents ministères qui composent le gouvernement qui produisent une feuille de route d'investissement pour les années à venir. Ainsi, cette feuille de route permet ainsi, dans chaque ministère concerné, d'établir une liste de projets potentiels. C'est, ensuite, au gouvernement d'identifier les projets prioritaires parmi ceux proposés par les ministères de tutelle.

À travers une première phase d'identification, le projet peut être initié par différents types de promoteurs publics de projets en PPP : un ministère, un département ou une agence du gouvernement, une collectivité locale, un établissement public, une société nationale ou une société anonyme à participation publique majoritaire.

Sélection préliminaire

Le processus de PPP peut être envisagé comme une « branche » de la procédure plus générale de gestion de l'investissement public, c'est-à-dire, à un moment donné, un projet est sélectionné en tant que PPP potentiel et, par la suite, est régi selon une procédure spécifique aux PPP. Cependant, cette « ramification » peut survenir à différents moments de la procédure d'investissement public.

Etude de pré faisabilité

Après avoir identifié des projets potentiels d'investissement public, l'Autorité Contractante est en charge de réaliser une étude de pré faisabilité sur les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociaux, juridiques et administratifs

dans le but d'évaluer l'intérêt du projet et l'impact sur le budget de l'Autorité Contractante.

Si à cette étape du processus, l'Autorité Contractante souhaite évaluer le potentiel de mise en œuvre du projet identifié en tant que PPP, celle-ci doit répondre aux éléments suivants :

- Portée du projet : les coûts de transaction identifiés dans l'étude de pré faisabilité peuvent-ils être justifiés ?
- Transfert de risques : existe-t-il une raison valable de penser qu'un PPP permettra d'optimiser davantage les ressources qu'une procédure traditionnelle de passation de marchés publics ?
- Capacité et intérêt du marché : existe-t-il un projet commercial potentiellement viable et un certain intérêt du marché vis-à-vis du projet ? Une évaluation de l'intérêt du marché peut exiger un sondage de marché initial auprès d'investisseurs potentiels.
- Après que l'Autorité Contractante ait identifié plusieurs projets potentiels, ceux-ci doivent être priorisés, ce qui constitue la sous-étape suivante.

Priorisation des projets

La priorisation de projets signifie l'examen soigneux des divers concepts de projet générés jusqu'alors par les acteurs publics, et trier ces projets selon leur potentiel de mise en œuvre en tant que PPP.

Les critères suivants peuvent être évalués pour trier les projets identifiés :

- Niveau de préparation du projet : certains projets ont été plus développés que d'autres avant d'être proposés sous forme de PPP, réduisant ainsi le coût de développement restant du projet. Ainsi, les projets « Brownfield » (c'est-à-dire des projets développés à partir d'une infrastructure existante) sont susceptibles de faire partie des projets prioritaires.

- Réactivité aux besoins du secteur : l'ordre de mise en œuvre des projets de PPP doit s'inscrire dans les priorités générales du secteur dans lequel le projet est envisagé. En d'autres termes, les PPP doivent être au cœur du développement du secteur, et non pas prendre la forme de projets périphériques dont les avantages peuvent s'avérer marginaux ou s'écarter des priorités stratégiques.

- Forte possibilité de mise en œuvre : la priorité est donnée aux projets de PPP ayant une forte chance de succès, jugés comme étant les plus susceptibles d'attirer l'intérêt du secteur privé.

Le coordinateur de la cellule PPP à Horizons :

« Les projets en partenariat public-privé confèrent des financements innovants »

Le Partenariat Public-Privé (PPP) comme option de réalisation de projets structurants, la philosophie qui le sous-tend, ses avantages, l'expérience dans ce domaine et les grands projets qui seront bientôt lancés dans ce cadre, sont au centre de cette interview que le Coordinateur de la cellule PPP, M. Ahmed Salem Ould Tebakh, a accordée à la revue Horizons.

Horizons : Qu'entend-on par Partenariat Public-Privé et que couvre ce concept ?

Ahmed Salem Ould Tebakh : Le Partenariat Public-Privé concerne les contrats à durée déterminée conclus entre l'autorité contractante et une personne de droit public ou privé dénommée l'opérateur économique. Ces contrats portent sur la réalisation d'une mission globale relative à un ouvrage d'intérêt général ou d'utilité publique et/ou sur l'exploitation d'un service public.

Pour préparer le montage des projets de ce type, le gouvernement a mis en place un cadre juridique et institutionnel, complété en février 2010 par la mise en place et l'installation de la cellule PPP.

Ces outils de financements additionnels innovants sont destinés à faciliter la participation du secteur privé au développement des infrastructures et services publics par le biais des PPP.

Le choix d'inscrire certains projet au titre du Partenariat Public-Privé s'inscrit dans le cadre des réformes visant l'amélioration du climat des affaires et à encourager la mobilisation des ressources financières et techniques des investisseurs privés, nationaux et internationaux pour améliorer l'accès des populations aux services de base de qualité dans le but de stimuler la croissance et le développement économique et social du pays.

La partie privée exécute une prestation pour l'autorité publique, et donc au nom de l'État, selon des critères et des rendements définis dans l'accord. Les risques inhérents au projet, à savoir financiers, techniques, socio-économiques et juridiques, sont, dans l'ensemble ou en partie, transférés à la partie privée.

Cette dernière paie une redevance à l'État et/ou reçoit un paiement qui peut se présenter sous plusieurs formes

Horizons : Quels sont justement les différences entre ces types de contrats PPP et leur implication sur le format du projet ?

Ahmed Salem Ould Tebakh : Il existe essentiellement deux types de contrats PPP : ceux dits concessifs par concession ou affermage pour certains projets au travers desquels un opérateur privé, appelé fermier ou délégataire, est chargé d'exploiter et ceux dits à paiement public.



Dans le premier cas, les recettes du projet, qui est généralement bancable et donc générant des revenus, sont payées par les usagers du service et collectées par le Partenaire Privé. Ces recettes peuvent potentiellement être complétées par des subventions publiques si besoin (d'investissement ou d'exploitation). Par exemple, dans le cas de la construction d'un port le partenaire privé se fait payer sur le prélèvement des taxes sur les bateaux durant la période stipulée dans les engagements contractuels.

La rémunération du titulaire du contrat PPP, appe-

lé aussi concessionnaire, est liée aux résultats de l'exploitation du service, car ce sont les usagers qui apportent des recettes à l'opérateur via le paiement du service.

Ce type de contrat public-privé offre, pour l'État, une plus grande soutenabilité budgétaire, de meilleurs taux de rendements, un transfert de technologie, une garantie de maintenance de l'ouvrage et une meilleure qualité de service et, pour le partenaire privé, un retour sur investissement et des bénéfices à la clef.



Un partenariat Public-Privé entre
ARISE Ports & Logistics, Mendiam
et le Gouvernement de la Mauritanie



Quai de **570 m**
Parc à conteneurs de **22 ha**
3 entrepôts de **10 000 m²**



390 millions de Dollars
nets d'investissement



500 emplois directs
et indirects



Futur hub portuaire incontournable
dans la sous-région

Projets susceptibles d'être exécutés en PPP

- Alimentation en Eau Potable (AEP) de la Zone Nord du pays, dont les études complémentaires, notamment l'étude de la demande en eau dans la zone du projet, sont en voie de réalisation ;
- Construction et exploitation de l'autoroute Nouakchott-Boutilimit, la réalisation des études complémentaires en particulier celle relative au trafic, est en bonne voie ;
- Construction et exploitation d'un entrepôt frigorifique au port de Nouadhibou ;
- Gestion des déchets de Nouakchott et de Nouadhibou ;
- Construction et exploitation d'un hangar réfrigéré à l'aéroport de Nouadhibou ; avis de pré-qualification et Cahier des Charges sont au niveau de la Zone Franche de Nouadhibou ;
- Construction et exploitation du parking du marché de la Capitale ;
- Construction et exploitation des stations de pesage des véhicules ;
- Réhabilitation et exploitation des complexes pétroliers de Nouakchott et de Nouadhibou ; une étude complémentaire est engagée ;
- Traitement des eaux usées de Nouadhibou ; toutes les études sont réalisées ;
- Construction de logements sociaux à Nouakchott ; le bureau devant faire les études complémentaires sera recruté très prochainement ;
- Projet d'AEP de 5 wilayas ; la procédure de lancement de la concurrence est prête, il ne manque que la validation de l'évaluation préalable et de l'étude de soutenabilité budgétaire ;
- Projet RIMDIR – composante énergie ; certaines études manquent et sont en cours de finalisation ;
- Projet d'un port en eaux profondes à Nouadhibou ;
- Projet d'un aéroport international à Nouadhibou ;
- Projet d'exploitation d'un hangar réfrigéré à l'aéroport de Nouadhibou ;
- Projet d'assainissement de la ville de Nouakchott ;
- Projet de construction d'une usine de production du sucre à Fouta – Leglelfa.

Dans le second cas, les paiements sont versés par l'Autorité Contractante au Partenaire Privé. Le montant et la fréquence des paiements sont décidés au moment de la signature du contrat. Par exemple, pour la construction d'un hôpital public, le constructeur est rémunéré par l'autorité contractante, avec des paiements basés sur l'avancement des travaux.

Horizons : Quel est le cheminement classique d'agrément d'un projet PPP ?

Ahmed Salem Ould Tebakh: La première conditionnalité requise est qu'il soit préalablement conforme au cadre juridique tel que déterminé par la loi 2017-006 du 1er février 2017 relative aux PPP et les dispositions de sa modification en janvier 2021. Le projet doit également suivre toute l'architecture organisationnelle. Quatre organes forment le cadre institutionnel et jouent, chacun dans la sphère de ses prérogatives, un rôle déterminant dans le ciblage et l'éligibilité des projets au titre des PPP. Il y a d'abord le comité interministériel (CI), présidé par le Premier ministre, et qui a en charge la définition des orientations et des politiques en la matière.

Ce comité valide les stratégies de développement des PPP et les textes législatifs, la recherche des financements pour la réalisation d'études de faisabilité des projets PPP. Il propose des mesures en matière de lutte contre la corruption en matière de PPP, appuie la Cellule PPP pour renforcer ses capacités, priorise les projets, approuve l'évaluation préalable et l'étude de soutenabilité budgétaire soumises par le Comité Technique d'Appui et Contrôle et suit les contrats PPP.

Le comité technique est, lui, composé des directeurs généraux des départements représentés au

Conseil interministériel. Il est chargé de définir et d'examiner toutes les questions utiles à l'orientation, au contrôle et au suivi des activités liées au développement des PPP. Dans le cadre d'une procédure simplifiée de PPP, le Comité Interministériel peut déléguer ses compétences aux ministères en charge, aux collectivités territoriales et à la Cellule PPP.

Le Comité Technique coordonne les relations entre l'ensemble des acteurs PPP, propose au Comité Interministériel des projets de textes, lui soumet la proposition de priorisation des projets PPP, approuve les études de pré-faisabilité, soumet au Comité Interministériel les évaluations préalables et les études de soutenabilité budgétaire. Il est également en charge de la passation des contrats PPP et élabore et met en œuvre les stratégies de formation. A ces structures institutionnelles, s'ajoute la cellule PPP qui est en quelque sorte le bras opérationnel et technique qui fournit l'expertise et le conseil au gouvernement en matière de projets PPP.

Elle assiste et apporte son expertise technique aux autres institutions PPP au cours du processus d'identification, de préparation, de développement et d'exécution des contrats PPP en Mauritanie. Le recours à la Cellule PPP par l'Autorité Contractante est explicitement requis à certaines phases clés du processus de préparation et de développement d'un projet PPP.

La cellule assiste le Comité Technique et le Comité Interministériel pour coordonner les politiques PPP, assiste également l'Autorité Contractante tout au long du projet (identification du projet, étude de pré-faisabilité, soutenabilité budgétaire), propose une priorisation des projets PPP au Comité Technique d'Appui, prépare un avis sur l'évaluation préalable et l'étude de soutenabilité budgétaire, prépare les dossiers de consultation des candidats à l'étape de l'appel d'offres, réalise un audit annuel sur chaque projet PPP et développe les formations

destinées aux autorités contractantes.

Le quatrième acteur institutionnel est l'autorité contractante qui identifie et initie le projet en coordination avec la cellule et demande son éligibilité. D'autres institutions sont au demeurant concernées en fonction de la nature du projet telles que l'Autorité de Régulation des Services publics dans le cas des projets d'hydraulique et d'électricité villageoises et interviennent en matière de tarification, de cahiers de charges et de conflits éventuels, l'Autorité de Régulation des Marchés publics autres que ceux des secteurs réguliers et la Commission nationale des marchés publics interviennent en matière de régularité des marchés liés aux projets PPP.

Horizons : Quels sont les projets PPP déjà lancés ou en cours de lancement ?

Ahmed Salem Ould Tebakh: L'option du format PPP pour certains projets structurants est récente dans notre pays comme en attestent les cadres juridique et organisationnel qui les régissent. Cependant un grand projet est déjà réalisé à ce titre. Il s'agit de l'extension en eau profonde du port à containers et d'une jetée pétrolière avec un tirant d'eau de 14,5 mètres –le plus élevé dans la sous-région), et qui permettra un désengorgement du Port autonome de Nouakchott. Sa réalisation a été attribuée en septembre 2018 à la société ARISE et favorablement renégociée en 2020.

Actuellement, une dizaine de grands projets sont sur le point d'être lancés et de nombreux autres sont candidats à l'éligibilité au statut PPP. La révision du cadre juridique devra, très prochainement, offrir l'occasion d'intégrer de nouveaux projets comme ceux relevant de la Zone Franche de Nouadhibou qui était en dehors du champ d'application de la loi relative aux PPP.

Propos recueillis par
Hamada Mohamed Saleh

Le Guichet Unique pour faciliter la création d'entreprises

« La Mauritanie est classée 49ème sur 190 pays avec un score de 92,2% et au 6ème rang en Afrique sur le sous-indicateur 'Création d'entreprises', selon le dernier rapport Doing Business de l'année 2020. 158 certificats délivrés pour des projets d'investissements provisoires d'une valeur totale de 40,1 milliards Ouguiyas, un engagement de création de plus de 9000 emplois directs. 29 000 nouvelles entreprises enregistrées au niveau du Guichet unique (dont 3700 en 2020). Elle a connu une progression de 124 places en quelques années grâce à la mise en place du Guichet unique et à l'adoption des réformes susmentionnées ».

Monsieur Moustapha Maouloud, directeur du Guichet unique et du suivi des investissements, nous parle des grandes étapes de la réussite du Guichet unique, de sa mission, de son objectif, de ses réformes et projets, des démarches à suivre, etc.

Le Guichet unique est une interface où l'utilisateur trouve un interlocuteur unique qui lui permet d'avoir l'accès à l'information ou aux services sollicités. C'est un lieu administratif et commercial regroupant la plupart des services offerts à la clientèle.

En application des dispositions du Code des investissements attractifs qui, a été adopté suivant la loi n° 2012.052 du 31 juillet 2012, un Guichet unique a été créé au niveau du ministère des Affaires Économiques et de la Promotion des Secteurs productifs afin de centraliser les formalités requises pour la création d'entreprises, d'une part et de bénéficier des avantages du Code des investissements, d'autre part.

À ce titre, les différentes administrations concernées y sont représentées (le Tribunal de Commerce, la Direction Générale des Impôts, la Direction Générale des Douanes, la Direction Générale chargée des domaines, la Direction chargée du Travail, la Direction chargée de l'Emploi et la Caisse Nationale de Sécurité Sociale).

La simplification des procédures administratives, l'amélioration de l'environnement des affaires et la pose des bases institutionnelles d'une gouvernance forte et efficace, sont des piliers fondamentaux du programme du gouvernement qui ne ménage aucun effort pour encourager et soutenir le développement des secteurs productifs qui constituent une priorité dans toutes les stratégies de réduction de la pauvreté.

Cet outil réglementaire a facilité le commerce en réduisant les coûts et les délais pour toutes les formalités et la documentation nécessaire.

Les représentants au Guichet unique des administrations sont nommés par les conseillers d'administration ou les départements concernés. Ils ont pour mission de fournir l'information et de délivrer les



documents requis. Chaque administration délègue à un ou plusieurs représentants selon les besoins des pouvoirs pour assumer son rôle au niveau du Guichet unique, pour la création d'une entreprise, l'obtention d'un récépissé ou l'agrément au code des investissements. Il faut distinguer cependant, les démarches relatives à la création d'une entreprise et l'agrément au code des investissements.

L'objectif de la création du Guichet unique n'est pas seulement de délivrer des documents mais aus-



si de donner plus de compétitivité au niveau de la sous-région.

Le Guichet unique a en effet, pour mission : d'accueillir, d'orienter et de faciliter les démarches de création d'entreprises par les investisseurs nationaux et étrangers, notamment par l'octroi de

diverses autorisations administratives (accès à la propriété foncière, permis de construire, licences, agréments), de centraliser et de délivrer tous les documents requis par la réglementation en vigueur pour la création d'entreprise (certificat d'immatriculation, registre de commerce, attestation d'immatriculation fiscale, attestation d'affiliation à la CNSS, etc.), d'assurer le suivi des projets agréés et des activités des PMB/PMI (Petites et Moyennes Entreprises, Petites Moyennes Industries) en création ou en activité, de concevoir des politiques visant l'amélioration de l'efficacité des PMB/PMI existantes.

En plus de ces divers avantages, le Guichet unique assure aux investisseurs la création d'entreprise en moins de 48h avec un coût de création réduit et la facilitation des agréments au code des investissements.

Démarches à suivre :

Pour la création d'entreprise, le Guichet unique propose aux investisseurs des procédures simples et réduites. D'abord il s'agit de remplir une demande d'obtention de documents juridiques et réglementaires de création d'entreprise auprès du bureau d'accueil en mentionnant la raison sociale, les renseignements relatifs au demandeur, la forme juridique, l'adresse du siège social, les renseignements relatifs au chef d'entreprise ou gérant, les renseignements relatifs à l'entreprise, les renseignements relatifs aux associés, la date et le numéro du statut. Cette demande doit aussi être accompagnée par les copies certifiées des documents d'identification personnelle du chef d'entreprise (SARL) ou de ses associés (SA).

C'est ainsi que la demande est alors enregistrée et que le client reçoit un récépissé de dépôt de déclaration sous forme d'accusé de réception signé par la Direction du Guichet unique. Sans oublier qu'un certificat d'investissement l'autorisant à se prévaloir de ses avantages auprès de toute administration lui sera délivré au plus tard dans les 10 jours suivants le dépôt de la demande.

Les réformes dans le domaine :

Des réformes importantes sur la simplification et la facilitation des procédures d'immatriculation des entreprises ont été mises en œuvre afin de promouvoir les PMB/PMI de créer des emplois.

Depuis la mise en place du Guichet unique en 2014, certaines réformes ont été engagées afin d'améliorer le climat des affaires et d'avoir une économie plus performante du point de vue de la facilité des procédures ; à travers la réduction des coûts et des délais pour l'obtention des licences. Il s'agit notamment de l'adoption d'un formulaire unique pour la demande de création d'entreprise, l'annulation de l'obligation d'un capital minimum pour les sociétés à responsabilité limitée, l'exonération des frais d'enregistrement auprès des Domaines pour les sociétés, l'annulation de l'obligation de l'authentification par les notaires des statuts pour les sociétés à responsabilité limitée. Les avantages de ces réformes sont évidents.

Doing Business sur le plan international est un indicateur de la Banque Mondiale qui a été créé en 2003 pour faciliter les affaires. C'est un indice de facilité de faire des affaires qui mesure les dispositions réglementaires relatives aux affaires. Il y a une dizaine d'indicateurs que sont la création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'obtention d'un prêt, la protection des investisseurs minoritaires, le paiement des taxes et impôts, le commerce transfrontalier, l'exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité.

Selon l'indicateur Doing Business, publié annuellement par la Banque mondiale, dans les pays qui possèdent un cadre réglementaire solide, les entreprises sont bien plus dynamiques. Ce qui permet d'améliorer le climat des affaires à travers la création de meilleurs emplois et l'augmentation des recettes publiques.

Ces réformes se sont reflétées positivement dans les classifications internationales relatives au climat des affaires.

Selon le dernier rapport Doing Business de l'année 2020, la Mauritanie se classe 40ème au niveau mondial (sur 190 pays) avec un score de 92,2% sur le sous-indicateur «Création d'entreprises», ce qui représente également le 6ème rang en Afrique. Alors que, sur le même indicateur dans le rapport de 2014, la Mauritanie était classée 173ème avec un score de 52,2%, neuf procédures, 10 jours pour la création d'entreprises et un coût de 40,1% du PNB. Ce qui signifie que la Mauritanie a pu réaliser un



progrès de 124 rangs en quelques années, grâce à la mise en place du Guichet unique et à l'adoption des réformes susmentionnées.

L'élan des réformes se poursuit, avec notamment un projet en cours, de dématérialisation des procédures au niveau du Guichet unique.

Selon Moustapha Maouloud, directeur du Guichet unique, le futur système d'information intégré permettra la soumission des demandes en ligne via internet pour faciliter davantage l'activité des entreprises. Une telle réforme va réduire sensiblement les délais des traitements inhérents, a déclaré le directeur du Guichet unique.

Grace au rythme des réformes portant sur le volet création d'entreprises et sur le volet agréments au code d'investissements, le climat des affaires a favorablement évolué.

En matière d'agréments au Code des investissements, le Guichet unique a délivré jusqu'à fin 2020, 158 certificats pour des projets dont les investissements prévus sont d'une valeur totale de 40,1 milliards Ouguiyas, avec l'engagement de création de plus de 9000 emplois directs. En ce qui concerne la création d'entreprises, plus de 20 000 nouvelles entreprises ont été enregistrées au niveau du Guichet unique (dont 3700 en 2020).

Les types de sociétés reconnues en Mauritanie:

Société de personnes :

Entreprise individuelle avec un capital social : pas de notion de capital social, nombre d'associés : un, qualité des associés : personne physique, responsabilité des associés : totale et indéfinie sur les biens personnels.

Société en nom collectif (SNC) :

Capital social : capital librement fixé par les associés, nombre d'associés : minimum 2, qualité des associés : personne physique, responsabilité des associés : associés.

Société en commandite simple (SCS) :

Capital social : capital librement fixé par les associés, nombre d'associés : minimum 2, qualité des

associés : personne physique, responsabilité des associés : les associés en commandités sont solidaires aux dettes sociales et les commanditaires supportent les pertes à concurrence de leurs apports.

Société de capitaux :

Société à responsabilité limitée (SARL) :

Avec un capital social librement fixé par les associés et le nombre d'associés minimum 1 et maximum : 50, qualité des associés : personne physique ou morale, responsabilité des associés : limitée aux apports.

Société anonyme (SA) :

Avec un capital social : minimum 1 000 000 UM, nombre d'associés : minimum 5, qualité des associés : personne physique ou morale, responsabilité des associés : limitée aux apports.

Société anonyme simplifiée (SAS) :

Avec un capital social : minimum 1 000 000 UM ; nombre d'associés : minimum 2, qualité des associés : personne morale, responsabilité des associés : limitée aux apports.

Société en commandite par action (SCA) :

Avec un capital social : minimum 1000 000 UM, qualité des associés : personne physique ou morale, responsabilité des associés : limitée aux apports.

Il faut noter que le gouvernement a mis en œuvre une stratégie tri-quinquennale (2016-2030) de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) dont l'un des piliers majeurs est la promotion du secteur privé afin de lui permettre de jouer son rôle d'acteur et de partenaire à part entière du développement économique et social du pays. Pour son fonctionnement, le Guichet unique concrétise la mise en application du dispositif institutionnel des administrations à l'investissement du Code des Investissements attractif, suivant la loi n° 2012.052-du 31 juillet 2012.

Samba Mamadou Guèye
Salem Mohamed Mori

Le Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP)

Transparence, bonne gouvernance, disponibilité des données

La Gouvernance du secteur public constitue un moyen essentiel pour la gestion transparente des entités publiques et le contrôle des ressources publiques.

Le gouvernement mauritanien a, dans sa politique générale, renouvelé son engagement, avec ses partenaires, pour réaliser une meilleure gouvernance du secteur public et exprimé son attachement aux valeurs de transparences.

Pour atteindre cet objectif, les pouvoirs publics ont reçu, en 2016, l'appui de la Banque mondiale (BM) destiné au financement du « Projet de Gouvernance du Secteur Public (PGSP) » à hauteur de 11 millions de dollars US.

Ce financement initial sera suivi, en 2018 d'un financement supplémentaire de l'ordre de 15,4 millions de dollars US.

Cet appui a permis de proroger la date de clôture du projet initial, du 15 février 2020 au 31 décembre 2022, en vue d'une meilleure mise en œuvre des activités inscrites au programme du PGSP.

La portée du projet élargie

Le dernier financement accordé au PGSP a permis d'élargir la portée du projet initial et de restructurer les composantes existantes afin d'améliorer l'impact du projet dans les domaines de réformes, et d'introduire une nouvelle composante pour renforcer la capacité statistique et améliorer la fiabilité et la production des prévisions macroéconomiques et budgétaires.

Cette nouvelle restructuration du projet s'était faite autour de quatre composantes principales. Il s'agit d'améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques, de renforcer l'administration du registre foncier et les capacités statistiques nationales, en plus d'une meilleure gestion du projet.

Appui aux structures relevant du Ministère des finances

Selon Mohamed Ould Bouh chargé du suivi et de l'évaluation du PGSP, ce projet relevant de la tutelle du Ministère des Affaires économiques intervient le plus souvent au profit de structures relevant du ministère des Finances.

Cette situation s'explique, selon lui par le fait qu'au moment de la mise en place du PGSP, les deux ministères (Finances et Economie) constituaient un seul département ; le Ministère de l'Economie et des Finances. La deuxième raison est que tous les projets de développement relèvent de la tutelle du Ministère des Affaires économiques.



Le PGSP a été mis en place pour remplacer deux projets qui existaient, à savoir le projet d'appui au secteur des mines et celui d'appui à la gouvernance. Il appuie le ministère des finances, notamment au niveau de la direction des impôts.

« Au niveau de cette direction, notre appui va dans le sens de procédures techniques concernant les échanges internationaux, notamment ceux des compagnies multinationales présentes dans le pays pour les questions relevant des prix des transferts », a souligné le chargé de suivi et d'évaluation. Il s'agit de l'analyse des risques dans le domaine de prix de transfert et impôts sur transactions intra-entreprises.

Le projet a également exécuté un recensement fiscal de tous les contribuables (Commerce, habitats) à Nouakchott pour en constituer une base de donnée aujourd'hui exploitée par la Direction des impôts.

Par rapport au Trésor, le projet a apporté son appui pour la formation sur le guide de procédure du Compte Unique du Trésor (CUT). Il a pris en charge l'organisation de voyages d'études à l'étranger pour concrétiser l'expérience acquises durant la formation à travers la visite de structures exemplaires.

Actuellement, dit Ould Bouh nous travaillons avec la société « Oracle » sur la réalisation d'un système informatique géant qui sera mis en place au niveau du trésor. L'appel d'offre est déjà terminé et nous sommes dans la phase de signature du marché.

Ce système permettra, en plus de la mise en place une base de données importante d'améliorer la transparence et contribue à développer les capacités d'exploitation des données.

Il contribuera également à améliorer les liaisons entre le trésor et ses partenaires au sein du département des Finances, notamment le Budget, à travers

un lien avec le système « Rachad ».

Par rapport à la direction du Budget, le projet a apporté son appui à travers la mise en place d'un système informatique.

Le PGSP appuyé la Cour des comptes et l'Inspection Générale de l'Etat, notamment à travers des cycles de formation en plus de l'acquisition d'équipements informatiques.

Il a également apporté son appui aux différentes directions du Ministère de l'Economie à travers la formation continue des fonctionnaires, la réalisation d'études et la mise en place d'équipements informatiques et de bureautiques.

Le PGSP a, par ailleurs apporté un appui important à la Direction des domaines de l'Etat, notamment à travers la mise en place de système de mémorisation d'archives et de documents. Il s'agit d'une intervention qui se poursuit aujourd'hui avec des informaticiens que le projet prend en charge.

Vers une meilleure sécurisation foncière

C'est également dans ce cadre que le PGSP va engager une grande étude de sécurisation foncière qui concernera quinze mille habitats à Nouakchott, et Zouerate pour l'accès des citoyens à la propriété foncière. Il s'agit d'un travail de terrain qui devra commencer par le choix aléatoire de quinze mille maisons. Les enquêteurs vont identifier chaque lot et prendre connaissance des documents en possession du propriétaire. Ce qui va permettre de connaître tous les cas de figure et de parvenir, enfin à mettre à la disposition de la direction des domaines un manuel de procédure qui lui permettra de traiter tous les cas possibles. Cela contribuera à redresser la situation domaniale.

Bon nombre de citoyens habitent dans des maisons dont la situation foncière n'est pas à jour et ou dont la propriété réelle n'est pas justifiée par des documents appropriés. Très souvent dans ces cas, les citoyens butent sur la question du titre foncier qui ne peut être délivré qu'au vu de documents valables. Il s'agit d'une très grande étude mais dont l'objectif principal est de redresser la situation domaniale et de propriété dont souffrent bon nombre de citoyens. Elle va permettre de produire un manuel de procédure qui contribuera à redresser toute situation à venir.

Intervention au niveau de la Direction de tutelle

Le projet est intervenu de façon consistante en faveur de la Direction de la tutelle chargée du suivi des relations entre l'Etat et les sociétés publiques et les sociétés privées dont l'Etat est détenteur de parts du capital.

Cette direction constitue la courroie de transmission entre le ministère des finances et ces sociétés. Elle doit d'abord avoir une vision, une base de données sur toutes les sociétés concernées qui prend en compte leurs rapports et leur publication, notamment à travers son rapport annuel.

Ce qui permet une meilleure visibilité et une vision beaucoup plus complète de la situation financière

des sociétés concernées.

Au-delà de toutes ces activités l'objectif visé, c'est la transparence et la publication des données qui doivent être disponibles et accessibles à tout moment, a souligné Ould Bouh.

Réforme des marchés publics

Par rapport au système de passation des marchés, le projet a appuyé la réforme des marchés publics de 200- 2017 qui a donné lieu aux différentes commissions des marchés qui existent aujourd'hui. Le PGSP a recruté les consultant pour l'élaboration des textes et manuels de procédure.

Il a également apporté un autre appui, en collaboration avec l'ENAJM où des experts ont été recrutés pour l'élaboration des documents nécessaires pour la mise en place d'un cycle spécifique à la passation des marchés.

Avec la mise en place de ce dernier système, toutes les structures sont dotées de leurs propres commissions des marchés. A titre d'exemple l'ENI d'Aïoune ou de Rosso, les hôpitaux régionaux ont, chacun, leur propre commission des marchés.

Le PGSP a apporté un grand financement pour la formation des membres de ces commissions.

Au niveau de l'Autorité de régulation des marchés publics, le projet a recruté un groupe d'experts pour la mise en place d'un système de certification. Toute personne prétendant à un emploi au sein des commissions des marchés doit passer un test stan-

dard qui sera corrigé automatiquement en fonction des réponses au questionnaire disponible sur l'application pour se faire certifier en cas de résultats satisfaisants. Si ce système est vulgarisé, on pourra alors inclure ce certificat parmi les conditions d'emploi dans le domaine des marchés publics.

Appui au secteur minier

Dans le cadre minier, le projet a apporté un appui important à travers la mise en place d'une commission d'experts qui ont travaillé sur le cadastre minier.

Un autre appui, non moins important, a été également consenti au profit de la Direction des mines. Il a comporté trois volets essentiels, notamment la formation continue, l'acquisition des équipements et la mise en places de bases de données. En plus de cela le projet continue à apporter son appui à cette Direction en finançant sa participation aux forum-miniers internationaux, notamment ceux organisés en Afrique du Sud et au Canada.

Ces forums sont importants car ils permettent au ministère des mines d'exposer les potentialités minières du pays en plus de ses procédures en vue d'attirer et d'encourager les investisseurs étrangers.

Intervention au profit de l'ONS

Dans le cadre de son action, le PGSP a apporté un appui fondamental à l'Office national des statistiques (ONS).

Cet appui, qui concerne essentiellement l'Enquête permanente des conditions de vie des ménages (EPCV), s'est concrétisé à travers le recrutement de consultants internationaux de haut niveau, notamment pour l'échantillonnage et la formation du personnel, la mise en place d'équipement informatique (tablettes) et de moyen roulant.

En plus de cela, le projet a réalisé pour le compte de l'ONS une enquête spécifique aux impacts de la pandémie de la Covid-19 sur l'économie nationale. En collaboration avec l'Ecole polytechnique, le PGSP a signé une convention avec l'école polytechnique et l'ONS relative à la création d'une filière pour les statistiques au sein de cette école qui est aujourd'hui à sa deuxième année d'enseignement.

Cette intervention a concerné la prise en charge des professeurs étrangers, la mise en place des programmes et des équipements au niveau de l'Ecole polytechnique.

Par ailleurs, le PGSP a apporté un appui important au Centre mauritanien d'analyse des politiques (C-MAP) en mettant en place les fonds nécessaires pour assurer la continuité de l'action de cette structure. Cela fait deux ans que le PGSP apporte cet appui à cette structure relevant du ministère de l'Economie.

Globalement, le PGSP œuvre pour la mise en place de tous les systèmes qui permettent d'assurer la transparence, la bonne gouvernance et la disponibilité des données dans le secteur public.

ELY MAGHLAH

Les 4 composantes du PGSP restructuré

- **Composante 1 :** Améliorer la transparence et l'efficacité de la gestion des ressources publiques, avec trois sous-composantes :
Sous-composante 1.1 : Améliorer les systèmes pour une gestion et des rapports transparents en matière de finances publiques
Sous-composante 1.2 : Accroître le suivi des entreprises publiques et des agences autonomes
Sous-composante 1.3 : Améliorer le système de passation des marchés publics.
- **Composante 2 :** Renforcer l'administration du registre foncier et de la fiscalité minière, avec deux sous-composantes :
Sous-composante 2.1 : Renforcer l'administration du registre foncier et de la fiscalité foncière
Sous-composante 2.2 : Élargir l'assiette fiscale et renforcer la gestion fiscale dans le secteur minier
- **Composante 3 :** Gestion du Projet
- **Composante 4 :** Renforcer les capacités statistiques nationales, les processus de programmation à moyen terme et de budgétisation annuelle, avec trois sous-composantes :
Sous-composante 4.1 : Renforcer la capacité du système statistique national (SSN) à produire des statistiques de qualité en temps voulu ;
Sous-composante 4.2 : Améliorer la planification et la budgétisation à moyen terme ;
Sous-composante 4.3 : Améliorer l'accès aux informations financières.

DEVELOPPEMENT DANS L'ESPACE G5 SAHEL :

MECANISMES ET OUTILS

L'évocation du Sahel d'abord du G5 Sahel ensuite renvoie depuis quelques années déjà au terrorisme Djihadiste qui sévit dans cet espace subsaharien avec ses cohortes de morts, de blessés et de déplacés entravant du coup, des actions de développement des terroirs. Et pour faire à cette situation, les états confrontés à ce drame ont d'abord mis sur une réponse militaire avec la création, en 2014 du G5 Sahel pour coordonner la riposte. Un état-major commun et une force conjointe ont été créés et bénéficient de l'appui des partenaires techniques et financiers étrangers, notamment la France, l'Allemagne, l'Union Européenne, les Nations Unies, l'Union africaine,

le FIDA, le FADES, la BADEA... Mais depuis quelques années, les chefs d'état des cinq pays et leurs partenaires se sont rendu compte que le tout sécuritaire ne suffit pas à éradiquer le terrorisme qui affecte les populations et entrave leur développement. L'insécurité tire sa force et son fondement dans la pauvreté et l'ignorance. D'où la décision des pays du G5 Sahel, la Mauritanie, le Mali, le Niger, le Burkina Faso et le Tchad à intégrer le volet développement dans leur stratégie d'éradication du terrorisme. L'Union européenne a inscrit le caractère indissociable entre les enjeux de sécurité et de développement dans sa Stratégie pour le Sahel, adoptée en 2011.



Pour réussir ce pari du développement dans des pays à grande majorité très pauvres, il faut mettre en place des projets de développement pouvant sortir les populations de la précarité et partant couper l'herbe sous les pieds des Djihadistes. C'est dans ce cadre que des mécanismes importants ont vu le jour pour mobiliser des ressources nécessaires et apporter des réponses aux besoins les plus urgents de la population. La tâche est considérable. Les différentes crises qui sapent les progrès dans cette vaste région sont profondément enracinées et imbriquées, ce qui nécessite une réponse cohérente, efficace et coordonnée, axée sur les zones fragiles et prioritaires. Ces mécanismes sont l'alliance Sahel et la coalition Sahel, institutions venues appuyer les efforts des pays du G5 dans leur plaidoyer. Ils sont traduits en différents projets de développement dans les 5 pays membres. Membre

fondateur, la Mauritanie dont le président vient d'achever un mandat à la tête du G5, joue un rôle important. Et pour preuve, ce mandat a été unanimement salué par ses pairs et par les partenaires du G5, réunis, les 15 et 16 février à N'Djamena, la capitale Tchadienne.

L'ALLIANCE SAHEL :**1. Les mécanismes**

Lancé en 2017 par la France, l'Allemagne, et l'Union Européenne, cette initiative associe 13 partenaires au développement multilatéral et bilatéral. Son objectif premier est d'appuyer les pays du G5 Sahel pour apporter une réponse coordonnée, conjointe, adaptée et efficace aux défis auxquels ils doivent faire face. Elle n'est pas une nouvelle organisation ni une enceinte de plaidoyer financier, mais un mécanisme de renforcement de la coordi-

nation des partenaires pour une aide plus rapide, plus efficace et ayant davantage d'impact.

Lors de la 2e Assemblée Générale de l'alliance Sahel, tenue en marge du 7e sommet du G5 Sahel, à N'Djamena, sous le thème faire plus et mieux, les membres et partenaires de l'Alliance Sahel, préoccupés par une situation socio-économique difficile et la persistance de crises (pandémie de COVID-19, les effets du changement climatique...), ont annoncé le renforcement de leurs actions conjointes avec le G5 Sahel pour améliorer durablement les conditions de vie des populations sahéniennes. Ils ont réaffirmé lors de cette 2e Assemblée générale leur engagement à accroître les cofinancements et les projets communs, à privilégier des procédures de mise en œuvre flexibles et simplifiées et à réduire les coûts de transaction des interventions.

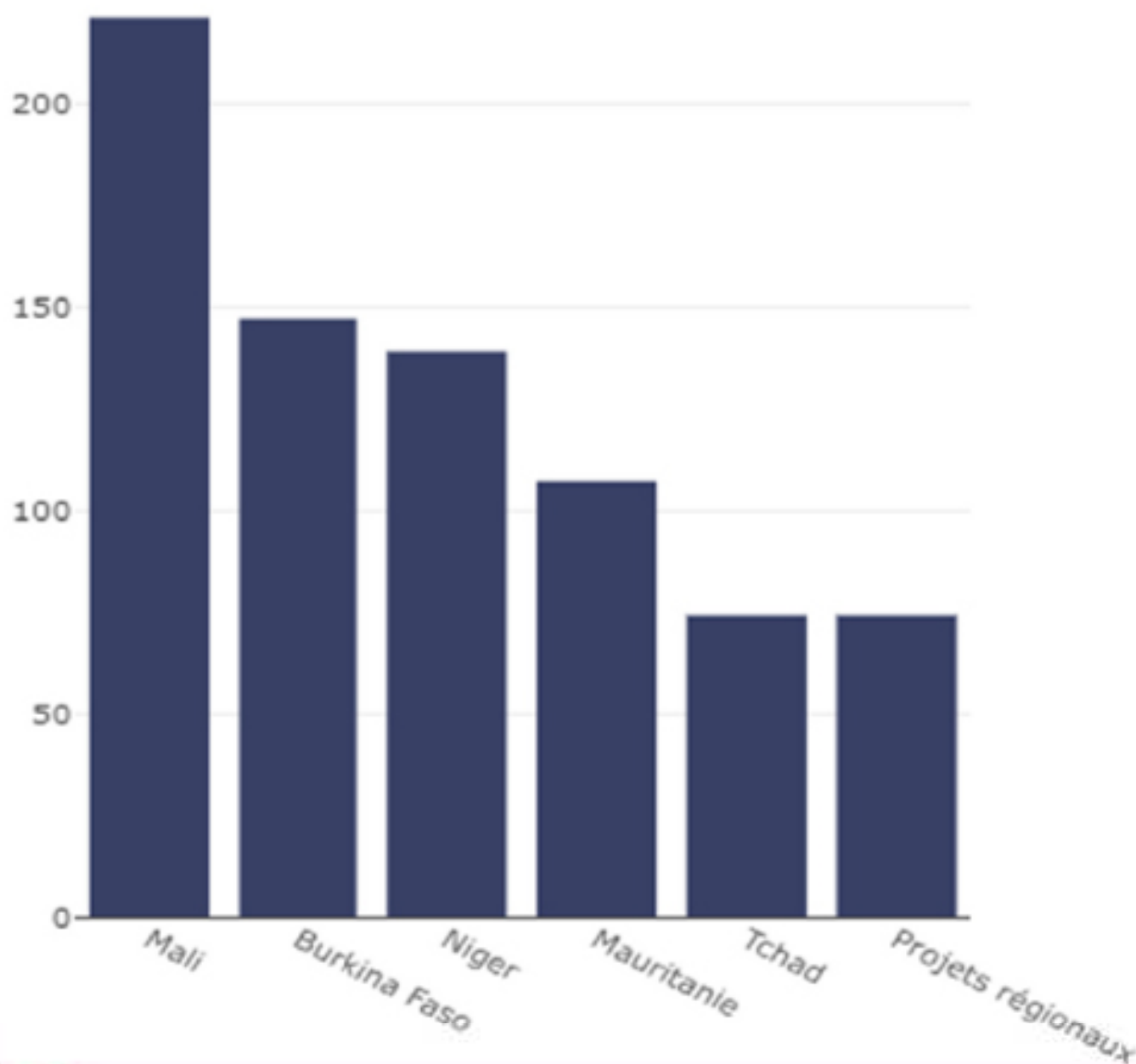
Pour sa mise en œuvre, l'Alliance Sahel a ciblé 6 secteurs prioritaires : l'énergie, agriculture, développement rural et sécurité alimentaire, décentralisation et service de base, éducation et emploi des jeunes, gouvernance et sécurité intérieure. Ces secteurs seront mis en œuvre à travers différents projets, principalement par le PDU et le CAPI.

Programme Développement d'Urgence (PDU)

En 2018, en vue de stabiliser les zones confrontées à la fois à des enjeux sécuritaires complexes et de fortes vulnérabilités économiques, sociales et climatiques, les pays membres du G5 Sahel ont demandé au Secrétariat exécutif du G5 Sahel (SBG5) de concevoir un Programme de Développement d'Urgence (PDU). Ce programme, composé de 22 projets dits "à impacts rapides", cible les régions fragiles frontalières des 3 fuseaux d'intervention de la Force Conjointe, épice de la crise sahénienne, et se décline en 3 piliers d'intervention :

- Contribuer à améliorer les conditions de vie des populations, à travers un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement.
- Accroître les moyens d'existence des populations agricoles et pastorales en renforçant de manière durable et structurelle la résilience à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Nombre de projets par pays



- Appuyer les communautés et institutions locales dans la prévention des conflits et le renforcement de la cohésion sociale, en renforçant le tissu socio-économique local.

- En décembre 2018, lors de la Conférence de coordination des partenaires et des bailleurs de fonds du G5 Sahel pour le financement du Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), l'Alliance Sahel s'est engagée à contribuer à près de 1,835 milliards d'euros au PIP, dont 200 millions d'euros pour le PDU.

La mise en œuvre du PDU sur le terrain

A ce jour, 18 des 22 projets du PDU ont démarré, pour lesquels 88,0 millions d'euros ont été décaissés. 11 projets mis en œuvre dans les 5 pays s'inscrivent dans le cadre du pilier I (accès à l'eau et à l'assainissement) du PDU. En Mauritanie, par exemple, le projet « G5-2H » (12 millions d'Euros, financement français) finance des travaux de réhabilitation d'urgence de infrastructures d'accès à l'eau potable dans les régions du Hodh El Chargui et du Hodh El Gharbi. Entre juin 2020 et novembre 2020, grâce à la composante d'urgence du projet mise en œuvre par le Ministère de l'Hydraulique et Assainissement mauritanien, 14 localités ont bénéficié d'une réhabilitation de leur système d'alimentation en eau potable au profit de 10.500 habitants. 3 projets actuellement mis en œuvre s'inscrivent dans le cadre du pilier II du PDU (renforcer les moyens d'existence des populations). Au Niger

par exemple, le projet d'émancipation socio-économique des femmes dans les communautés rurales des régions de Maradi et Tahoua, à travers le développement d'énergies renouvelables, doit bénéficier à 7000 femmes (2,5 millions d'Euros, financement espagnol).

0 projets portent sur le pilier III (appuyer les communautés locales dans la prévention des conflits et dans le renforcement de la cohésion sociale). On peut citer par exemple le projet « Redressement Tillabéry » (8 millions d'Euros, financement AFD), mis en œuvre au Niger qui a permis, entre autres, l'organisation de 5 tribunes citoyennes, servant de cadre d'échanges et de collaboration entre la population civile et les Forces de Défense et Sécurité (FDS) pour résoudre et prévenir des conflits. Les autorités administratives, communales et judiciaires ont été impliquées dans ces échanges pour marquer la présence de l'Etat et répondre directement aux préoccupations et questions des populations.

Résultats concrets

Malgré un contexte difficile, en 3 ans, grâce au partenariat entre les pays du G5 Sahel et l'Alliance Sahel, des résultats concrets et tangibles ont pu être obtenus, en particulier en matière d'accès aux services essentiels. Ces résultats témoignent d'un engagement croissant et de modalités d'intervention plus efficaces de la part des membres de l'Alliance Sahel. Ainsi, depuis son lancement en 2017, le nombre de projets financés a doublé, tout comme les engagements financiers (de 7,3 à 10,9 milliards

d'euros) et les montants décaissés.

Grâce aux projets de l'Alliance Sahel, ce sont 550.000 personnes qui ont eu accès à l'électricité, 1,0 millions de personnes qui ont pu bénéficier de services d'assainissement et 5,5 millions d'adduction en eau potable. En termes de sécurité alimentaire et de santé, l'Alliance a permis à 2,0 millions de personnes de bénéficier d'une assistance alimentaire, à 3,4 millions d'enfants d'être vaccinés et à 600 000 femmes en âge de procréer de bénéficier d'une méthode de planification familiale. En matière de formations et d'insertion professionnelle, 515.000 producteurs et éleveurs ont été soutenus, 420.000 jeunes ont bénéficié d'une formation professionnelle, 2.400 juges, avocats et greffiers ont été formés et 1 250 organisations de la société civile ont été appuyées.

Chaque organisation membre a la possibilité d'inclure dans le portefeuille de projets de l'Alliance Sahel, les projets de développement répondant aux critères suivants :

- Mis en œuvre dans les pays du G5 Sahel ;
- Relatifs à l'un des secteurs clés ou transversaux de l'Alliance Sahel ;
- Dont la mise en œuvre n'était pas achevée au 1er janvier 2017.

Les projets qui rentrent dans le portefeuille sont alors labellisés « Alliance Sahel ».

Recommandations de l'Assemblée Générale de l'Alliance G5 Sahel:

- Intensifier le dialogue avec le G5 Sahel et ses États membres ;
 - Poursuivre les efforts de coordination et de concentration sur les zones vulnérables ;
 - Soutenir la présence, le redéploiement et le maintien de l'État et des services publics sur les territoires des pays du G5 Sahel ;
 - Accompagner les efforts des gouvernements du G5 Sahel dans la mise en œuvre de réformes structurelles en faveur d'une gouvernance transparente, inclusive et effective ;
 - Œuvrer dans le cadre de la Coalition pour le Sahel, à la mise en œuvre d'une réponse coordonnée et adéquate aux multiples défis sahéliens, en étroite coopération avec le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel et le Partenariat pour la stabilité et la sécurité au Sahel ;
 - Soutenir la réponse des pays du G5 Sahel aux défis sanitaires, économiques et sociaux causés par la pandémie de COVID19 ;
 - Fournir un effort accru en faveur de l'égalité des genres et la défense des droits des femmes dans les pays du G5 Sahel ;
 - Apporter un soutien adapté au développement du secteur privé sahélien.
- Pour plus de transparence et de redevabilité, l'Alliance Sahel vient de lancer un portail de données

Publiques sur ses projets: <https://opendata.alliance-sahel.org/portfolio>

C'est fort de ces performances les membres de l'Alliance ont décidé, lors de leur assemblée générale se mobiliser pour faire face à l'urgence sanitaire et alimentaire, pour diminuer les impacts sociaux et économiques de la pandémie. Ils se sont également engagés à soutenir les actions des pays du G5 Sahel en faveur du redéploiement et du maintien de l'Etat et des services publics dans les zones les plus vulnérables, en mettant l'accent sur la délivrance durable des services essentiels, le renforcement de la résilience des populations et la restauration de la cohésion sociale. Pour répondre à la fois aux besoins les plus urgents et traiter les causes profondes des crises, ils se sont résolument engagés à mettre en œuvre dans les zones prioritaires une approche territoriale intégrée (ATI), adaptée aux spécificités de chaque territoire, en étroite coordination avec le Secrétariat Exécutif du G5 Sahel, la Coalition pour le Sahel et le Partenariat pour la stabilité et la sécurité au Sahel. Dans ces zones, une attention accrue sera portée aux personnes les plus vulnérables, aux femmes et à la jeunesse, à leur éducation, leur formation, leur insertion sociale et économique, pour leur redonner confiance dans l'avenir.

COALITION SAHEL

La Coalition pour le Sahel est le 2^e mécanisme de mobilisation des ressources en faveur du G5 Sahel. La Coalition pour le Sahel a été annoncée lors du sommet de Pau le 13 janvier 2020, par les chefs d'Etats de la France, du Burkina Faso, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad, en présence du Secrétaire général des Nations Unies, du président du Conseil européen et du Haut représentant de l'Union européenne, du président de la Commission de l'Union africaine et de la Secrétaire générale de la Francophonie.

Si l'Alliance met plus l'accent sur le développement, la coalition y associe la sécurité. Ses ressources proviennent des états membres, des parte-

naires du G5 et du plaidoyer de la coalition.

Cette coalition s'appuie sur 4 piliers :

- Lutte contre le terrorisme
- Renforcement des capacités des forces armées nationales
- Retour état et administration dans les terroires
- Aide au développement.

Ce mécanisme s'appuie sur le constat que « pas de sécurité sans développement et pas de développement sans sécurité » avertit Mahfoud Mahmoud Brahimi, le point focal du G5 Sahel au ministère des Finances.

Pour plus de redevabilité, une base de données harmonisée des projets labellisés Alliance Sahel a été développée. Cet outil permet de réaliser un suivi détaillé des projets avec un focus particulier sur les décaissements déjà effectués ainsi que sur les prévisions de décaissements. Une mise à jour des données du portefeuille est effectuée annuellement pour suivre et analyser l'évolution des taux d'engagement et de décaissement et permettre une transparence accrue auprès des pays du G5 Sahel, des bénéficiaires et des membres de l'Alliance.

Chaque organisation membre a la possibilité d'inclure dans le portefeuille de projets de l'Alliance

Sahel, les projets de développement répondant aux critères définis :

La Mauritanie dans le G5 Sahel

Membre fondateur du G5 Sahel, la Mauritanie joue un rôle important pour la consolidation de cette organisation. Cela s'est bien vérifié lors du mandat du président de la République, SE Mohamed Cheikh Ghazwani. Au cours de sa présidence, le G5 a enregistré des avancées significatives indiquées par Mahfoud Mahmoud Brahimi, conseiller technique au ministère des Finances, et coordinateur-Point focal du G5. En effet selon ce technicien, l'engagement et le leadership du président mauritanien a contribué à impulser et à dynamiser le G5 Sahel.

Les différentes rencontres organisées sous son magistère ont permis d'intenses plaidoyers en faveur de la force conjointe du G5, de la lutte contre la COVID-19 et l'annulation de la dette, le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité nationales et de mobiliser des ressources supplémentaires pour le développement.

Éducation et emploi des jeunes

La natalité reste forte dans les pays du G5 Sahel alors que l'espérance de vie augmente. Les quelques 50 millions de jeunes de moins de 30 ans représentent aujourd'hui presque 65% de la population totale de ces pays. Créer des opportunités économiques pour les populations et avant tout pour les plus jeunes est une priorité de l'Alliance Sahel. Cela passe par un accès accru à l'enseignement et aux opportunités d'emploi d'ici 2022.

64 projets ont été inclus dans l'exercice de collecte et d'agrégation des résultats. Les projets de ce secteur s'articulent autour de deux axes majeurs :

- Favoriser l'éducation de base. Les activités consistent en des travaux d'infrastructures scolaires, des supports sur lesquels reposent les enseignements, de la formation, et des incitations pour favoriser la scolarisation ;
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Les activités portent principalement sur le renforcement du contenu et de la qualité des formations

Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire

Avec de faibles rendements et la perte chaque année de plus du tiers des récoltes, la production agricole dans les pays du G5 reste fragile. Une situation aggravée par le changement climatique. La région doit donc impérativement développer une agriculture durable, résistante au changement climatique et susceptible d'attirer les demandeurs d'emploi pour réduire la pauvreté. Elle doit également réussir à gérer les

conflits entre agriculteurs et éleveurs, facteur important de crise.

157 projets ont été inclus dans l'exercice de collecte et d'agrégation des résultats. Les projets portent principalement sur des activités visant à augmenter les rendements agricoles ainsi que des activités en renforcement des capacités des organisations paysannes et des filières. Dans le domaine de l'élevage, les activités consistent à apporter un soutien (sanitaire, alimentaire) au bétail ou à développer certaines filières en vue de la commercialisation de la viande. Les projets dans le domaine de la sécurité alimentaire développent des mécanismes de transferts (en espèce ou en nature), ainsi que des mécanismes de gestion et de prévention des crises alimentaires.

Quelques chiffres clefs :

- 125 associations d'agriculteurs et d'éleveurs tchadiennes ont été formées afin de promouvoir une utilisation raisonnée et durable des ressources agro-pastorales en créant des emplois pour la jeunesse ;
- 2 224 éleveurs de la région de Gao au Mali ont bénéficié d'aménagements hydro-agricoles ;
- 8 000 producteurs sahéliens ont été mis en relation avec des consommateurs à travers un système alimentaire afin de créer des opportunités pour les producteurs vulnérables ;
- 15 140 têtes de bétail ont été fournies et vaccinées au Niger ;
- 11 000 producteurs nigériens ont reçu des semences améliorées de mil, sorgho, niébé et souchet.

LE PORTEFEUILLE PROJETS DE L'ALLIANCE SAHEL

Pour plus de redevabilité, une base de données harmonisée des projets labellisés Alliance Sahel a été développée. Cet outil permet de réaliser un suivi détaillé des projets avec un focus particulier sur les décaissements déjà effectués ainsi que sur les prévisions de décaissements. Une mise à jour des données du portefeuille est effectuée annuellement pour suivre et analyser l'évolution des taux d'engagement et de décaissement et permettre une transparence accrue auprès des pays du G5 Sahel, des bénéficiaires et des membres de l'Alliance.

Des données concernant l'ensemble des projets en cours labellisés Alliance Sahel au 31/12/2019 sont disponibles sur <https://open-data.alliance-sahel.org/portfoli>

Parlant des projets, le point focal du G5 en Mauritanie note le renforcement le cadre d'engagement politique et programmatique grâce au lancement de la Coalition pour le Sahel et l'adoption et le démarrage du cadre d'action d'actions prioritaires (CAPI). Le conseiller technique souligne avec satisfaction, le démarrage de plusieurs projets dans les 5 pays du G5 (Mise en œuvre du PDU dont 18 projets sur 21 ont démarré et 2 sont déjà achevés ; les projets d'autonomisation en faveur des populations les plus vulnérables (projets PUD avec Alliance Sahel, projet résilience face à la COVID19 avec la BAD et projet résilience en milieu rural en zone frontalière financé par le FIDA). Lors de ce sommet, le Président mauritanien a proposé la création d'un prix pour la culture.

Brefin, le point focal G5 indique que la force conjointe monte en puissance et que le rapport de force tourne inéluctablement en faveur des forces du G5 et de leurs partenaires.

Parlant de certains projets et de leur importance, le point focal du G5 rappelle que la Mauritanie profite de 0 projets sur les 21 du programme PDU, c'est une part importante dans un groupe de cinq états. Il indique que les projets en cours touchent trois domaines : hydraulique, résilience et cohésion sociale. Le ministre de l'hydraulique, accompagné de l'ambassadeur de France a procédé, il y a quelques temps, au lancement du projet d'approvisionnement en eau au Hodh Charghi financé par l'AFD. Le conseiller technique au ministère des finances se réjouit de l'avancement du dossier de l'intégration régionale grâce à l'appui de la BADHA et FADES. Dans ce cadre, l'étude de faisabilité d'un tronçon routier allant de Tidjikja à la frontière malienne en passant par Boumdeid -Kiffa - Sélibabi - frontière malienne(Kayes) a été finalisée. Le projet de construction d'une ligne de fer reliant les 5 pays au Tchad est lui en gestion, comme la compagnie aérienne Ces projets structurants renforceront l'intégration régionale si bien entendu, certains obstacles sont levés. C'est donc de gros défis pour le G5 Sahel et ses partenaires techniques et financiers.

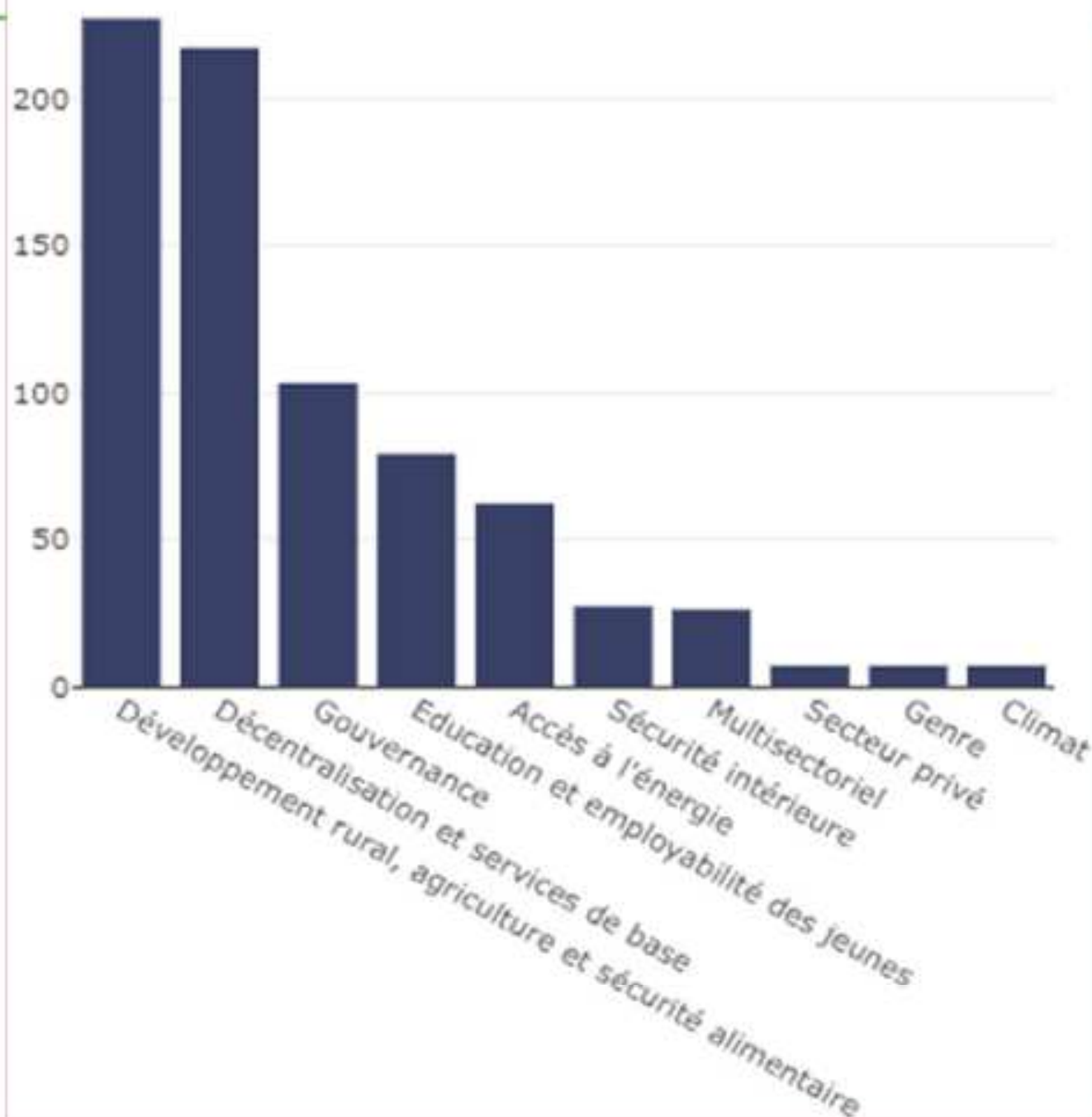
Il faut ajouter dans le même temps que les institutions démocratiques sont renforcées en vue du plein exercice de leurs fonctions et de la promotion de la participation et du contrôle des citoyens. Des Comité Régionaux de Gestion Intégrée des Frontières ont été mis en place et leurs capacités renforcées. Les agences de sécurité frontalières ont été équipées en matériels roulants. Un appui a été apporté à la mise en place de la Commission Nationale de gestion des frontières et des Comité de Gestion des Frontières par le Décret No. 0500/MIDBC du 10 Juillet 2018 du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

RÉSULTATS DE L'ALLIANCE SAHEL EN MAURITANIE

Décentralisation et services de base

Le gouvernement mauritanien s'est engagé à accélérer le processus de décentralisation créant ainsi

Nombre de projets par secteur



des conditions favorables pour une amélioration de la prestation de services publics et pour le développement local sur tout le territoire. La Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2010-2030 vise à « assurer une forte inclusion sociale par un accès équitable à des services de base de qualité à des coûts raisonnables et d'assurer une gestion durable de ces services ». Les interventions des membres de l'Alliance Sahel s'inscrivent dans ce cadre.

Quelques résultats, grâce au soutien des membres de l'Alliance Sahel:

- Santé et assainissement

212.500 personnes ont bénéficié d'un accès amélioré à des services d'approvisionnement en eau potable et 314.000 personnes ont accès à un service élémentaire d'assainissement.*

- Accès à l'eau potable et à l'assainissement dans cinq régions
- Accès à l'eau potable et à l'assainissement pour les habitants de l'Aftout ech-Chergui
- Programme de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques
- 55.451 ont reçu des services essentiels de santé, de nutrition et de population.
- Projet d'Appui au Système de Santé (INAYA)
- 10.070 personnes bénéficient d'un accès à l'élec-

tricité.*

- Projet de centrale hybride photovoltaïque/thermique et de réseau électrique
- Programme de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques
- 3.101 acteurs mauritaniens de la décentralisation ou des finances publiques ont bénéficié de formations en vue de renforcer la fourniture de services publics décentralisés.*
- Programme de Renforcement de la Décentralisation et des Finances Publiques
- Programme de développement du gouvernement local
- 15.074 enfants ont été vaccinés.
- Projet d'Appui au Système de Santé (INAYA)

- Éducation et emploi des jeunes

La natalité reste forte dans les pays du G5 Sahel alors que l'espérance de vie augmente. Les quelques 50 millions de jeunes de moins de 30 ans représentent aujourd'hui presque 65% de la population totale de ces pays. Créer des opportunités économiques pour les populations et avant tout pour les plus jeunes est une priorité de l'Alliance Sahel. Cela passe par un accès accru à l'enseignement et aux opportunités d'emplois d'ici 2022. 04 projets ont été inclus dans l'exercice de collecte et d'agrégation des résultats. Les projets de ce secteur s'articulent autour de deux axes majeurs :



- Favoriser l'éducation de base. Les activités consistent en des travaux d'infrastructures scolaires, des supports sur lesquels reposent les enseignements, de la formation, et des incitations pour favoriser la scolarisation;
- Améliorer l'insertion professionnelle des jeunes. Les activités portent principalement sur le renforcement du contenu et de la qualité des formations.

- Agriculture, développement rural et sécurité alimentaire

Avec de faibles rendements et la perte chaque année de plus du tiers des récoltes, la production agricole dans les pays du G5 reste fragile. Une situation aggravée par le changement climatique. La région doit donc impérativement développer une agriculture durable, résistante au changement climatique et susceptible d'attirer les demandeurs d'emploi pour réduire la pauvreté. Elle doit également réussir à gérer les conflits entre agriculteurs et éleveurs, facteur important de crise.

157 projets ont été inclus dans l'exercice de collecte et d'agrégation des résultats. Les projets portent principalement sur des activités visant à augmenter les rendements agricoles ainsi que des activités en renforcement des capacités des organisations paysannes et des filières. Dans le domaine de l'élevage, les activités consistent à apporter un soutien (sanitaire, alimentaire) au bétail ou à développer certaines filières en vue de la commercialisation de la viande. Les projets dans le domaine de la sécurité alimentaire développent des mécanismes de transferts (en espèce ou en nature), ainsi que des mécanismes de gestion et de prévention des crises alimentaires.

Des chiffres clés

- 642.436 hectares de terres bénéficient de techniques de gestion durable.
- Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)
- 3.080 producteurs ou éleveurs ont accès à des services de conseil pour la durabilité et la résilience de leurs activités.*
- Projet de soutien à la sécurité alimentaire (PASA)
- Projet de gestion durable des paysages
- 4.915 de femmes et enfants ont reçu une assistance alimentaire.
- Projet d'Appui au Système de Santé (INAYA)

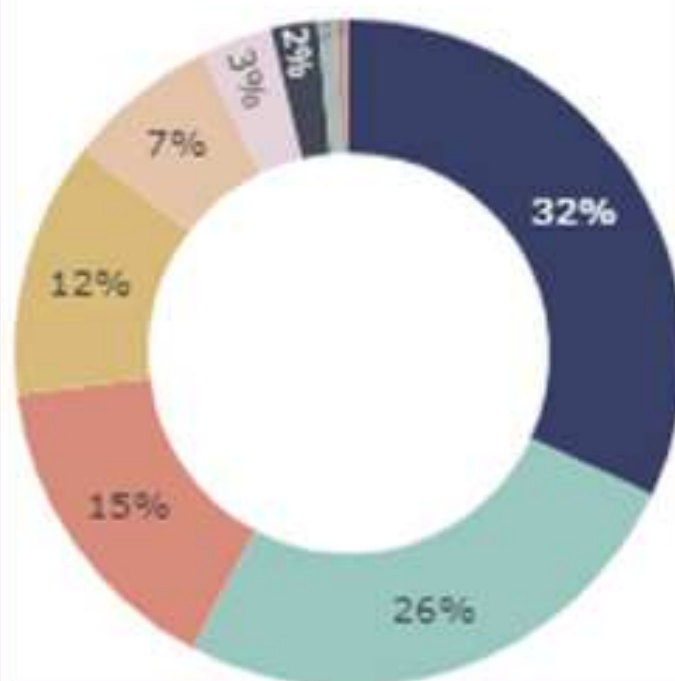
- Education et emploi des jeunes

L'Etat mauritanien place « le développement humain durable et le bien-être des mauritaniens » au cœur de sa Stratégie nationale de croissance accélérée et de prospérité partagée (SCAPP) 2010-2030. Les membres de l'Alliance Sahel soutiennent la mise en œuvre de cette stratégie.

1.350 personnes ont bénéficié de formations professionnelles et/ou d'initiatives de développement des compétences.*

- Programme national de développement du secteur éducatif (PNDSE II)
- Programme d'Investissement dans le Secteur de

Engagements par secteur



- Décentralisation et services de base
- Développement rural, agriculture et sécurité alimentaire
- Accès à l'énergie
- Gouvernance
- Education et employabilité des jeunes
- Multisectoriel
- Sécurité intérieure
- Secteur privé
- Climat
- Genre

la Formation Technique et Professionnelle

- PROMOPÊCHE: Création d'emplois décents et consolidation de l'emploi existant pour les jeunes et les migrants potentiels dans le secteur de la pêche artisanale

631 personnes ont trouvé un emploi.

- Promotion de l'emploi et de l'insertion professionnelle dans l'espace rural

PERSPECTIVES 2021 pour la Mauritanie

A l'occasion du sommet des chefs d'Etat du G5 Sahel, on peut constater avec satisfaction que le partenariat G5 Sahel / Alliance Sahel sort plus fort et plus coordonné, que jamais de la période de la Présidence mauritanienne. La pleine association du G5 Sahel aux décisions de l'Alliance et un dialogue politique continu du plus haut niveau ont permis de collectivement définir des orientations et priorités qui doivent demeurer le cadre de nos actions en tant que membres de l'Alliance Sahel.

Quant à la coordination au niveau local, les membres de l'Alliance Sahel en Mauritanie ont pu consolider et approfondir leurs modes de travail durant la durée de la Présidence mauritanienne. Un important jalon qui a été réalisé est l'introduction et la formalisation de l'Approche Territoriale Intégrée (ATI), un outil souple et évolutif qui permet de prendre en compte les besoins spécifiques d'un territoire. En tant qu'approche multisectorielle et multi-acteurs, elle vise à promouvoir le développement local et décentralisé à travers une coordination territoriale à laquelle sont associées toutes les parties prenantes pertinentes pour le développement durable du territoire concerné. Cette interaction s'inscrit parfaitement dans l'esprit de la Coalition pour le Sahel qui place l'action territoriale au cœur de la coordination entre ses 4 piliers stratégiques.

Actuellement, en Mauritanie, l'ATI est opération-

nalisée par les membres de l'Alliance dans le Hodh ech Chargui, zone pilote identifiée en prenant en compte les orientations données par le CAPI. Cette wilaya est l'une des plus grandes et plus peuplées de la Mauritanie, dotée d'un potentiel économique et démographique considérable, mais aussi confrontée à un certain nombre de défis. Son enclavement territorial et sa proximité frontalière avec le nord et le centre du Mali ainsi que l'existence de tensions sociales rend le Hodh ech Chargui particulièrement vulnérable. Actuellement, elle accueille quelques 50 000 à 70 000 réfugiés maliens, le plus grand nombre à l'échelle nationale, ce qui se traduit par des pressions supplémentaires sur les ressources locales. En même temps, le Hodh ech Chargui offre un énorme potentiel de croissance auquel nous comptons contribuer. La Stratégie de Croissance Régionale Accélérée et de Prospérité Partagée (SCRAPP) – la déclinaison régionale de la SCAPP qui a été créée d'une manière inclusive et participative – donnera des importantes orientations stratégiques pour les efforts de l'Alliance dans le cadre de l'ATI.

La fin de la Présidence mauritanienne du G5 Sahel est aussi le moment d'examiner les défis rencontrés et de combler les lacunes révélées durant les douze derniers mois. L'Alliance en Mauritanie doit désormais consolider davantage son action et faire la preuve, de manière tangible et visible pour nos bénéficiaires, d'une efficacité accrue sur le terrain. J'aimerais saisir l'occasion pour souligner que la redevabilité réciproque doit guider tous nos efforts. L'Alliance Sahel et le gouvernement mauritanien ne sont pas seulement redevables l'un envers l'autre mais aussi envers la population bénéficiaire. Cet impératif nécessite que les actions mises en œuvre soient coordonnées mais aussi qu'il soit possible d'en faire un suivi et d'en rendre compte aux bénéficiaires en vue d'une optimisation.



Ici encore, l'ATI peut offrir de nouvelles voies pour renforcer la redevabilité des actions de l'Alliance et de l'Etat mauritanien, par exemple, à travers des indicateurs communs spécifiques à la zone prioritaire, une collecte de données plus fréquente et une meilleure communication des résultats envers la population de la zone concernée.

LES OUTILS :

Cadre d'actions prioritaires intégrées (CAPI)

Face aux nombreux défis à relever, son Comité de pilotage de l'Alliance Sahel (COPIL) a décidé en début d'année 2020 de s'engager à apporter une réponse appropriée. Et afin d'identifier les zones fragiles et prioritaires, différents outils sont entrés en jeu, notamment le «Cadre d'actions prioritaires intégré» (CAPI), l'étude sur l'évaluation du risque et de la résilience au Sahel de la Banque mondiale (RRA Sahel) et la Plateforme d'analyse, de suivi et d'apprentissage au Sahel (PASAS). Le CAPI se distingue par le fait qu'il a reçu le soutien politique des pays du G5 Sahel et qu'il est le résultat d'un partenariat étroit entre ces pays et l'Union européenne.

Le CAPI est né du constat de la nécessité de révision des approches et méthodes, tant les résultats sont restés modestes malgré les efforts fournis de part et d'autre (G5 Sahel, Etats membres et partenaires) depuis quelques années pour relever les défis de l'espace. Il se fixe pour objectif d'identifier des actions rapides, réalistes, mesurables et flexibles à mener sur les volets sécurité et développement dans les zones fragiles prioritaires, élargis à la dimension humanitaire, à la gouvernance et à la réconciliation. La première partie du document dresse un état des lieux du G5 Sahel tandis que la seconde décrit la stratégie.

Adopté en février 2020, par les chefs d'Etat du G5 Sahel, lors du sommet de Nouakchott, le CAPI a

pour but de compléter la Stratégie pour le développement et la sécurité (SDS) et le Programme d'investissements prioritaires (PIP), par un programme de projets à impact rapide. Il fournit une liste de «Zones d'intervention prioritaires» (ZIP) où des actions concrètes, flexibles et réalistes peuvent être entreprises afin d'obtenir des résultats rapides et mesurables, dans le cadre du Nexus Humanitaire-Développement-Paix. Les ZIP sont à leur tour prises en compte par le «Programme de Développement d'Urgence» (PDU), créé en juillet 2018 à la demande spécifique des chefs d'Etat des pays du G5 Sahel. Dans le cadre du CAPI, les actions sont mises en œuvre selon une approche intégrée au niveau local et régional, couvrant quatre axes différents : sécurité, gouvernance et réconciliation, infrastructures et résilience, développement humain et action humanitaire. Ces actions sont toutes guidées par cinq principes : l'appropriation, la cohérence et la coordination, la subsidiarité, la mise en commun des ressources et la redevabilité.

Il s'articule autour de deux principales parties. La première partie présente l'état des lieux à travers l'analyse des outils et mesures d'accompagnement mis en place par le G5 Sahel et fait le diagnostic de la situation. La seconde partie décrit la stratégie avec l'identification des actions selon les axes ci-après : (i) sécurité/défense, (ii) gouvernance et réconciliation, (iii) infrastructures, (iv) résilience, développement humain et actions humanitaires.

Le programme d'Interventions Prioritaires (PIP)

Dans le cadre de sa mission de développement et pour rendre durables les actions de sécurité dans la région, le G5 Sahel a élaboré en 2014 un Programme d'investissements prioritaires (PIP) composé de 40 projets régionaux, pour un coût de 2,4 milliards d'euros.

Les projets du PIP concernent principalement les zones frontalières du Sahel et illustrent la solidarité et la coopération entre ces pays qui ont choisi

si apporter une réponse régionale aux crises. Le PIP concerne principalement des initiatives d'infrastructures de désenclavement (routes, ponts, liaisons aériennes, extension de la couverture téléphonique), d'accès aux ressources (projets agro-hydrauliques, électrification) et de gouvernance (inclusion des femmes, appui à la justice). Il comprend également un programme de stabilisation d'urgence à déployer dans les régions les plus vulnérables. La contribution des membres de l'Alliance Sahel est de 1,8 milliard d'euros.

Secteurs prioritaires de l'Alliance du Sahel

Dans le cadre de sa mise en œuvre, l'Alliance Sahel a ciblé 6 secteurs prioritaires : l'énergie, agriculture, développement rural et sécurité alimentaire, décentralisation et service de base, éducation et emploi des jeunes, gouvernance et sécurité intérieure. A côté de ses secteurs, on note quatre thèmes transversaux qui sont le Genre, la Jeunesse, le climat et le secteur privé. L'alliance compte 14 membres : l'Allemagne, la France, Union Européenne, Banque Mondiale, Banque Africaine de Développement, l'Italie, PNUD, Espagne, Danemark, Pays-Bas, Luxembourg, Royaume Uni, BHI, Norvège.

Les projets soutenus par les membres de l'Alliance Sahel s'alignent à la fois sur les plans de développement nationaux des 5 pays, mais également sur les cadres établis par le G5 Sahel. Deux initiatives majeures impulsent et rassemblent un large nombre de projets de développement. Voir encadré 3 et

Source :

Point focal G5 Sahel Mauritanie (cellule d'appui FED)
- www.g5sahel.org
- www.alliance-sahel.org
<https://opendata.alliance-sahel.org/portfolio>

LE PORTEFEUILLE PROJETS DE L'ALLIANCE SAHEL

800 Projets

Labellisés Alliance Sahel financés par les membres dans la région

11.6 milliards d'€

restant à verser

1.9 milliards d'€

Investis en 2018 par les membres de l'Alliance Sahel dans les pays du G5 Sahel

Lutte contre la COVID-19 :

Le Plan de riposte a atténué l'impact socio-économique

Aussitôt après l'annonce par l'OMS de l'apparition officielle au mois de mars 2020 du virus de la COVID-19, le Gouvernement a pris un ensemble des mesures préventives et d'atténuation de la pandémie. Dans ce cadre, un Plan National Multisectoriel de Riposte à la COVID-19 (PNMR), élaboré en concertation avec les PTFs (Partenaires Techniques et Financiers), a été présenté en conseil des Ministres le 6 mai 2020. Vu le caractère dynamique de ce plan de riposte un plan actualisé a été finalisé au mois de juillet 2020. Un autre instrument mis en place pour juguler cette pandémie repose sur la création d'un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de

Lutte contre le coronavirus doté d'une contribution de l'Etat de 2,5 milliards MRU et ouvert à la participation des acteurs nationaux et des partenaires. Ce fonds est destiné à financer la mise en œuvre du plan d'aide sociale annoncé par son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI, Président de la République, dans un discours à la Nation le 25 mars 2020. S'y ajoute le ProPEP (Programme Prioritaire Élargi du Président de la République) qui vise à créer les conditions objectives d'une reprise économique suivant une approche durable, inclusive et innovante.

Par : Sidi Moustapha Ould BELLALI



Le PNMR a été élaboré de manière participative impliquant tous les départements ministériels et structures assimilées, le secteur privé et les PTFs. Ce plan de riposte à la pandémie s'articule autour de piliers complémentaires impliquant la santé ; la planification, la coordination et le suivi du plan de veille économique; les mesures d'atténuation de l'impact socio-économique de la pandémie ; la résilience, la relance économique et l'accès aux services de base et les aspects sécuritaires et prévention de la pandémie, que l'on peut résumer en trois piliers :

Une réponse sanitaire et sécuritaire à la pandémie : Ce pilier vise à créer les conditions nécessaires à la préparation, à la prévention, à la détection et à une prise en charge sanitaire et sécuritaire forte, durable et inclusive à travers des transformations structurelles du secteur de la santé pendant et après la crise de la COVID-19 et à appuyer les institutions sécuritaires pour le respect des mesures de confinement et la sécurisation des frontières. Des mesures d'atténuation de l'impact so-

cio-économique : Ce pilier vise à atténuer l'impact socio-économique de la pandémie à travers la préservation de la stabilité macro-économique, le renforcement des moyens d'existence et la sécurité alimentaire des ménages vulnérables et de leur résilience aux chocs, l'appui aux entreprises impactées et la promotion de l'accès aux services sociaux de base.

Un Pilotage, coordination et suivi du plan de veille économique : le troisième vise à assurer une gestion efficace de la riposte à travers la cohérence, la coordination et le suivi du plan de veille économique. Les interventions de ce pilier sont orientées vers le renforcement des capacités pour l'appui à la planification de la riposte et l'évaluation de l'impact socio-économique de la crise COVID-19.

L'un des instruments mis en place pour juguler cette pandémie repose aussi sur la création d'un Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de Lutte contre le coronavirus doté d'une contribution de l'Etat de 2,5 milliards MRU et ouvert à la participation des acteurs nationaux et des partenaires. Ce

fonds financera la mise en œuvre du plan d'aide sociale annoncé par son Excellence Monsieur Mohamed OULD CHEIKH EL GHAZOUANI, Président de la République, dans un discours à la Nation le 25 mars 2020, qui s'articule autour des éléments suivants :

- L'allocation sur ce fonds d'une aide substantielle au profit de 200.000 ménages pauvres et vulnérables à travers la distribution de produits alimentaires et d'aides financières conséquentes;
- L'exonération d'impôts sur les denrées de première nécessité ;
- La prise en charge par l'Etat durant deux mois des factures d'eau et d'électricité des familles les plus démunies. La prise en charge concernera l'eau dans tous les villages du pays durant le reste de l'année;
- La prise en charge par l'Etat, pendant deux mois, de toutes les taxes municipales liées aux activités des petits métiers ;
- La prise en charge par l'Etat, pour le reste de l'année, de toutes les taxes appliquées aux chefs de ménage qui travaillent dans le secteur de la pêche artisanale.

Dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre le Coronavirus et conformément à l'extrait des décisions du conseil des Ministres du 26 mars 2020, le Fonds Spécial de Solidarité Sociale et de lutte contre le Coronavirus a été créé par le décret n° 2020-051 du 06 avril 2020.

Bilan du Plan National Multisectoriel de Riposte contre la COVID-19 :

La mise en œuvre des activités inscrites dans le PNMR a permis d'éviter des écueils considérables n'eut été les mesures énergiques engagées par le Gouvernement. Ainsi donc, le pays escomptait avant la crise une croissance économique de 0,3% au titre de l'année 2020. Selon les projections actuelles, cette croissance devrait s'établir à la fin de l'année à -3,2 %, soit une chute de 9 points par rapport au scénario d'avant la crise. Suite à la mise en œuvre du ProPEP, il est attendu que ce taux se situe à -2,2%.

Programme Prioritaire Elargi du Président de la République (ProPEP):

Le gouvernement a aussi élaboré et mis en œuvre un programme de relance visant, entre autres, à instaurer un modèle de développement conforme aux engagements du Président de la République. Ce programme s'appuie sur une transformation structurelle de l'économie à travers : l'intensification de l'investissement public, notamment dans les secteurs productifs prioritaires en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et dans les secteurs verts; la mise en place d'un Fonds Stratégique d'Investissement ; l'enclenchement d'un processus de formalisation de l'économie ; la simplification des procédures administratives ; l'amélioration de l'environnement des affaires et la pose des bases institutionnelles d'une gouvernance forte et efficace pour soutenir le secteur privé qui bénéficiera de toute l'attention nécessaire.

Le ProPEP intervient dans un contexte difficile, marqué particulièrement par le ralentissement de l'activité, associé à la frilosité de la conjoncture mondiale, se matérialisant ainsi par un recul de tous les fondamentaux de l'économie. Le budget alloué à ce programme est de 24 162,9 Millions MRU.

Objectifs et axes du Programme :

Le programme vise la mise en place des conditions d'une reprise économique suivant une approche durable, inclusive et innovante. Cette approche se manifeste à travers un rôle accru du secteur privé en tant que moteur de la croissance et une meilleure valorisation de notre potentiel en ressources naturelles, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'exploitation forestière.

Le Programme s'articule autour de six axes : le développement d'infrastructures de soutien à la croissance ; l'amélioration de l'offre sociale et soutien à la demande ; la valorisation du potentiel des secteurs productifs et accélération de l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire ; l'appui au secteur privé (formel et informel) ; le reboisement, la création d'emplois ; la gouvernance et la mise en œuvre du programme.

Le Programme jette les bases d'une économie résiliente et engagée sur le chemin de l'émergence et d'un développement d'un capital humain valorisé au service de la nation.

Le dispositif de mise en œuvre du ProPEP :

Le ProPEP est doté d'un dispositif de suivi de sa mise en œuvre, structuré comme suit:

-Un comité interministériel présidé par le Premier Ministre et regroupant l'ensemble des départe-

ments impliqués assurant les missions d'orientation stratégique et d'arbitrage. Le Ministre des Affaires Economiques et de la Promotion des Secteurs productifs, avec le concours d'une expertise extérieure, apporte les conseils et l'appui nécessaire au programme ;

Un Comité technique, chargé de suivre l'état d'avancement du programme, rendre compte régulièrement, au Comité Interministériel, mettre en exergue les contraintes identifiées et les propositions de solutions à envisager pour orienter la décision du Comité interministériel.

Ce dispositif s'appuie sur des points focaux sectoriels chargés d'assurer la production à temps des informations nécessaires au suivi de l'état d'avancement des activités du ProPEP au niveau de leurs institutions respectives.

Les rapports des points focaux sont relayés par des responsables des axes de développement (RAD) au niveau du MABPSP, chargés principalement de la production de rapports de suivi, (la centralisation et la consolidation des rapports et tableaux de bord opérationnels et l'élaboration de notes consolidées par axe de développement.

Etat d'avancement du ProPEP:

Toutes les activités inscrites au ProPEP ont démarré ou en phase avancée de lancement. Les améliorations apportées au mécanisme de passation des marchés publics auront un impact positif sur le rythme de réalisation des activités programmées grâce à des procédures rendues plus souples tout gardant leur orthodoxie juridique.

Le ProPEP

s'appuie sur une transformation structurelle de l'économie à travers :

- L'intensification de l'investissement public, notamment dans les secteurs productifs prioritaires en vue d'accélérer l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire et dans les secteurs verts;
- La mise en place d'un Fonds Stratégique d'Investissement ;
- L'enclenchement d'un processus de formalisation de l'économie ;
- La simplification des procédures administratives ;
- L'amélioration de l'environnement des affaires ;
- La pose des bases institutionnelles d'une gouvernance forte et efficace pour soutenir le secteur privé qui bénéficiera de toute l'attention.

Pour garantir la transparence et minimiser les risques de mauvaise gestion, le Gouvernement a institué par décret présidentiel n° 84-2020/PR portant modification du décret N°006-2020 du 4 Mai 2020 une commission nationale de suivi présidée par le Ministre des Finances et comprenant vingt-quatre(24)membres. La composition de ladite commission est la suivante : Deux représentants de l'Assemblée Nationale, un représentant du chef de file de l'opposition démocratique, un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental, un représentant des conseils régionaux, un représentant de l'association des maires de Mauritanie,

deux représentants des Oulémas et Imams, deux représentants du patronat, deux représentants des centrales syndicales des travailleurs, un représentant de la société civile, trois représentants des partenaires techniques et financiers, deux représentants de la presse, deux représentants de la diaspora et quatre représentants des partis politiques. En application de l'alinéa 1 de l'article 2 du décret 00-2020 du 4 mai 2020 portant création d'une commission nationale de suivi de l'exécution du fonds spécial de solidarité sociale et de lutte contre le coronavirus voici le rapport d'exécution pour la période écoulée et les principales rubriques suivantes liées au fonctionnement du fonds: les recettes du fonds; la programmation des dépenses et les dépenses engagées. Les ressources du Fonds comprennent notamment, les contributions prélevées sur le budget de l'Etat (2 milliards MRU), les contributions des entités publiques et privées, les contributions des partenaires internationaux et les contributions des particuliers. La répartition de ce montant est la suivante: (40%) part de l'Etat, (27%) participation des partenaires et (20%) pour les contributions des établissements publics et privés ainsi que des particuliers. Les partenaires aux développements ont accordé une enveloppe de 1,12 milliards MRU dont 0,83 milliard MRU (74%) a été décaissé. Les dons en nature qui ont été reçus des pays frères et amis, des organisations internationales et des ONG (Algérie, Emirats Arabes Unis, Koweït, Royaume du Maroc, Turquie, Chine, Ambassade USA, OMS, FUNAP, UNICEF, Fondation JACK MA, ONG Baraka City, Nationale Medica, Communauté Mauritanienne en Chine, Communauté Chinoise en Mauritanie) seront annexés au présent rapport.

Le volet dépenses de la santé dans un contexte marqué par une pandémie mondiale touchant plus de 180 pays avec 9304558 personnes atteintes de la COVID-19 et 481078 décès dont 110 en Mauritanie (chiffres du 25 Juin 2020) et l'impact socio-économique, la Mauritanie paie un lourd tribut lié aux effets de la crise du coronavirus et afin de mieux préparer les actions envisagées, le Ministère de la santé a passé des marchés par entente directe pour:

- Les équipements de réanimation;
- Les équipements d'imagerie médicale;
- Les équipements de protection individuelle;
- Les ambulances et les camions de transport de médicaments;
- Les produits, consommables et matériaux de désin-

fection.

Le volet dépenses de l'hydraulique : La gratuité de l'accès à l'eau potable consiste à la prise en charge par l'Etat des factures d'eau pendant les mois d'avril et mai 2020 pour les ménages à faible revenu en milieu urbain et pour toutes les populations en milieu rural pendant le reste de l'année. La conduite de cette opération est assurée conjointement par le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement et le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

Une commission tripartite composée de représentants des trois Départements ministériels a été mise en place par arrêté conjoint n°0374 du 2 juin 2020 qui fixe les modalités et les procédures de l'opération de la gratuité de l'eau. En milieu urbain, l'opération a pris fin le 31 mai 2020. Elle a bénéficié à 101831 ménages soit 75% des abonnés de la SNDE ayant une consommation mensuelle inférieure ou égale à 10 m³. Le montant prévu pour la prise en charge des factures est de 47,5 millions d'ouguiyas. En milieu rural, la situation était plus difficile du fait de la disparité des sites et de l'absence de données et statistiques fiables sur les points d'eau et les réseaux d'eau potable. Des contrats ont été visés par les Hakems et signés par les Gérants et le Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, garantissant la gratuité de l'eau du 1er avril au 31 décembre 2020. Ils mettent en place un système harmonisé de gestion, de facturation et de maintenance. L'opération couvre actuellement 1800 localités en milieu rural dont 1228 équipées de systèmes d'exhaure solaire, 201 thermiques et 407 hybrides, répartis dans dix wilayas. Le paiement d'une avance au profit des délégataires de service public de l'eau a été effectué pour un montant de 4.418.300 MRU.

Volet dépense d'électricité

Les factures d'électricité émises sur la période Avril-Mai 2020 par la Somelec et ses délégataires pour les localités gérées par ces derniers, ont été prises en charge par l'Etat.

Les abonnés bénéficiaires : les abonnés domestiques ayant une tarification dite « Sociale », avec une puissance souscrite de 2 kVA et consommant moins de 1200 kWh par an. Ces mêmes clients bénéficient déjà de la réduction de 20% en vigueur

depuis le début de l'année;

La date d'entrée en vigueur : La prise en charge est opérationnelle depuis le 1er Avril 2020.

Pour le mois d'Avril 2020, le nombre des abonnés est de 81 708 pour un total facturé pris en charge de 33 064 627 MRU;

Pour le mois de Mai 2020, le nombre des abonnés est de 92 150 pour un total facturé de 42 825 202 MRU;

Les montants pris en charge sont tracés et font l'objet d'un suivi par le Système d'Information de la Somelec avec tous les justificatifs nécessaires. La gratuité de l'électricité en milieu rural n'est matérialisée par la prise en charge par l'Etat des factures des mois d'avril et de mai 2020 pour les trente-deux localités.

Volet appui aux ménages

Dans le cadre de ce fonds, la Délégation Générale TAAZOUR a exécuté les opérations qui suivent:

Identification, à Nouakchott, des ménages vulnérables affectés par les mesures préventives contre la propagation de la pandémie;

Distribution de kits alimentaires à Nouakchott au profit des ménages vulnérables affectés par les mesures préventives contre la propagation de la pandémie;-Opération de distribution de transferts monétaires au niveau national au profit des ménages vulnérables. Concernant l'identification, à Nouakchott, des ménages vulnérables affectés par les mesures préventives contre la propagation de la pandémie, La Délégation Générale TAAZOUR, à travers le Registre Social, a ciblé les ménages pauvres et vulnérables dans le pays à l'exception de Nouadhibou et de Nouakchott. Ainsi il a été nécessaire d'identifier les 20.000 ménages les plus affectés à Nouakchott devant bénéficier de l'appui. En égard à l'urgence de la situation, l'approche de ciblage qui demande plus de temps et de moyens n'a pas pu être adoptée et la solution retenue a été de s'appuyer sur les bases de données disponibles.

Exonérations douanières

Les exonérations douanières annoncées dans le discours de Son Excellence Monsieur le Président de la République ont représenté un manque à gagner sur les recettes fiscales douanières de 335434 226,75 MRU.



Stratégie de Croissance accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP) :

Une approche améliorée pour une reprise économique

La SCAPP est une stratégie nationale qui couvre la période 2016-2030 correspondant à celle de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle représente le cadre général de processus de développement économique et social du pays pendant toute la période. Elle intervient suite à l'achèvement du CSLP (2001-2015). L'élaboration de cette stratégie s'est basée au départ sur 27 notes sectorielles, une concertation élargie avec les représentants nationaux et régionaux, l'ouverture d'un forum de discussion en ligne et organisation des différents ateliers. Il convient de mentionner que les différents objectifs du volet protection sociale de la stratégie sont repris avec force dans le programme TAAHOUDATY du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Dans ce cadre, une Délégation TAAZOUR a été créée et s'occupe exclusivement des groupes vulnérables et ce en plus des programmes réguliers de protection sociale poursuivis par les autres départements ministériels ou structures assimilées. S'agissant du volet lutte contre la corruption, les principaux axes de cette stratégie portent sur : l'information et la sensibilisation, les mesures de prévention, les mesures de sanction et la coopération Internationale. Toutefois l'apparition du premier cas de COVID 19 sur le sol national au mois de mars 2020 a bouleversé toutes les prévisions de la SCAPP et anéanti les acquis en terme de croissance économique. C'est pourquoi le gouvernement a élaboré et mis en branle un plan national multisectoriel de Riposte à la COVID-19(PNMR), en concertation avec les Partenaires techniques et financiers.

Par Sidi Moustapha Ould BELLALI

La SCAPP a nécessité un diagnostic exhaustif et objectif de la situation socioéconomique, institutionnelle et environnementale du pays, ce qui a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et contraintes pour en tenir compte dans la formulation de la SCAPP qui vise à impulser une croissance forte, inclusive, durable, créatrice d'emplois au service d'un développement social et d'une gouvernance meilleure.

L'évaluation du CSLP (2001-2015) a fait ressortir des acquis majeurs dont la stabilisation macroéconomique qui a permis, dans un environnement international souvent difficile, de rétablir les grands équilibres macro-financiers. Dans ce cadre, le taux moyen annuel de croissance a été de 4,5%, l'inflation a été contenue à moins de 5 % en moyenne, et la situation budgétaire marquée par un fort accroissement des recettes liées aux industries extractives.



Ainsi, durant les six dernières années, les recettes intérieures de l'Etat ont presque doublé, suite aux efforts continus de mobilisation de ressources.

Dans ce contexte, le taux de pauvreté a enregistré une diminution continue sur la période (51% en 2001, 40,70 % en 2004, 42% en 2008 et 31 % en 2014). Cette réduction, accélérée entre 2008 et 2014, a été accompagnée pour la première fois par la baisse du nombre absolu de pauvres qui est passé de 1,4 millions à moins de 1,1 millions et ce malgré l'évolution démographique.

En outre, l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de développement du secteur privé, a permis la réalisation d'un grand nombre de réformes ayant contribué à l'amélioration du climat des affaires, et partant, du classement international de notre pays selon l'indice « Doing business ».

Ces avancées sont allées de pair avec la réalisation d'importantes infrastructures de soutien à la croissance et pour l'amélioration sensible des conditions de vie des populations. Ainsi, dans le domaine des transports, le linéaire des routes bitumées est passé de 1700 km en 2001 à 3000 km en 2010 avant d'atteindre 4807 km en 2014. De même, des infrastructures importantes ont été construites, dans les domaines portuaire (extension du PANPA et du port de Nouadhibou, Tanit, etc.), aéroportuaire (nouvel aéroport international de Nouakchott), et énergétique (centrales et réseaux électriques ayant porté la production d'électricité de la SOMELBC de 475 millions KW en 2007 à 749 millions KW en 2015 enregistrant ainsi une hausse de 80%), de l'alimentation en eau potable (Dhar, AftoutEs-sahli, Aftout Echerghi, ayant permis de porter le taux d'accès de la population à une source d'eau

potable à 58,3% en 2008 (EPCV) puis à 65,4% en 2014 (EPCV2014)), des TIC (câbles sous-marins et liaisons par fibre optique) et de l'agriculture (aménagements, chenal de keur Macène etc.).

De plus, d'importants investissements ont été réalisés dans le domaine des infrastructures sanitaires (construction, réhabilitation et équipement d'hôpitaux, création d'écoles de santé), en particulier au cours des cinq dernières années, ce qui a permis d'enregistrer des succès au niveau de la lutte contre la maladie, (VIH/SIDA, épidémies, tuberculose et paludisme).

Pour ce qui est de l'éducation, des progrès sensibles ont été enregistrés en matière d'accès, à la faveur de la mise en œuvre de programmes importants de construction et d'extension d'écoles et de collèges de proximité. Concomitamment, l'enseignement technique et professionnel a fait l'objet d'un effort particulier qui a permis de tripler ses capacités d'accueil. De même, des efforts importants ont été fournis pour améliorer la qualité de l'enseignement. L'enseignement supérieur quant à lui, a connu la mise en place de nouveaux établissements universitaires et d'écoles spécialisées, ce qui a permis une meilleure professionnalisation et un doublement de ses effectifs.

Sur le plan de la gouvernance, plusieurs réformes constitutionnelles ont été mises en œuvre suite à des concertations entre les divers acteurs et qui ont conduit à un changement profond du paysage institutionnel. Au niveau des finances publiques, des réformes ont été mises en œuvre et ont permis une amélioration substantielle du rendement de l'administration fiscale et la rationalisation de la gestion des dépenses publiques.

De même, une stratégie de lutte contre la corruption a été adoptée et sa mise en œuvre a permis, notamment un changement des mentalités vis-à-vis des deniers publics. A cela s'ajoute la réforme en profondeur de l'état civil et l'introduction de la biométrie.

Malgré ces avancées, des défis réels demeurent, dont notamment la faible diversification de l'économie, les capacités insuffisantes du secteur privé, la faiblesse des ressources humaines, l'accès limité aux services de santé primaire en général et de la santé maternelle et infantile en particulier. A cela s'ajoutent les défis liés à la qualité de l'éducation et l'inadéquation de la formation avec les besoins du marché de l'emploi, ce qui handicape l'emploi des jeunes et les rend plus exposés à l'extrémisme.

Trois orientations importantes de la SCAPP

La croissance économique forte, durable et inclusive « à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société :

Porter le taux de croissance du PIB de 5 %, sur le premier quinquennat à 10% et 12% pour les suivants; Doubler le PIB par tête (1300 USD en 2015) en 2030 ; Porter le rapport entre travailleurs effectifs et consommateurs effectifs de 45 % à 48% (la proportion de la population en âge de travailler augmentera et amènera le ratio de soutien économique à passer de 45 % à 40% d'ici 2020. L'âge de dépendance économique passera de 30 ans à 28 ans) ; Augmenter la part du revenu du travail des femmes dans le revenu global. Cette part passant de 27% en 2010 à 40% en 2030 ; La contribution du monde rural à la richesse passera de 30% à 41%.

Le développement du capital humain et de l'accès aux services sociaux de base à travers l'extension de l'offre des scolarisations», l'accès à des services de santé et de nutrition de qualité, le travail décent pour tous et l'inclusion sociale: Préscolarisation: TBS de 0,3% en 2014 à 20% en 2030 ; Fondamental: TBS de 72, 4% EN 2014 à 100% en 2030 ; Secondaire le TBS du premier cycle passera de 30 % en 2014, à 100% en 2030. Le taux de transition entre le 1er et le 2er cycle sera maintenu à son niveau actuel (58,8 % en 2013-2014) ; Enseignement technique et professionnel : tripler la capacité à 15000 places en 2030. Formation continue pour 80000 travailleurs ou chômeurs.

Le nombre d'étudiants évoluera pour atteindre un effectif total de 40 000 en 2030.

Le renforcement de la gouvernance à travers la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, ainsi que l'approfondissement de la décentralisation.



Aussi, des efforts restent à consentir en matière de lutte contre la pauvreté, de renforcement de la cohésion sociale, de protection sociale, d'accès aux services de base (eau potable, électricité...), notamment en milieu rural.

D'autres défis demeurent en matière de gouvernance environnementale, notamment de réduction des risques de catastrophes et de menaces liées aux changements climatiques et au développement du secteur des hydrocarbures en milieu marin.

Vision, objectifs et plan d'actions de la SCAPP

La vision d'avenir, intitulée « La Mauritanie que nous voulons en 2030 », est fondée sur les valeurs de l'Islam sunnite et tolérant, de la cohésion et de la paix sociales, de l'équité et de la solidarité, de l'unité nationale, de la justice et de la démocratie, de la transparence et des droits de l'Homme dans un cadre de bonne gouvernance. Elle vise à réaliser une croissance économique forte, inclusive et durable, en vue de satisfaire les besoins essentiels de tous les citoyens et leur assurer un mieux-être.

Pour y parvenir, trois leviers convergents constituent les objectifs stratégiques retenus pour assurer cette croissance, à même de réaliser une prospérité profitable à tous :

Levier stratégique 1 : Promouvoir une croissance forte, durable et inclusive

Il s'agit de créer les conditions d'une croissance économique forte, durable et inclusive à travers des transformations structurelles de l'économie et de la société qui favorisent : a) l'émergence et le renforcement de secteurs créateurs de richesses et d'emplois à même d'assurer l'inclusion sociale et de satisfaire la demande interne, notamment à travers l'initiative privée et l'innovation, et b) l'amélioration des capacités d'exportation du pays et de son attraction pour les Investissements Directs Etrangers (IDE).

Levier stratégique 2 : Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base

Ce levier vise en particulier à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Levier stratégique 3 : Renforcer la gouvernance dans toutes ses dimensions

La gouvernance sera renforcée, notamment à travers la consolidation de l'Etat de droit et de la démocratie, la cohésion sociale et l'équité, la sécurité, et le respect des droits humains, l'efficacité de la gestion économique, financière et environnementale, ainsi que l'approfondissement de la décentralisation.

Cette vision est à la fois ambitieuse et réaliste. A ce titre, le premier quinquennat de la SCAPP, tout en consolidant les acquis, parachèvera les chantiers en cours et jettera les bases d'une Mauritanie nouvelle, avec un climat politique apaisé, la mise en place des infrastructures de soutien à la croissance et des conditions meilleures d'exploitation des ressources naturelles. Dans ce contexte, seront entreprises des actions pour l'achèvement des réformes nécessaires en vue de l'amélioration du climat des affaires et la promotion du secteur privé. Au cours de cette période, la croissance économique se situera en moyenne autour de 5% par an. Le capital humain sera engagé sur la voie de la transformation.

Durant le deuxième quinquennat, l'économie sera plus diversifiée et plus compétitive, avec un taux de croissance réel se situant en moyenne autour de 10% par an et des ressources humaines plus compétentes et mieux motivées.



Le 3ème quinquennat consacrera une Mauritanie qui aura changé de visage. La croissance économique atteindra des taux de plus de 12%, grâce à une économie plus compétitive et plus inclusive, transformée à la faveur d'une accumulation de capital productif, d'une diminution de la part de l'économie informelle et d'une plus grande résilience.

Les trois leviers de la SCAPP s'articulent au niveau du premier plan d'actions (2016-2020) autour de 15 chantiers stratégiques, déclinés en 50 interventions prioritaires à mener sous forme de réformes, de programmes, de projets ou d'actions significatives.

Le coût de financement de ce plan d'action s'élève à 10,5 milliards USD. La partie à mobiliser de ce montant s'élève à 5,5 milliards \$ qui viendraient s'ajouter à un montant de 3 milliards \$ déjà disponibles, soit 8,5 milliards \$ auxquels s'ajouteraient 2 milliards \$, à mobiliser au titre des projets en mode d'exécution Partenariat Public-Privé (PPP). Par ailleurs, un système de suivi-évaluation de la SCAPP a été conçu. Il est fondé sur un dispositif institutionnel adapté, des outils et des produits de reporting destinés à permettre un meilleur pilotage de la mise en œuvre de la stratégie.

En fin, des risques qui pourraient entraver la mise en œuvre de la SCAPP ont été identifiés dont : (i) la situation sécuritaire dans la sous-région du sahel, (ii) les conséquences des changements climatiques et (iii) les chocs économiques exogènes.

Etat d'avancement du processus d'élaboration des SCAPP

Le processus d'élaboration des SCAPP qui constitue une régionalisation de la SCAPP a été lancé au niveau des wilayas du Hodh Charghi, du Tagant et du Brakna. Les rapports provisoires de ces trois SCAPP sont disponibles quant aux rapports définitifs, ils sont attendus avant la fin du premier trimestre 2021. S'agissant des autres wilayas, les pourparlers en cours avec certains partenaires au développement permettent d'espérer la réalisation de toutes ces SCAPP avant la fin de l'année

2021. Il y a lieu de rappeler qu'un comité Ad Hoc MAEPSP/MIDEC a été mis en place pour piloter le processus d'élaboration et de validation des SCAPP au plan national.

Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS)

Le Gouvernement, avec l'appui technique et financier de l'UNICEF a élaboré en 2012 et adopté en juin 2013, la Stratégie Nationale de Protection Sociale (SNPS) qui résultait d'un processus dynamique et inclusif, marqué par la participation des représentants des différents ministères sectoriels concernés, des membres de la société civile et des partenaires techniques et financiers. Cette stratégie se fixe comme objectif global de contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et à aider les populations à faire face aux risques les plus importants de la vie. Elle se donne comme objectifs spécifiques de :

Contribuer à l'atténuation de la vulnérabilité des groupes défavorisés et aider les populations à faire face aux risques les plus importants de la vie ; contribuer à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; réduire les barrières liées à l'accès aux services sociaux de base notamment la santé et l'éducation ; renforcer la sécurité sociale et promouvoir un emploi décent ; améliorer le cadre de vie des populations vulnérables à travers l'accès équitable aux infrastructures sociales de base ; développer les programmes d'assistance sociale et de promotion des groupes vulnérables. La SNPS se veut une stratégie fédératrice, multisectorielle et transversale qui s'appuie sur les mesures de protection sociale déjà prévues ou en place dans différents secteurs et sous-secteurs, tout en les renforçant par l'identification des mesures complémentaires appropriées.

La SNPS repose sur des piliers et a ses dimensions fondamentales, les piliers : l'assistance sociale ou l'aide sociale ; les services sociaux en faveur des groupes ; l'assurance sociale ; des mesures d'équité sociale ; les dimensions de la protection sociale : Mesures de prévention ; mesures de protection ; mesures de promotion ; mesures de transformation.

Groupes cibles de la protection sociale

Les personnes en situation d'extrême pauvreté ; les chômeurs et les retraités ; les petits exploitants (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, commerçants ...) ; les femmes en général et en particulier les femmes chefs de ménages ; les jeunes et les enfants en général et particulièrement ceux en circonstances difficiles ; les personnes handicapées qui représenteraient 5 % de la population avec un taux de scolarisation de 5% ; les sinistrés et les victimes de catastrophes ; la population carcérale en général et particulièrement les femmes et les enfants ; les marginalisés et les exclus ; les personnes du 3ème âge ; les émigrés ; les personnes atteintes de maladies chroniques.

Etat d'avancement du processus d'actualisation de la SNPS

Les TDR pour l'actualisation de la SNPS sont élaborés, validés et partagés avec toutes les parties prenantes. L'actualisation de la SNPS sera réalisée au cours du premier semestre 2021. Il convient de mentionner que les différents objectifs de la protection sociale sont repris avec force dans le programme TAAHOUDATY du Président de la République, Son Excellence Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Dans ce cadre, une Délégation TAAZOUR a été créée et s'occupe exclusivement des groupes vulnérables et ce en plus des programmes réguliers de protection sociale poursuivis par les autres départements ministériels ou structures assimilées.

Actualisation de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLCC)

Le Gouvernement mauritanien a élaboré une stratégie de lutte contre la corruption qui définit les orientations stratégiques et les domaines prioritaires de lutte contre la corruption. Le document de stratégie a été adopté en Conseil des Ministres le 09 décembre 2010.

Les principaux axes de cette stratégie portent sur : l'information et la sensibilisation, les mesures de prévention, les mesures de sanction et la coopération Internationale. L'actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption permettra de tenir compte des orientations nationales en matière de lutte contre la corruption et les engagements internationaux de notre pays dans ce domaine. Cette actualisation témoigne de la volonté politique des nouvelles autorités du pays de donner un nouvel élan à la lutte contre la corruption en vue de moraliser davantage la vie publique.

Etat d'avancement du processus d'actualisation de la SNLCC

Les termes de référence pour l'actualisation de cette stratégie ont été élaborés et validés avec les PTF. Le processus d'actualisation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption sera achevé avant la fin de l'année 2021.

Appui à l'emploi et à la formation des jeunes :

Un objectif prioritaire de la SCAPP



L'emploi dans le cadre de cette stratégie a été traité d'une manière assez améliorée par rapport aux autres stratégies et plans d'action. Les objectifs ciblant l'emploi ont été définis sur la base d'une adéquation modélisée dans le cadre de laquelle un point de croissance économique donne 16 000 postes d'emplois nouveaux. Cette adéquation place l'emploi comme résultat presque automatique de la croissance économique. La croissance est né-

cessaire à la création d'emplois afin d'accorder un contenu économique au travail comme capital humain d'une part et comme participation économique d'autre part. Dans cette même lancée, le programme « Ewlewiyyati » du président de la République accorde aussi un intérêt particulier à l'emploi de la jeunesse.

Par Sidi Moustapha Ould BELLALI

Mais la croissance, à elle seule, n'est pas suffisante pour la création d'emplois puisqu'il est nécessaire de développer des orientations stratégiques sectorielles favorables à l'emploi (choix des secteurs économiques, créateur d'emplois...), de dynamiser la gestion du marché du travail, de renforcer l'éducation et la formation professionnelle pour capitaliser l'offre d'emploi et instaurer un dispositif juridique favorable à l'entrepreneuriat et à la bonne gouvernance.

Il est donc nécessaire de développer à l'échelle sectorielle des plans d'actions qui adaptent les projections emplois aux spécificités de ce secteur (nature de la production, structure d'entreprises, organisation du travail, modalités de recrutement de la main d'œuvre, structure du marché etc.).

Stratégie Nationale de l'Emploi (SNE)

La SNE a pris en considération la projection de

cette dernière et a été considérée comme un document de développement de l'emploi dans le cadre de la SCAPP. Elle a comme objectif fondamental la formulation des propositions pour renforcer la dimension emploi dans les différents programmes de croissance économique et pour élargir la gamme des outils de gestion de marché de l'emploi et de programme de promotion de ce dernier afin de renforcer l'insertion socio-économique notamment des jeunes et de lutter contre le chômage.

Cette stratégie a mis l'emploi comme objectif principal, a adapté les projections emplois sur la base « d'un scénario amélioré de rupture » pour redimensionner les objectifs de la SCAPP en matière d'emploi, considérés très volontariste et a proposé des nouveaux outils de gestion du marché. Ces objectifs ont été donc projetés sur la base d'un scénario de rupture (volontariste) amélioré qui a pris comme base l'application de la SCAPP tout en réduisant les estimations de

l'emploi à créer ainsi que la croissance prévue.

La stratégie nationale de l'emploi ne pourrait pas avoir comme vocation principale de proposer des nouvelles projections emplois sur la base des nouveaux scénarios mais de cibler en premier lieu la proposition des programmes et outils qui permettent de favoriser la création d'emplois et d'augmenter son contenu dans la croissance sectorielle.

Promotion de l'emploi comme vecteur de partage de la prospérité

Pour donner à la croissance son caractère inclusif, la transformation de l'économie devra être accompagnée par des programmes spécifiques de promotion de l'emploi, notamment en direction des diplômés, des jeunes, des femmes et des groupes vulnérables, avec l'utilisation, chaque fois que cela est possible, de l'approche « haute intensité de main d'œuvre » pour le développement des infrastructures.

Ces programmes doivent être encadrés par une actualisation de la politique de l'emploi, le renforcement de ses mécanismes de coordination, la mise à niveau des services publics d'emplois et la mise en place d'un partenariat dynamique avec le secteur privé.

Ces actions associées à la dynamisation de la stratégie nationale de promotion de la micro et petite entreprise, la redynamisation de l'observatoire de l'emploi, le renforcement de statistiques relatives à l'emploi, la stratégie de micro finance et les multiples interventions d'autonomisation économique des femmes et des jeunes devraient permettre à des dizaines de milliers de demandeurs d'emplois d'accéder au marché du travail à travers le placement, l'auto emploi ou le travail indépendant. De plus, le Gouvernement et les entreprises s'engageront à promouvoir les emplois verts afin de contribuer à apporter les réponses aux enjeux de protection de l'environnement, de développement économique et de l'inclusion sociale.

Un tel objectif sera également servi par l'accélération de la mise en œuvre de la politique d'aménagement du territoire. Les avancées plus fermes sur la voie de la décentralisation, la mise en place de pôles de développement économique et l'initiative « Produire en Mauritanie » prenant en compte les spécificités régionales. Ces interventions croisées devraient porter la création additionnelle nette totale d'emplois sur la période 2016-2020, à plus de 120.000 emplois. Ces orientations de la SCAPP en matière d'emploi viennent concrétiser l'importance accordée à la lutte contre le chômage et à l'insertion socio-économique des jeunes.

Performance à atteindre :

Réduction du chômage et de la précarité des emplois, notamment chez les femmes, les jeunes et les diplômés ; diversification des opportunités d'emplois par la création de 8000 MPE et PME ; renforcement de l'employabilité des demandeurs d'emplois par les stages de préparation à l'emploi, pour plus de 100.000 bénéficiaires.

Financement : 74,78 milliards d'ouguiyas à rechercher

La SNE se propose de réaliser dans le cadre du scénario de rupture un taux de croissance de la population active occupée de 5%, soit doubler en 15 ans les effectifs employés et ramener le déficit en emplois à 10% de la population potentiellement mobilisable pour l'emploi.

Pour résorber le déficit quantitatif de l'em-

ploi, il s'agit d'assurer, sur la période 2018-2030, la création nette d'environ 800 000 emplois, en doublant la population active occupée de 2018, soit un nombre de personnes obtenant des emplois en moyenne de 60000. Ce volume moyen d'emploi créés annuellement, additionné aux sorties annuelles moyennes pour cause d'âge (10000), d'émigration (13000) et familiales (13000) est supérieur au flux des jeunes candidats potentiels à l'emploi arrivant chaque année sur le marché (86000). Il permet de réduire annuellement de 10000 le déficit global en emploi ; Le besoin additionnel de postes d'emploi à créer de 2015 à 2030 varie de 621.085 emplois, pour le scénario tendanciel, à 758.128 emplois pour le scénario de rupture. Ces chiffres correspondent à un taux d'activité de 46% et de 56% respectivement pour le scénario tendanciel et le scénario de rupture.

Le plan d'action opérationnel est établi pour répondre aux besoins de création entre 621085 emplois et 758128 emplois selon le scénario tendanciel ou de rupture.

En matière d'emploi, la SNE prévoit porter le taux d'occupation de 36% en 2015 à 52% en 2030. Ce qui implique de doubler en 15 ans l'effectif de la population active (passer à 1,58 millions de personnes en 2030 contre 0,78 million en 2015). Le taux de déficit en emploi passerait selon le scénario de rupture de 45% en 2015 à 10% en 2030. Il s'agit de porter le taux d'occupation de 37% en 2017 à 48% en 2030. Cet objectif implique de doubler en 15 ans l'effectif de la population active (passer à 1,6 millions de personnes en 2030 contre 0,81 million en 2017). Le taux de déficit en emploi passerait selon le scénario de rupture de 39% en 2017 à 10 % en 2030. Dans ce cadre, on prévoit que la formation professionnelle passerait de 199000 actuellement à 739 000 en 2030. Les objectifs sectoriels emplois pour l'Agropastoral et le BTP sont définis, à partir de l'impact en création d'emploi des projets programmés par la SCAPP.

Plan d'actions pour l'intégration des objectifs en emplois dans les secteurs BTP et Agropastoral

Le plan d'actions proposé est composé de 14 axes d'orientation pour promouvoir le contenu emploi dans les stratégies et programmes de BTP et de l'Agropastoral afin de développer le volet emploi dans la SCAPP, au niveau de deux secteurs. En plus, 23 actions de mise en œuvre dans le cadre de ces orientations ont été proposées, d'une part, dans le cadre d'un programme spécifique à chaque secteur et d'autre part dans un cadre commun au développement de l'emploi dans les deux secteurs.

14 grands axes de réformes globales et sectorielles pour l'intégration de la dimension emploi dans les objectifs globaux et sectoriels (BTP et Agropastoral)

Ces 14 grands axes ont été identifiés par cette étude, de la manière suivante :

Axe 1: Pour un nouveau modèle de développement basé sur l'accumulation du capital humain, la bonne gouvernance, le développement du secteur privé et du marché.

Axe2 : Pour une meilleure gouvernance de la croissance économique et sociale.

Axe3 : Pour un développement sectoriel intégré et inclusif.

Axe 4 : pour un nécessaire développement de la qualité de l'emploi dans le secteur privé dans tous les secteurs.

Axe 5 : pour une nécessaire adéquation entre l'augmentation de la population en âge d'emploi et la capacité de l'économie à créer des emplois.

Axe 6 : pour un nécessaire développement du capital humain par l'éducation des jeunes et la formation continue des travailleurs.

Axe 7 : pour une meilleure adéquation entre le taux de croissance économique et celui de la croissance de l'emploi en développant le contenu emploi de cette croissance.

Axe 8 : pour une meilleure distribution de impacts de la croissance sur les zones territoriales et les couches sociales par la généralisation de l'emploi.

Axe 9 : pour une croissance accélérée de la productivité et de la compétitivité économique pour plus d'emploi.

Axe 10: pour l'intégration progressive de activités informelles dans l'économie formelles pour développer l'emploi.

Axe 11 : pour une meilleure résilience pour faire face aux impacts des chocs exogènes, notamment dus aux changements climatiques afin de mieux préserver l'emploi.

Axe 12: pour un développement de l'utilisation du potentiel existant en production et en emploi agricoles. Par une amélioration de la professionnalisation de la main d'œuvre agricole, une meilleure exploitation du potentiel agricole en terre labourable

Axe13 : pour l'utilisation de l'énorme potentiel existant et un repositionnement du secteur de l'élevage en production, en commercialisation des produits et en emploi.

Axe14 : pour un Développement de l'intervention des entreprises du BTP, par l'appui au secteur privé, la revalorisation des métiers du BTP et la mise à niveau le dispositif de formation dans ce secteur.

L'ONS :

Epine dorsale du système national de statistique

Par Amadou SY

Dans la marche vers le développement, les statistiques constituent un outil incontournable d'aide à la prise de décision. Elaborer une politique et en assurer le suivi-évaluation requiert une masse de données, des ressources humaines et financières importantes. En Mauritanie, l'Office national des Statistiques demeure la cheville ouvrière du système national de la statistique. Le travail qu'il effectue est colossal, mais il fait également face à de nombreux défis. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il va se mouvoir dans un nouveau cadre juridique. L'ONS, devient l'ANSADE (Agence Nationale de la Statistique et d'Analyse Economique et Démographique) depuis le décret adopté en conseil des ministres, le mercredi 10 février 2021. L'Agence aura plus de moyens financiers, une meilleure capacité de rétention de ses ressources humaines et des missions élargies.

L'ONS est chargé de suivre la conjoncture économique, de la mise en place des indices nécessaires à l'exécution et à l'évaluation des plans de développement. Pour en savoir davantage sur ce travail de l'ombre de l'ONS, l'office a bien voulu nous ouvrir ses portes.

Pour la communauté

En tant que coordonnateur de l'activité statistique du pays, l'ONS « produit des statistiques pour toute la communauté, qu'elle soit publique ou privée », nous explique d'emblée son directeur adjoint, M. Taleb Ould Mahjoub. Dans le cadre de ce mandat, l'ONS collecte, traite, analyse et diffuse des données à caractère statistique, démographique et économique. Les réalisations de l'ONS se matérialisent dans un certain nombre de publications. Certaines sont régulières, d'autres conjoncturelles ou cycliques.

A l'ONS, on distingue deux types de statistiques. « Nous avons des collectes avec les enquêtes et recensements qui sont de grosses opérations très coûteuses. Et une collecte administrative qui ne coûte pas grand-chose car chaque administration, publique ou privée produit des données » souligne M. Taleb Ould Mahjoub. « Ces statistiques doivent être mobilisées puis transmises à l'ONS, afin qu'elles soient traitées et diffusées dans le cadre approprié » précise M. Taleb Ould Mahjoub, avant d'inviter la « communauté » à collaborer davantage avec sa structure, pour disposer de données fiables.



Pourtant, la loi n°2005-17 relative à la statistique publique, oblige les administrations et organismes publics à transmettre à l'ONS les informations dont ils disposent, à des fins exclusivement statistiques.

Une masse de données sur le site de l'ONS

« Ce qu'on produit c'est pour tout le monde : bailleurs de fonds, chercheurs, administration publique et privée, étudiants et citoyens lambda. Certains ont des demandes spécifiques. Dans ce cas, ils nous



contactent et on leur fournit des informations sur un support informatique, ils peuvent ensuite les croiser avec d'autres données et faire des analyses » indique M. Taleb Ould Mahjoub.

Pour avoir un aperçu de la masse de données que traite l'ONS, il suffit de faire un tour sur son site internet. On peut y trouver les différentes publi-

cations mensuelles et trimestrielles qui permettent de suivre la conjoncture économique du pays. Ces publications facilitent la prise de décision, notamment à travers le suivi de l'inflation, les coûts des matériaux de construction, la situation des finances publiques et les échanges extérieurs, entre autres.

Aide à la prise de décisions

A titre d'exemple, l'indice mensuel des prix à la consommation, est le principal indicateur pour le suivi de l'inflation en Mauritanie. Pour y parvenir, l'ONS suit plus de 620 produits de consommation. Le suivi est effectué auprès de plus de 2800 points de vente au détail, dans cinq capitales régionales. Ceci a permis à l'ONS de conclure, qu'au terme du mois de décembre 2020, « le niveau général des prix a augmenté de 2,4% par rapport à l'année précédente ».

Toujours parmi les données disponibles, figure les indicateurs de suivi de la performance économique. Ce suivi est « matérialisé par la mesure de croissance économique avec comme principal indicateur : le prix intérieur brut », souligne l'ONS. La production de ce fameux PIB est « régie par des normes et des standards internationaux », assure la structure qui envisage le lancement d'un projet de production d'un PIB trimestriel.

En outre, l'ONS assure le suivi des indicateurs sociaux et de la pauvreté. Pour ce faire, l'office conduit tous les quatre ans, une enquête sur les conditions de vie des ménages. « L'enquête Permanente sur les conditions de vie des ménages (EPCV) constitue la principale source d'information permettant d'évaluer le niveau d'atteinte des objectifs des différentes politiques économiques et sociales », affirme l'ONS.

En outre, le suivi des engagements nationaux et internationaux de l'Etat a toujours été au cœur des actions de l'ONS. Il est au centre des dispositifs de suivi et d'évaluation des programmes sectoriels (santé, éducation, emploi, etc.), nationaux avec la SCAPP 2016-2030, le Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (PROPEP 2020 – 2022) et internationaux (ODD 2015 – 2030), l'Agenda de l'Union Africaine (2015 – 2063).

Impact de la Covid-19 sur les ménages

Dernièrement, c'est l'impact du Covid-19 qui a ravi la vedette aux autres publications de l'ONS, en ligne. Depuis septembre 2020, l'ONS en collaboration avec la Banque Mondiale (BM), évalue l'impact du virus sur les ménages en vue d'orienter les plans et programmes de riposte. Les résultats contenus cette publication, indiquent qu'elles sont issues des données la vague 3 de « l'enquête rapide ». Un sous-échantillon de 1001 ménages de l'EPCV 2010, déjà enquêté lors des vagues 1 et 2, a été interrogé par téléphone. L'enquête s'est déroulée du 25 décembre 2020 au 6 janvier 2021. « Les résultats de l'analyse sont représentatifs au niveau national et au niveau des strates », renseigne le rapport disponible sur le site de l'ONS.

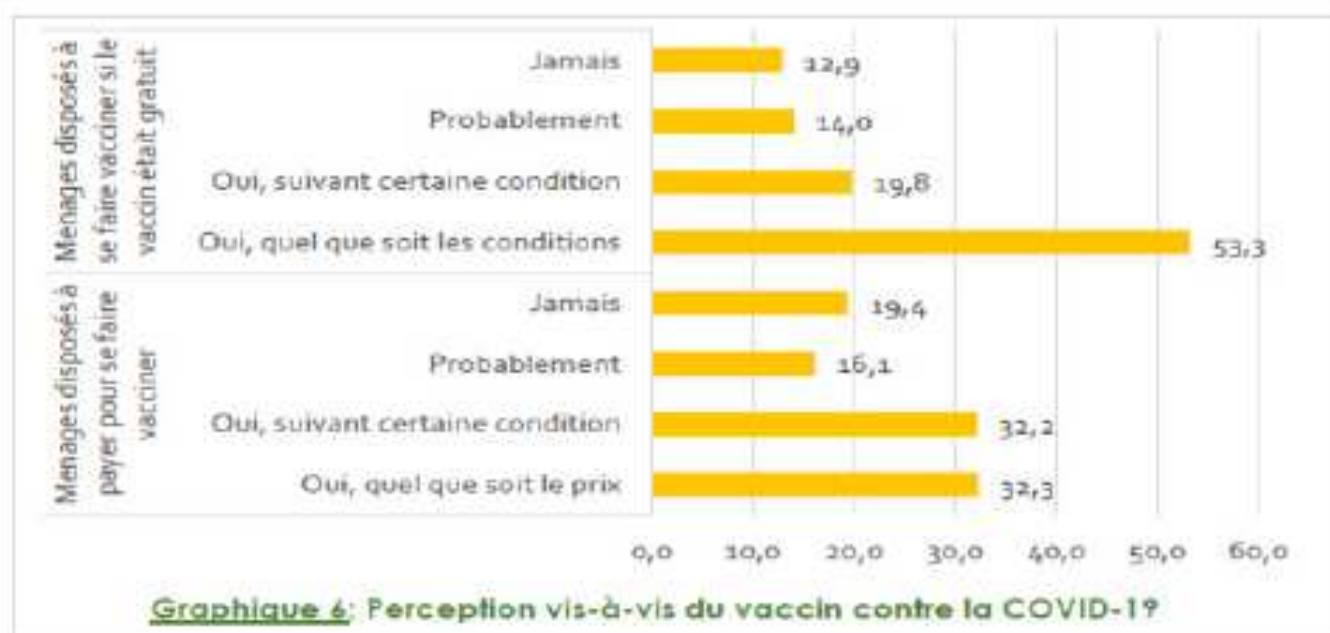
L'enquête nous apprend que la pandémie a entraîné la perte de revenu au sein des ménages (41%) dans différents secteurs. Les ménages les plus affectés sont ceux des revenus de l'entreprise non agricole (50%) des ménages, y compris l'entreprise familiale. On note également une diminution des transferts de l'étranger dans 40% des ménages et des transferts à l'intérieur du pays dans 42% des ménages.

« L'accès aux services de santé reste une préoccupation majeure durant cette seconde vague de contamination. On note une réduction de la peur qu'ont les malades de fréquenter les services de santé du fait de la pandémie », peut-on lire dans le document. Selon les données analysées, entre mars 2020 et décembre 2020, le pourcentage des ménages ne fréquentant pas les hôpitaux par peur du Covid-19 est passé de 10% à 2%.

Pour ce qui est de la vaccination contre le Covid-19, un sujet continue de faire couler encre et salive à travers le monde, les avis restent mitigés. Le rapport conclut que dans le cas où le vaccin est gratuit, 53,3% des ménages sont prêts à se faire vacciner quel que soit les conditions et 12,0% ne sont pas du tout prêts à se faire vacciner. Si le vaccin s'avère payant, seulement 32,2% des ménages seront d'avis à se faire vacciner quel que soit le prix, tandis que 10,4% déclarent ne pas se faire vacciner dans ces conditions.

Défis à relever

Si l'ONS peut se targuer d'être l'épine dorsale du système national de la statistique, il fait cependant face à de nombreux défis à relever. Les difficultés qu'il rencontre pour répondre aux attentes, ont été à l'origine la réforme qui a conduit à la création



de l'ANSADE. « Nous sommes dans une période de transition, depuis l'adoption en conseil des ministres du 10 février 2021, la révision du statut de l'ONS qui devient l'Agence Nationale de Statistiques Analyse Démographique et Economique », déclare, Ould Mahjoub.

Selon lui, l'ANSADE permettra de lever certaines contraintes, notamment les moyens matériels, humains et financiers. Pour le DGA, « c'est une opportunité pour le pays, d'améliorer et de perfectionner les statistiques. Cela va permettre à l'administration qu'elle soit publique ou privée de révolutionner son travail, en utilisant les données de base, dans le cadre leur travail permanent et d'évaluer correctement ce qu'ils font ».

Ressources humaines

La statistique est assurément l'une des disciplines qui demande beaucoup de ressources humaines. Que cela soit dans le rapport final de la stratégie nationale de développement de la statistique (2016-2020), le rapport national sur le soutien à la statistique en Mauritanie (2019) ou celui de l'examen par les pairs de 2014, le constat est le même : le déficit des ressources humaines qualifiées est important. On pouvait cependant lire que « la situation est légèrement meilleure à l'ONS ». Parmi les 242 agents que compte l'ONS en février 2014, à peine 10% de ces derniers peuvent être considérés comme aptes à la production statistiques », note le texte du rapport d'examen par les pairs. Mais cette situation indique-t-on, « est ancienne et avait été décriée par l'audit institutionnel et organisationnel de l'ONS réalisée en 2007 ».

D'après les rapports cités plus haut, ce déficit est lié à plusieurs facteurs. Il est « imputable à la non maîtrise des besoins en ressources du système national de statistique, à la faible capacité d'accéder à des écoles de statistiques et de démographie ». Le résultat est que « l'on se retrouve avec des postes de travail non pourvus ou pourvus par des profils inadaptés », conclut le rapport.

Cette situation, souligne le directeur Adjoint de l'ONS, est une réalité à laquelle l'ANSADE va remédier. « C'est vrai que les outils techniques sont importants, mais les ressources humaines en quantité et en qualité sont indispensables. C'est l'un de

nos grands problèmes, puisqu'elles se forment sur le tas. Ensuite, il faut qu'on ait les moyens de les garder. Cela veut dire mieux les payer, et former en continue, précise Ould Mahjoub.

Notre interlocuteur attire cependant notre attention sur le fait, qu'une partie du problème est en train d'être solutionnée. « Nous avons fait un effort depuis l'année passée avec la création d'une filière statistique au niveau de l'école polytechnique », rappelle le responsable de l'ONS. Désormais, la Mauritanie va former ses propres ingénieurs statisticiens. La première promotion est attendue l'année prochaine. Ould Mahjoub précise qu'ils « sont formés pour le tout le système national de statistique et pas seulement pour l'ANSADE (ex ONS).

Ouverture des données

Malgré les réalisations louables, il y a encore beaucoup à faire. C'est d'ailleurs le cas en terme promotion de l'exploitation et la visualisation des données. L'ouverture des données publiques à travers la publication d'une série de jeu de données, en accès libre est désormais au cœur des priorités des demandes des PTF. Et dans ce cadre, l'ONS en sa qualité de principal producteur de données, est cité par les partenaires internationaux comme un acteur majeur.

Si elle a pu alimenter la plateforme opendataforafrica avec le soutien de la BAD, la base de données « mauritinfo » n'a toujours pas été publiée. Elle serait pourtant prête. Ce point est abordé au niveau de la page 23 du SNDS 2016-2020. Toutefois, la mise en ligne du SIG système d'information géographique sur le site de l'ONS est de nature à encourager la dynamique vers la promotion des données ouvertes. « L'ANSADE va contribuer à s'ouvrir davantage au public, avec de nombreuses bases de données », promet le directeur adjoint.

Pour finir, notons que l'ONS collabore avec plusieurs organisations et institutions spécialisées en statistiques. Parmi elles, figure l'observatoire économique et statistique de l'Afrique subsaharienne (AFRISAT). Ce lien permet au système national de statistique et plus particulièrement, à l'ONS de bénéficier d'un appui technique et financier important.

L'ONS devient l'ANSADE, ce qui va changer...



L'office national des Statistiques est l'organe chargé de coordonner l'activité statistique nationale. Afin de mieux accompagner les efforts consentis depuis 1990, son statut a été révisé. Désormais dénommée Agence Nationale de la Statistique et de l'Analyse Démographique et Economique (ANSADE), elle ambitionne de relever les défis qui permettront lui d'atteindre un meilleur rendement. C'est elle qui fournit le baromètre, à travers lequel, on peut avoir un aperçu des performances des différents secteurs. Nous avons rencontré le directeur général de l'ONS pour évoquer les réponses qu'apporte l'ANSADE aux difficultés de l'ONS.

Pour lui, la création de l'ANSADE est le fruit d'un processus qui a démarré en 2007 déjà. « La version qui a été récemment adoptée en conseil des ministres, était prête depuis 2015. Ce qui manquait, c'est la volonté politique » explique le directeur général, M. Mohamed El Moctar Ould Ahmed Sidi. Le contexte n'était pas favorable. « Aujourd'hui, avec le nouveau ministre des Affaires économiques, le processus a été relancé il y a à peine un mois et il vient d'aboutir » se réjouit Ould Ahmed Sidi. Parmi les nouveautés, on distingue une nouvelle gestion du personnel. « Ceci permettra de les retenir plus longtemps, avec des conditions financières plus ou moins acceptables » explique le directeur. Mais ce n'est pas tout, il considère que la formation et le renforcement des compétences du personnel sont essentiels. « Ce n'est pas la formation initiale qui est importante, mais la formation sur des questions pratiques » affirme le directeur général. Il va d'ailleurs plus loin en estimant que « cela prend entre 5 à 10 ans pour avoir un ingénieur statisticien capable et compétent dans son domaine ».

Comme l'a souligné le ministre de tutelle, des partenaires et l'ONS lui-même, le financement jusqu'ici faible, est un des défis majeurs que l'ONS devait relever. Allant dans ce sens, le directeur souligne que « ce genre d'institution a besoin d'un financement pluriannuel » avant d'ajouter que « le décret qui a été signé le 10 février 2021, intègre ce modèle de financement plus ou moins pérenne ».

Selon le plan d'action de Busan pour la statistique (BAPS), les statistiques doivent être de bonne qua-

Ahmed Sidi.

Toujours concernant l'amélioration de la qualité des produits de l'agence, la réforme va engendrer un plan d'action « sur la base d'une lettre de mission du ministre de tutelle, avec les critères de performance », d'après le patron de l'ONS. Une évaluation sera faite au bout d'un an ou deux, suivant les indicateurs décidés à l'avance.

Afin de stimuler le personnel, « nous développons un autre système compétitif pour évaluer notre

action. On a introduit une nouvelle mesure, qui fait que tous les chefs de département, de division, seront nommés à travers un processus ouvert », annonce le directeur général. De ce fait, tous les mauritaniens intéressés pourront candidater aux postes à pourvoir. « Ils auront désormais un mandat de 4 à 5 ans pour travailler et atteindre les objectifs qui leur sont assignés. Cela évitera à un responsable de se reposer sur ses lauriers car il a été nommé. Un autre élément c'est qu'il permet une permutation des postes », déclare le directeur.

Pour que cette institution prenne sa vitesse de croisière, il demande un délai. « On a besoin d'une période de transition de trois ans pour mettre en œuvre tous les outils et process. Nous

pourrons ensuite faire des évaluations rigoureuses », indique Ould Ahmed Sidi.

Durant ses 30 ans d'existence, l'ONS a fonctionné comme elle a pu. Aujourd'hui, l'ANSADE a l'opportunité de faire beaucoup mieux, le but étant d'avoir une production statistique de qualité.

Amadou SY



lité pour la prise de décision, le suivi des résultats des politiques, la redevabilité, la responsabilité et la transparence. Ainsi, la nouvelle agence sera dotée d'un comité scientifique qui aura un regard consultatif sur le contenu des produits statistiques. « Ceci nous donnera la garantie que nous avons un produit de qualité. Il sera composé d'universitaires, d'anciens statisticiens, entre autres », précise Ould

Direction des projets de l'Education-Formation :

Des fonds colossaux pour rehausser la qualité des apprentissages à tous les niveaux du système éducatif

- Maîtrise quantitative des flux pour généraliser l'enseignement fondamental;
- Elargissement de l'accès au premier cycle secondaire et régularisation de l'accès aux niveaux supérieurs;
- Réduction des disparités géographiques ou entre genres, ainsi que les inégalités économiques dans les parcours scolaires individuels ;
- Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur éducatif ;
- Création d'un système éducatif inclusif qui servira tous les Mauritaniens sans discrimination et restaurera la cohésion sociale ;
- Renforcement des compétences pour les enseignants les moins performants ;
- Mise en place et subvention des COGES.

Par Mohamed Abderrahmane Ould Med Yehdih



Conscientes de l'intérêt de l'éducation en tant qu'élément clé permettant de réduire la pauvreté, de favoriser la croissance économique et d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes et de promouvoir le développement social, les autorités mauritaniennes ont consacré à ce secteur, toutes composantes confondues, des investissements faramineux.

C'est dans ce secteur également que plusieurs partenaires techniques et financiers sont intervenus pour appuyer les efforts des pouvoirs publics.

Il s'agit, entre autres, de la banque mondiale, GPE, FSD, FKD, KWF, AFD et la BAD.

L'intérêt réservé à l'enseignement en tant qu'outil au développement social, culturel, démocratique et économique, a été manifesté au plus haut niveau sphère de l'Etat, par l'engagement du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à placer l'éducation au premier rang de ses priorités.

Pour matérialiser cet engagement, le gouvernement a déjà agi en augmentant le budget alloué au secteur de l'éducation qui est passé de 14 pour cent en 2010 à 24 pour cent en 2020.

Ces nouvelles ressources sont mobilisées pour permettre le recrutement de plus de 5 000 enseignants et de construire plus de 800 salles de classe.

Les investissements extérieurs alloués au secteur de l'éducation et de la formation sont gérés par la direction des projets de l'Education et de la formation (DPEF) au ministère des Affaires économiques et des Secteurs productifs.



Missions et réalisations de la direction :

La mission de la DPEF consiste, notamment :

- Préparer les états financiers annuels du Programme en conformité avec les principes comptables internationalement reconnus et de la prise des dispositions pour leur certification.
- S'assurer que les décaissements sont réalisés conformément aux exigences des différents bailleurs ;
- Proposer toutes mesures et actions tendant à améliorer et à faire progresser les différentes composantes du programme ;
- Gérer les ressources humaines et matérielles allouées à la préparation et à la coordination du programme ;
- Apporter aux différentes institutions chargées de l'exécution du PNDSB, l'appui nécessaire, en particulier en information-formation et consultations ;
- Gérer les fonds, assurer le suivi régulier des engagements et des paiements et veiller au respect scrupuleux des procédures visant une gestion rigoureuse des ressources ;
- Organiser les missions de supervision et les revues annuelles conjointes et la revue à mi-parcours.

De nombreuses réalisations phares sont à l'actif de cette institution aguerrie par de longues an-

nées d'expérience dans le domaine, dont figurent la construction et équipement de la Faculté des Sciences Juridique et Economiques (FSJB), de la Résidence des Filles, du Restaurant Universitaire et de la Mosquée et bloc Commerces.

Ces réalisations sont financées par un prêt du fonds saoudien de développement (FSD) de l'ordre de 30 millions US\$ dans le cadre du projet d'appui à l'enseignement supérieur (PAENSUP). Ce financement a été dédié à la construction d'une grande composante importante du Nouveau Campus.

S'agissant du programme d'investissement dans le secteur de la formation technique et professionnelle, le projet KFW (Allemagne), d'un montant de 9 millions d'euros avec une contrepartie de l'Etat de 1 million est destiné au développement du secteur de la Formation Technique et Professionnelle (FTP) est, essentiellement, destiné au développement de quatre établissements.

Une deuxième convention

dite « Contrat d'augmentation » d'un montant de 5 millions d'euros, avec une contrepartie de l'Etat de 0.450 million d'euros a été conclue, le 22 septembre 2017 entre l'Etat et la KFW. Elle est dédiée à la construction et l'équipement de la nouvelle BHTFP TP de Nouakchott.

Au sujet de l'emploi des jeunes, le Fonds Africain pour le Développement (FAD) administré par la Banque Africaine de Développement a octroyé à notre pays un don d'un montant de 2 millions d'unités de compte (UC).

Ce projet intitulé « Projet d'Appui à la Formation et à l'Emploi des Jeunes » (PAPEJ) vise la création des conditions favorables d'une croissance économique inclusive à même de réduire le chômage des jeunes, à travers l'intégration de l'emploi au cœur des politiques sectorielles.

Ce projet porte essentiellement sur un renforcement de capacités, à travers la réalisation d'études, dont notamment l'élaboration de la stratégie nationale de l'emploi et de son plan opérationnel, le diagnostic du SIMBF et proposition d'une architecture opérationnelle, l'intermédiation et la structuration du financement, des études sectorielles couvrant le BTP, l'agropastoral, la formation des formateurs et le suivi des sortants de la FTP.

Aussi quelques équipements ont été acquis pour renforcer les antennes régionales de l'ANAPEJ.

Etablissements bénéficiaires du Programme d'investissement dans le secteur de la Formation technique et professionnelle

- Le Centre Supérieur d'Enseignement Technique (CSET) ;
- L'École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics (L'EETFP BTP) de Nouakchott ;
- L'École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (L'EETFP) d'Atar ;
- L'École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle (EETFP) de Rosso ;
- Le Centre de Qualification et Formation sur les Métiers de Pêche (CQFMP/Académie Navale).

Actions préparatoires réalisées en 2020 avant la mise en vigueur du Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation de Base

Appui au processus de restructuration des ENs et de l'EMS

Atelier pour appuyer la mise en œuvre du processus d'entrée aux ENs

Connexion internet pour 15 DREN et 9 IDN à Nouakchott, et administration du SIGE et installation de la connexion aux DREN et IDN et formation sur site (15 DREN)

Équipement SIGE pour Administration centrale (15 bureaux), 15 DREN et 9 IDN à Nouakchott (un ordinateur de bureau, une imprimante, un scanner, un ardoiseur) et achat de logiciels (achat de matériel de géo-référencement) Recensement scolaire pour le calcul des indicateurs du secteur en attendant l'opérationnalisation du SIGE et sa généralisation

Évaluation nationale des compétences des enseignants en mathématiques, arabe, français, et pédagogie (1400 enseignants)

Appui à l'élaboration du nouveau modèle des cartes scolaires (central et régional)

Formation et accompagnement du MEN, DREN, et IDN dans la mise en œuvre de la carte scolaire

Élaboration d'un manuel de procédures pour COGES et subventions aux écoles

Formation et accompagnement des COGES par les IDN (5 personnes x COGES) dans 4 DRENs

Manuel de Procédures du Projet

Manuel d'exécution du projet

Finalisation études environnementales et sociales et Mécanisme de Gestion des Plaintes

Atelier de validation des documents de sauvegarde

Atelier de lancement

Organisation de la revue annuelle

Formulation du plan sectoriel et réformes éducatives



Le Programme de Développement du Secteur de l'Education en quelques lignes

La Mauritanie s'est engagée, depuis 1990, dans une réforme structurelle de son système éducatif, caractérisée notamment par le passage d'un double système d'enseignement du point de vue linguistique à un système unifié dont le bilinguisme arabe – français constitue une référence commune.

La mise en œuvre de cette réforme a été sous-tendue par le Programme National de Développement du Système Éducatif (PNDSE), dont la première phase a été mise en œuvre entre 2002 et 2010, puis par la deuxième phase (PNDSE II) entre 2011 à 2020.

Cette politique éducative reflète la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur, s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire du Cadre d'Action de Dakar (HPT 2000) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Elle consacre l'approche sectorielle, adoptée dans le cadre du PNDSE, qui vise à favoriser un développement équilibré et harmonieux du secteur éducatif dans son ensemble. La politique éducative a été réaffirmée dans la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) qui constitue le cadre stratégique global couvrant l'ensemble des secteurs économiques et se place dans le cadre des objectifs du développement durable (ODD).

Elle est focalisée sur trois leviers stratégiques. Le levier n°2 « Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base ». Il vise en particulier à développer le capital humain, à travers le rehaussement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Le secteur de l'éducation fait l'objet du premier des quatre chantiers stratégiques définis pour le levier n°2 : le chantier stratégique d'accroissement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle.

L'objectif de ce chantier est d'accélérer la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Éducatif en vue de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité.

Les orientations relatives aux flux d'élèves et aux conditions de scolarisation sont déclinées pour chacun des sous-secteurs du système éducatif :

- Développer un enseignement préscolaire public et communautaire accessible aux groupes défavorisés en milieu urbain et rural ;

- Réaliser à l'horizon 2020 un achèvement universel de qualité au Fondamental, en favorisant l'accès des derniers groupes non-scolarisés et en assurant une rétention complète des enfants qui y accèdent ;

- Progresser vers l'achèvement universel du premier cycle de l'enseignement secondaire et réduire les disparités entre genre ou liées au milieu et aux conditions socioéconomiques ;

- Réguler l'évolution des effectifs du second cycle général dans la perspective d'une meilleure adéquation de la partie haute du système avec les besoins de l'économie ;

- Développer l'offre de formation technique et professionnelle et l'adapter aux spécificités de la demande sociale et à la diversité des besoins des secteurs formel et informel de l'économie ;

- Mettre en place une politique de développement maîtrisée et mesurée de l'enseignement supérieur et promouvoir la recherche scientifique ;

Le plan d'action pour les trois années 2010-2021 fait suite aux deux plans triennaux précédents et décline les actions envisagées pour contribuer pendant cette période de trois années, à l'atteinte des objectifs de la stratégie sectorielle à plus long terme.

Les objectifs décrits dans le programme PNDSE2 ont été légèrement révisés à la suite du dernier diagnostic du système effectué dans le rapport d'état sur le système éducatif (RSEN) réalisé en 2015 et pour les aligner sur ceux de la SCAPP 2030.

Instances du PNDSE :

Les instances du PNDSE ont été prévues par l'arrêté N° 2757/MAED du 11 août 2014 et comprennent :

Comité de pilotage

Il a pour missions principales de superviser les processus de programmation, de mise en œuvre et de suivi du PNDSE.

Il est présidé par le secrétaire général du Ministère chargé des Affaires Économique et du Développement et comprend neuf autres membres représentant différents secteurs, bien spécifié dans l'Arrêté (ci-annexé). Il se réunit deux fois par mois au minimum et son secrétariat est assuré par la DPRF. Sa dernière réunion a été tenue le 20/07/2020.

Comité de gestion

Il est désigné par le Comité de pilotage et présidé par le Directeur Général chargé des Politiques Économiques et Stratégies du Développement. Il se réunit une fois par mois au minimum.

Les trois grands axes stratégiques du PNDSE

- L'amélioration de la qualité des apprentissages et de la pertinence des formations à tous les niveaux du système ;

- La maîtrise quantitative des flux, pour généraliser l'enseignement fondamental, élargir l'accès au premier cycle secondaire, réguler l'accès aux niveaux supérieurs, et pour réduire les disparités géographiques ou entre genres, ainsi que les inégalités économiques dans les parcours scolaires individuels ;

- L'amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur par une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles, une répartition équitable de l'offre éducative, la mise en place de normes, d'outils techniques et de mécanismes institutionnels, et par un renforcement du pilotage du secteur, à travers la poursuite du processus de décentralisation, l'implication de tous les acteurs du système et le développement des outils de gestion et de pilotage.

La directrice des projets Education-Formation :

« Les PTFs apprécient notre expérience et notre performance dans le domaine »

« Les PTFs apprécient notre expérience et notre performance dans le domaine font appel à nous pour appuyer la mise en place et la gestion de projets non inscrits dans le cadre du PNDSE ».

Pour apporter davantage d'informations sur la gestion des financements destinés à l'appui du secteur éducatif, le magazine Horizons a effectué un entretien avec la directrice des projets éducation-formation au ministère des Affaires économiques et des Secteurs productifs, Mme Meïmona Mohamed Taghi.

Dans cet entretien, Mme la directrice a gentiment répondu à nos questions avec un style pédagogique et un esprit coopératif.

Elle a évoqué les points saillants du programme de sa structure et ses réalisations phares, notamment son rôle dans l'atteinte des objectifs du PNDSE, les relations avec les partenaires et bailleurs de fonds, la satisfaction des bénéficiaires, l'évaluation des enseignants, les comités de gestion des écoles, l'appui à la réforme et la prise en compte de la covid-19.

Rôle de la DPEF dans l'atteinte des objectifs du PNDSE

Horizons: Quel est le rôle de votre direction dans l'atteinte des objectifs tracés pour le programme national du développement du secteur de l'éducation dans ces deux précédentes phases ?

Réponse de la DPEF : La Direction des Projets Education/Formation est une structure chargée comme son nom l'indique de la gestion des ressources d'investissements affectées au secteur de l'éducation dans le cadre du Programme National de Développement du Secteur Éducatif (PNDSE). A ce titre elle n'est pas en charge de la politique éducative, néanmoins elle appuie, par la bonne exécution des projets qui lui sont confiés, l'atteinte de certains objectifs de développement du Secteur.

Il s'agit notamment des objectifs liés à la capacité d'accueil, notamment, à travers la construction et l'équipement de nouveaux locaux dédiés à l'enseignement : Cela va des extensions des centres de formation technique et professionnelle, à la construction de nouvelles salles de classes, d'établissements et même des facultés.

Elle intervient, aussi, pour améliorer les conditions d'accueil des élèves à travers, la réhabilitation des locaux existants, la construction de latrines et les clôtures ou les bloc-administratifs ou, encore, l'acquisition d'équipements scolaires (tables-bancs, manuels, kits élèves ou enseignants, ...).

Enfin, plusieurs autres actions majeures sont aussi réalisées par la DPEF. Elles englobent la formation (du personnel enseignant et des responsables d'encadrement et de gestion), les jumelages (adoption des systèmes LMD et APC), les études et ateliers de concertation, les équipements des administrations en charge de l'Éducation.

Toute réalisation de la DPEF, se fait sur la base d'un besoin exprimé par le département bénéficiaire. Les



divers départements, sont alors responsables des stratégies de développement des sous-secteurs éducatifs, des mesures institutionnelles d'accompagnement et de la pérennisation des investissements réalisés.

Taux d'atteinte des objectifs du PNDSE

Horizons: Des objectifs ambitieux et précis étaient fixés pour le PNDSE dans les différents segments du secteur l'éducation : fondamental, secondaire et supérieur. La deuxième phase du programme a pris fin 2020. Peut-on jauger le taux de réalisation dans chacune de ses composantes ?

Réponse de la DPEF : Comme indiqué plus haut, la DPEF n'est pas responsable des politiques de développement du secteur éducatif, et à ce titre elle ne se prononce pas et n'évalue pas l'atteinte des objectifs du PNDSE par les politiques mises en œuvre. Toutefois, comme entité de gestion fiduciaire du PNDSE, la direction organise, annuellement, une revue conjointe (Gouvernement et Bailleurs) de suivi de la mise en œuvre des projets de financement du Programme. Cette revue, est l'occasion de présenter par les représentants des Départements bénéficiaires la situation du Secteur Éducatif et l'atteinte des cibles de développement arrêtées.

Malheureusement, les revues 2019 et 2020 n'ont pas pu être organisées à cause des mesures sanitaires liées au Covid 19. Nous présenteront donc ici les principales données issues du plus récent document d'évaluation, dont nous disposons. Il s'agit du rapport d'évaluation du Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation de Base

(PASEB 2) financé par la Banque Mondiale et le Partenariat Mondial pour l'Éducation.

Ainsi, selon cette évaluation datant de 2020, les principales données sont :

- Alors que le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a dépassé 100 pour cent au cours de la dernière décennie, le taux net de scolarisation du groupe d'âge de l'enseignement primaire (0-11 ans) est resté inférieur à 80 pour cent.
- La proportion d'enfants en fin de primaire qui ne parviennent pas au seuil minimal de compétence en lecture (ajustée pour tenir compte des enfants non scolarisés) est estimée à 93 pour cent pour la Mauritanie.
- La parité a été atteinte dans les inscriptions au primaire où les filles représentaient 50,1 pour cent du total des élèves en 2018.

Le 20 février 2020, le Ministère de l'Enseignement Primaire et de la Réforme du Système Éducatif National a présenté sa feuille de route pour réformer le système éducatif au Conseil des Ministres. L'objectif principal de la feuille de route est de réaliser l'engagement du Président de la République, qui a élevé l'éducation au rang de secteur prioritaire, de créer un système éducatif inclusif qui servira tous les Mauritaniens sans discrimination et restaurera la cohésion sociale. Le Gouvernement a déjà agi en augmentant la part du secteur de l'éducation qui est passée de 14 pour cent en 2019 à 24 pour cent en 2020, pour permettre de recruter plus de 5 000 enseignants et construire plus de 800 salles de classe.

Collaboration avec les Partenaires

Horizons:Après une expérience acquise pendant la gestion des projets Education I,II,III,IV et V et le PNDSE après, Est-ce que la DPEF possède les compétences nécessaires et jouit de la confiance des partenaires pour bien exécuter des investissements colossaux versés par différents partenaires techniques et financiers et exécutés sur un territoire immense comme le nôtre ?

Réponse de la DPEF : Cette structure est une création conjointe du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTFs) du Secteur Éducatif. En effet, après une expérience satisfaisante des projets Education 1, 2, 3, 4 et 5 financés essentiellement par la Banque Mondiale, le Gouvernement mauritanien et ses Partenaires pour l'Éducation, ont voulu passer à un programme national, regroupant, plusieurs projets et bailleurs, pour développer le secteur éducatif. Ainsi on est passé d'un projet à un programme et d'une unité de projet à une direction des projets.

Les partenaires ont toujours soutenu la DPEF et la présente comme une expérience modèle qui permet de mutualiser les coûts de gestion de projets et de consolider l'expérience acquise sur plusieurs décennies (depuis la fin des années 70).

Les PTFs confient à la DPEF, à travers accords et conventions signés avec le Gouvernement, leurs financements destinés à l'appui du secteur éducatif. La plus part des bailleurs du Pays, ont fait confier leurs appuis à notre Direction en matière d'éducation : Agence Française de Développement, la Banque Africaine, la Banque Islamique de Développement, la Banque Mondiale, le Partenariat Mondial pour l'Éducation (anciennement Fast Track Initiative), les Fonds Koweïtien et Saoudien, la Coopération Allemande KfW, la Coopération Espagnole ABCID, l'UNESCO. Pour les autres partenaires (UNICEF, PAM, FNUAP, GIZ, Ambassades, HCR, Coopération Japonaise et Chinoise, ...), nous sommes en étroite collaboration notamment, à travers les instances de coordination du PNDSB (qui vous ont été présentées dans la note précédente).

Les financements confiés à la DPEF, sont exécutés selon des besoins exprimés dans le cadre de plan d'actions annuels budgétisés validés par les Départements Bénéficiaires.

Par ailleurs, il arrive à la DPEF, à la demande des PTFs d'appuyer la mise en place et la gestion de projets non inscrits dans le cadre du PNDSB. Ce recours à notre Direction se justifie, par notre expérience et notre performance dans le domaine.

Construction d'établissements de formation technique à Nouakchott

Horizons: Plusieurs centres de formation professionnelle ont été érigés en établissements d'enseignement technique. Peut-on les raisons qui ont motivé cette mesure ?

Réponse de la DPEF: Il est prévu dans le cadre du projet PISFTP (Programme d'investissement dans le secteur de la Formation technique et professionnelle), financé par le KfW et présenté dans la note communiquée précédemment, de construire un établissement de formation professionnelle.

il s'agit de L'École d'Enseignement Technique et de Formation Professionnelle des Bâtiments et Travaux Publics (L'EBTFP BTP) de Nouakchott qui sera situé à Riyadh.

Cette construction, décidée par le Département en charge de la formation professionnelle, se justifie à plusieurs titres :

- Cette école vient remplacer le CFPF de Nouakchott dont les locaux ont été jugés comme trop vétustes et n'étant plus adéquat à accueillir les élèves de cette ordre d'enseignement.

- Nouakchott comporte le taux le plus important de jeunes mauritaniens susceptibles d'être intéressés par la formation professionnelle, notamment celle des bâtiments et travaux publics.

- Enfin, le choix de Riyadh, permet de déconcentrer les lieux importants d'éducation et de formation de la Capitale et situer un important établissement d'enseignement au cœur de l'un des quartiers ayant une population jeune et demandeuse d'emploi.

Evaluations des Enseignants

Horizons: Le projet d'appui à l'enseignement de base comporte une sous composante relative à l'évaluation des enseignements ; sujet

objets de vives contestations de la part des bénéficiaires. Pouvez-vous nous expliquer en quoi consiste cette évaluation ?

La DPEF: Cette activité entre dans le cadre de l'un des objectifs visés par le Projet, à savoir celui du renforcement de la gestion et du développement professionnel des enseignants pour améliorer la qualité de leurs prestations.

Pour ce faire, il s'agit de réaliser une évaluation nationale systématique des enseignants du primaire et de mettre en place un programme de renforcement des compétences pour les enseignants les moins performants. L'évaluation à mener cette année, évaluation de référence, concernera près de 15 000 enseignants.

Mise en place et subvention des comités de gestion d'écoles

Le projet appui à l'enseignement de base prévoit l'installation de comités de gestion des écoles COGES. Quel sera le rôle des ces futurs comités ?

La DPEF: Cette activité consiste à mettre en place des comités de gestion d'écoles du fondamental au niveau des wilayas cibles du Projet (Hodh Chargui, Hodh Garbi, Assaba, Guidimagha, Nouakchott Sud et Gorgol). Ces comités seront composés de représentant de l'école (Administration et élèves) des parents d'élèves (les associations de parents d'élèves) et de la commune concernée. Chaque comité, dont les membres seront au préalable formés par le Projet, devra préparer un plan d'amélioration de l'école pour bénéficier d'une subvention annuelle qui appuie la maintenance des locaux et le déroulement de l'enseignement. En outre, les COGES auront accès à une plateforme, à travers un appareil mobile, pour signaler directement aux autorités du MENFTR (IDEN, DREN et niveau central du MENFTR) toute absence du personnel ou tout manquement à leur obligation. Le Projet vise à mettre en place au moins 750 COGES.

Appui à la Réforme

Horizons: Quelle est la contribution de votre structure à la mise en œuvre de la réforme du secteur de l'éducation nationale ?

Réponse de la DPEF: Dans le cadre de l'application de la feuille de route pour la réforme de l'éducation, présentée par ailleurs par le MENFTR en Conseil des Ministres, Le Projet appuiera le déroulement d'importantes journées de concertation au niveau départemental et régional.

Outre le financement de ces journées, le Projet mobilisera divers experts internationaux pour appuyer le MENFTR dans la conception, la planification, la mise en œuvre et le suivi & évaluation de stratégie de réforme.

Prise en compte du Covid 19

Horizons: Est-ce que la pandémie mondiale covid-19 a affecté la gestion de vos projets ?

La DPEF: Le Covid 10 et les mesures sanitaires de lutte contre sa propagation ont induits des retards importants dans l'exécution d'actions importantes des projets en cours à la DPEF: formations et évaluation des enseignants, tenue de divers d'ateliers importants, organisation des revues annuelles conjointes dans les délais. Heureusement depuis, la baisse enregistrée dernières des cas en Mauritanie, ces actions peuvent être envisagées de nouveau. Une reprogrammation est en cours avec le MENFTR.

Au niveau de la DPEF et de ses employés, les mesures de distanciation, du port du masque et de l'utilisation du gel hydro-alcoolique, sont appliqués.

Enfin, il faut noter qu'un financement conjoint Banque Islamique / Partenariat Mondial pour l'Éducation, est en cours de mise en place, pour appuyer le Secteur de l'Éducation à faire face aux répercussions du Covid 19. Il est de 3,5 millions USD.

Tableau synthétique des projets en cours de mise en œuvre par le PNDSB

Bailleur	Projet	Principales activités	Durée	Date	Montant	Observations	Taux de Décaissement
				Cibler			
ON RM	BOI 2001	Activités : personnel, fonctionnement DPEF, pliage scolaire	1 année	31/12/2021	41,5 millions MUR	Géré par le biais de l'achat	0
Unicef (PECS)	En sup	Construction et équipement de l'école des lettres et sciences humaines + résidence des parents + Compas de SAC-FU-CED	5 ans	projet	30 millions USD	Mise en charge de la SAC-FU-CED en cours	70%
ISD	En sup	École des sciences juridiques et les annexes	5 ans	projet	30 millions USD	Travaux réceptionnés en septembre 2020	85%
	Fondamental	35 écoles de l'enseignement fondamental	5 ans	projet	10 millions USD	24 écoles dont 4 réceptionnées et 11 32 sites à disposition	83%
KfW	Convention du 13/11/2013	Enseignement technique et professionnel, Polytechnique appui à 4 établissements	4 ans	31-mars-21	10 millions euros	Mise en vigueur en Août 2013	47,5%
	Convention d'augmentation du 22/09/2017	Construction et équipement de l'EBTFP - Bâtiments Publics de Nouakchott	5 ans	31/12/2022	5,480 millions euros Dont: 1 million = CP Est	Démontage travaux finis 2020	
AFD	Convention OMI 1173	Équipement et réhabilitation de quelques établissements de la FTF	5 ans	30/12/2019 projet	3 millions euros	3 centres FTF livrés dont 1 réceptionné	75%
AFD	Projet CSD4	Enseignement général et formation technique et professionnelle et l'emploi	4 ans		10 millions euros	En cours d'exécution	48
BAD	Projet d'Appui à la Formation et à l'Emploi des Jeunes (PAFEJ)	Formation et insertion des Jeunes	5 ans	30/06/2021	5AD : 0,30 millions UC + Dont: 0,20 = CP Est	Mise en vigueur 11/12/2014	80 %
IDA / CPE	Projet d'appui à l'enseignement de base	MD-EP et MESRS	5 ans	04/11/2020	52 millions US dollars	Convention de financement signée le 06 novembre 2020 Décaissement 1,3%	

Description brève de la Conception architecturale de l'EETFP BTP de Nouakchott



Conception modulaire

L'École d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnel des Bâtiments et des Travaux Publics (EETFP BTP) de Nouakchott a été conçue selon un principe de standardisation et de flexibilité.

Il s'agit d'une association de modules de bâtiments indépendants qui sont installés selon les contraintes spatiales et un cahier des charges défini.

L'aspect modulaire de système rend le modèle facilement déployable pour les futures extensions, mais aussi sur d'autres sites tel que l'EETFP d'ATAR ou encore le CSBT.

Ossature des bâtiments

L'ensemble de la conception utilise les méthodes de construction approuvées et bien connues en Mauritanie.

L'ossature primaire porteuse s'organise grâce à une trame constructive d'entre-axe de 5.10m.. Chaque bâtiment est réalisé en béton armé de type poteau-poutre puis un remplissage non-porteur en maçonnerie ou baies vitrées viendra compléter l'ensemble.

Ce système constructif donnera la possibilité de modifier le bâtiment à n'importe quel moment pour l'adapter aux besoins de l'école. Cela permettra de faire évoluer la composition dans le temps afin qu'elle réponde toujours aux besoins de l'établissement.

L'ajout d'ascenseurs ou monte-charge est également prévu pour chaque module clé pour permettre l'accès aux étages des personnes à mobilité réduite.

Composition de l'EETFPBTP

Le projet est constitué de 12 blocs modulaires répartis le long d'un axe central en enrobé qui dessert l'ensemble de la composition.

Nous retrouvons :

- 12 Ateliers : total de 540 places
- Chaque atelier est composé :
 - 1 salle de formateur
 - 1 magasin de stockage,
 - 1 salle de cours théorique et
 - 1 espace atelier pratique dont la surface Varie de 123 à 248m² selon le module d'enseignement.
- 12 Salles de cours et d'informatiques : 288 places
- 3 Salles laboratoire : 72 places
- 1 amphithéâtre de 210 places
- 1 bibliothèque,

- 1 administration,
- 1 infirmerie,
- 1 salle des prof. Et des annexes et stockages.

Chaque bloc modulaire est composé :

D'un (1) grand volume sur deux (2) niveaux pouvant assurer les fonctions d'ateliers, d'amphithéâtre, de bibliothèque, ou d'administration en fonction de l'organigramme. Et un (1) second volume de service remplissant la fonction de salle de classe, laboratoire, cuisine ou salle polyvalente. Les deux (2) unités sont reliées aux étages par des galeries qui permettent les liaisons vers les autres modules, tout en offrant un second niveau de circulation.

Aspect environnemental : façades et ventilation naturelle :

Trois (3) dispositifs de contrôle de l'ensoleillement ont été privilégiés :

- Le premier est un système de brise-soleil à lames d'aluminium installé pour assurer un contrôle du rayonnement sur la façade sud des modules de services.
- Le second une combinaison de câbles d'acier et de plante grimpantes de type Bougainvilliers pour les Façades Nord des ateliers.
- Pour finir un principe de sur-toiture en toile tendue traitée va réduire le rayonnement direct sur les dalles de la toiture.

Des grandes baies et fenêtres permettent un éclairage naturel des salles et des bureaux. L'utilisation des luminaires est donc moins nécessaire.

L'association des grandes ouvertures vitrées et des lucarnes des modules de service crée une ventilation naturelle transversale des salles qui participe à la réduction de la chaleur interne, et permet de réduire l'utilisation de climatisation ou des brasseurs d'air.

La combinaison de ces systèmes permettra de réduire les frais de fonctionnement de l'établissement.

Utilisation des énergies renouvelables

Il est prévu d'installer un système solaire de type photovoltaïque sur certaines parties des bâtiments pour l'éclairage nocturne du centre et, le cas échéant, alimenter la pompe solaire du forage.

Cependant, malgré les efforts pour réduire la consommation d'électricité, l'installation d'un groupe électrogène s'avère nécessaire pour permettre le fonctionnement du centre de manière continue.

La capture de dividende démographique :

Une nécessité pour parachever une vision plus complète des stratégies et politiques nationales

L'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP 2000-2015) a démontré que malgré la croissance économique du pays (autour de 5%) et le recul de la pauvreté, la croissance démographique anéantit l'effet de la croissance économique. La nécessité de prendre en compte la question de la démographie et la capture de dividende démographique s'est avérée cruciale et l'initiative du projet d'Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel -Sahel Women's Empowerment and Demographic Dividend (SWEDD) est venue parachever une vision plus complète des stratégies et politiques nationales. L'objectif de ce projet est de permettre à ses principales bénéficiaires, les femmes et les jeunes filles, d'être

autonomes et de pouvoir prendre des décisions qui contribueront, de façon durable, au développement de leurs communautés. Le projet a été lancé en 2015 avec le soutien financier de la Banque mondiale, l'appui technique du Fond des Nations Unies pour la population (UNFPA) et de l'Organisation Ouest-Africaine pour la Santé (OOAS). Quant aux wilayas d'intervention cibles, elles ont été élargies dans le cadre du projet Swedd2 à deux autres à savoir le Gorgol et le Brakna. Les premières régions bénéficiaires sont l'Assaba, des deux Hodhs et du Guidimagma. Le projet est dirigé par M Mohamed Souleymane Haiballa.

Babouna Diagana



La Mauritanie est un pays à faible revenu. Plus de la moitié (50,5 %) de la population a un niveau de dépenses qui la situe en-dessous du seuil de la pauvreté. Les ménages les plus pauvres appartiennent au monde rural et sont en particulier localisés dans les régions de l'Assaba, du Brakna, du Gorgol et du Guidimagma et des deux Hodhs. Entre 2000 et 2013, le pays a connu un taux de croissance de la population de 2,77% et les moins de 15 ans représentent 44,2% de la population. L'Espérance de vie à la naissance est de 60,3 ans (61,8 ans pour les femmes et 58,3 ans pour les hommes). Malgré un taux de croissance économique de plus de 5% en moyenne, la capacité de résilience est très faible due à une économie dépendante des exportations de matières premières et de la pluviométrie. La croissance économique a augmenté de 2,1 % en 2018 à 5,0 % en 2019, portée par un rebond du secteur extractif dû à la hausse de la production minière, notamment de l'or et du fer. Parallèlement, la croissance non extractive est restée robuste (à 5 % en 2010) grâce à une forte croissance des secteurs de l'énergie et des télécommunications qui a compensé la décélération du secteur agricole et de la pêche. L'inflation est passée de 3 % en 2018 à 2,3 % en 2019. Le code des investissements est très attractif et une volonté politique pour lutter contre la corrup-

tion. En ce qui concerne l'éducation, l'année scolaire 2014/2015, les TBS au niveau du fondamental et du secondaire ont atteint respectivement 100,0% et 20,8%. On constate que malgré les progrès réalisés ces dernières années en matière d'accès à l'éducation et d'équité scolaire entre les garçons et les filles, d'importantes lacunes subsistent dans le système éducatif, également affecté par la crise du COVID-19. Malgré plusieurs acquis, les résultats en terme qualitatif restent insuffisants: Taux d'admission au concours d'entrée au collège 50,30%, 30,11% au BEPC et de 13,21% au baccalauréat en 2014, et au moins un enfant sur dix meurt avant l'âge de 5 ans (5q0 est de 115%) et la mortalité maternelle est de 582 décès pour 100.000NV, soit 13 femmes qui meurent par semaine en allant donner la vie. Bien que la croissance se soit améliorée en 2019, les perspectives économiques dépendront principalement de l'impact et de la durée de la pandémie de COVID-19 et le Gouvernement a mis en place des politiques publiques visant à atténuer la crise (distribution de vivres et de PPP, cash transfert).

Un plus grand intérêt pour le dividende démographique

L'évaluation du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP 2000-2015) a démontré que malgré la croissance économique du pays (autour de 5%) et le recul de la pauvreté la croissance démographique anéantit l'effet de la croissance économique. Le gouvernement avec l'aide de ses partenaires techniques et financiers a entamé le processus de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) dont les objectifs sont : favoriser une croissance économique diversifiée inclusive, verte et durable, réductrice des 2 inégalités et pro pauvres et orientée vers la création d'emploi et la lutte contre le chômage en vue d'une plus grande résilience et d'une prospérité partagée, et réduire la pauvreté et lutter contre l'exclusion des groupes vulnérables.

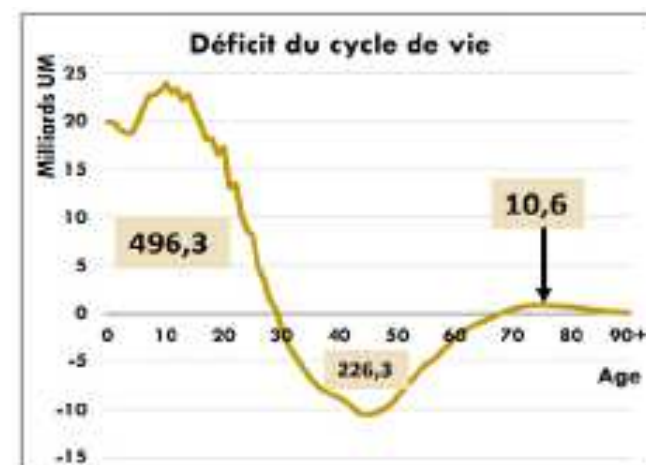
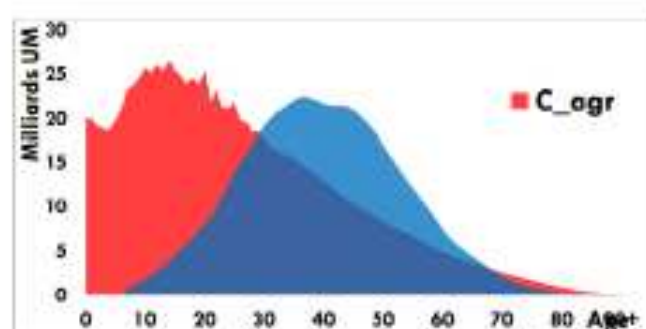
La nécessité de prendre en compte la question de la démographie et la capture de dividende démographique s'est avérée cruciale et l'initiative du SWHDD est venue parachever une vision plus complète des stratégies et politiques nationales. La Politique Nationale de Population (PNP) est aussi en adéquation avec la vision de la SCAPP qui fixe des objectifs ambitieux de développement économique et social du pays, traduisant ainsi « le futur que nous voulons pour la Mauritanie ». En effet, la PNP révisée cherche à assurer une veille

permanente afin que les politiques socioéconomiques permettent à la Mauritanie de tirer profit du dividende démographique, avec une population en bonne santé, bien éduquée et bien formée, productive, engagée et constituant un réel atout pour son développement durable.

Définition du Dividende démographique (DD)

Le Dividende démographique se définit comme croissance économique pouvant résulter de l'évolution de la pyramide des âges d'un pays. Il est mesuré par le taux de croissance du Ratio de soutien économique (RSE) qui est le rapport des producteurs effectifs sur les consommateurs effectifs.

PROFIL DE CONSOMMATION ET DE REVENU



Un bénéficiaire du projet témoigne :
M. Sidi Boulemsack :

« Grâce au Swedd, je suis devenu professeur en management de santé »

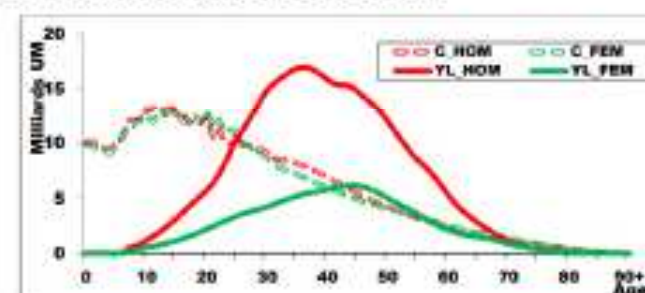
M. Sidi Boulemsack est l'un des jeunes ayant bénéficié de l'aide du Swedd. Sélectionné par le ministère de la Santé, il a été envoyé dans une école d'excellence de Bamako où il a suivi une formation en management de santé et a décroché un master. D'autres collègues de la même promotion que lui, se sont spécialisés dans diverses filières comme la pédagogie ou les soins infirmiers. Une autre cohorte s'apprête à y aller a-t-il révélé. Sorti major selon lui, il a été affecté à l'école de santé de Néma comme professeur. Malheureusement a-t-il souligné, cette affectation n'est pas appropriée dans la mesure où l'école de santé de Néma ne dispense pas encore de cours en management de santé. Il souhaiterait qu'à l'avenir, le ministère de la Santé fasse une meilleure exploitation des cadres formés par Swedd en les affectant à des postes qui répondent mieux à leur profil. Dans le cadre de swedd 2, deuxième phase du projet, Sidi a émis l'espoir que la formation soit élargie au doctorat.



Poids du déficit des jeunes de 0-20 ans: 496,30 Milliards UM, soit 28,7% du PIB.

- Poids du déficit des personnes de 60 ans et plus: 10,64 Milliards UM, soit 0,0% du PIB.
- La demande sociale s'établit à 506,0 Milliards, soit 20,4% du PIB.
- Le surplus national est évalué à 226,33 Milliards UM, soit 13,1% du PIB.
- La demande sociale vaut 2,2 fois le surplus national.
- Ce qui conduit à un déficit global estimé à 280,02 milliards UM en 2014, soit 16,3% du PIB.

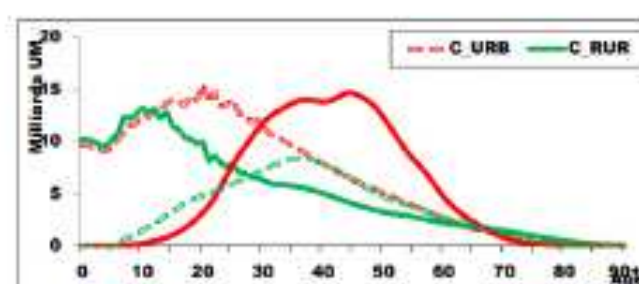
c. PROFIL AGREGÉ PAR SEXE



- La consommation totale des femmes représente 40,0% du niveau national en 2014, contre 50,4% pour les hommes.
- Les hommes détiennent à eux seuls 72,7% du revenu national du travail alors que les femmes ne détiennent que 27,3%.

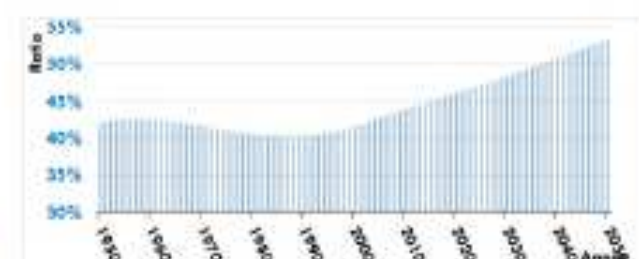
d. DISPARITÉS SPATIALES

PROFIL AGREGÉ SELON LE MILIEU DE RESIDENCE



- Les résidents du milieu urbain détiennent plus 61% du revenu national, tandis que ceux du milieu rural ne contribuent qu'à hauteur de 39%.
- La consommation totale en milieu urbain représente 50% du niveau national en 2014, contre 44% en milieu rural.
- La consommation des personnes des moins de 13 ans est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain.

e. OUVERTURE DE LA FENÊTRE DEMOGRAPHIQUE



- 1950-1960 : Evolution positive du RSE qui est passé de 42,1% en 1950 à 42,6% en 1960 (année de l'indépendance).
- 1961-1987 : Tendence baissière du RSE qui est passé de 42,6% à 40,3%.
- A partir de 1988 : Reprise de l'évolution positive du RSE et donc ouverture de la fenêtre d'opportunité démographique pour s'établir à 45% en 2014, soit 45 producteurs effectifs pour 100 consommateurs effectifs.

4. Le Projet Autonomisation des Femmes et Dividende Démographique au Sahel

a. Composantes du Projet :

- Composante 1: Améliorer la demande de produits et services de Santé Reproductive, Maternelle, Néonatale, Infantile et Nutritionnelle (SRMNIN)
- Composante 2: Renforcer l'offre de produits et services de SRMNIN

Composante 3: Renforcer l'engagement politique en faveur du Dividende Démographique

b. Cibles : dont Primaires : jeunes femmes et adolescentes et Secondaires : Enseignants, hommes, personnel de santé, gouvernements, membres de la société civile, leaders religieux et communautaires

c. Ancrage institutionnel : Ministère des Affaires Economiques, et de la Promotion des Secteurs Productifs, Direction Générale des Politiques et Stratégies de Développement.

d. Sources de financement : Fond IDA : 15 Millions de dollars et Contrepartie : 2 Millions de dollars.

e. Agence Technique NU : UNFPA

f. Ministères partenaires : MAIBO, MS, MBN-FPR, MBJS, MASHF

Bilan positif du SWEDD1

Le bilan du SWEDD1 est largement positif si l'on en juge par ses nombreuses réalisations entre autres:

- L'engagement politique concrétisé par l'intégration du DD dans la (SCAPP) prévoyant un chantier spécifique pour la capture du DD ;
- L'actualisation et validation de la politique nationale de population en fonction du DD ;
- la vulgarisation du DD et Appui à l'Intégration du DD dans les politiques sectorielles
- L'Etude pour la mise en place de l'observatoire national du DD est disponible,
- le profil pays et Policy briefs élaborés, traduits et édités,
- L'échange d'expériences en Jordanie concernant la politique de population et DD.
- La formation de 15 délégués de la jeunesse sur le DD,
- La formation de 3 étudiants en démographie ;
- 200 staffs de l'université de Nouakchott sensibilisés sur le DD ;
- L'intégration des questions de population dans les curricula de l'Université de Nouakchott avec appui



technique de l'UCAD ;

- Plus de 200.000 cibles toutes confondues touchées par le lancement de la Campagne Communication de Changement Social et de Comportements (CCSC) sous le haut Patronage la Première Dame en 2017 à kiffa ;
- Plus de 280000 cibles toutes confondues touchées par la campagne média nationale et régionale qui impliqués les stars de la chanson des pays du SWEDD, des spots radio et télévision ;
- Une campagne plaidoyer qui a impliqué Canal plus, TV5 monde ;
- Un engagement fort des réseaux de leaders religieux sur les thématiques se traduisant dans un rôle d'agents de changement au niveau communautaire et mise en place de 4 réseaux religieux régionaux en faveur de l'autonomisation des femmes et la SR (1/wilaya) et un réseau national ;
- 1 argumentaire/guide islamique pour l'autonomisation des femmes et promotion de la SR conçu et diffusé ;
- Formation en CCSC de 500 relais appartenant aux réseaux des jeunes, organisations féminines, Associations des Parents d'Elèves, Leaders Communautaires, journalistes, femmes relais, réseaux des jeunes, et parents d'élèves ;
- sensibilisation de 30.000 jeunes et femmes autour des thématiques du projet ;

- Engagement de l'université de Nouakchott : sensibilisation de 200 staffs et intégration des questions de populations aux curricula ;
 - L'éducation des filles : 50.000 brochures pour 7 disciplines distribuées/ Cours de soutien assuré pour 4000 filles en 4AS et 7AS/ Moyens de transports acquis / 3000 bourses distribuées sur deux années ;
 - L'amélioration du taux d'admission des filles au Baccalauréat et au Brevet dans les moughataas cibles ;
 - L'autonomisation des femmes : Cartographie du potentiel économique des wilayas cibles avec mise en place d'AGR pour 1200 femmes/ Formation qualifiante de 2000 femmes/ 270 espaces sûrs pour plus 6500 femmes et filles ;
 - Chaîne d'approvisionnement en médicaments : Plan d'action pour la mise à niveau de la chaîne d'approvisionnement en médicaments et plan d'action pour LNCQM/ Normes pour les espaces de stockage et évaluation de 110 postes de santé/ équipement des espaces de stockage ;
 - la formation des RH de la santé : 130 formateurs et agents de santé en SONU et audit des décès maternels/ 2018/2019 formation de 500 professionnels de santé (médecins, infirmiers, sages-femmes, professeurs des écoles), principalement en SONU ;
 - 2 403 bourses scolaires distribuées aux filles les plus pauvres ;
 - 4 750 filles bénéficiaires de cours de soutien
 - 12 bus réservés au transport scolaire des filles
 - 8 cybers ouverts pour donner aux filles l'accès à des ressources de Technologie de l'Information et de Communication ;
 - la contribution au plan national multisectoriel de riposte au COVID 10 : 5 407 familles ont bénéficié de kits alimentaires et d'hygiène, 120 PPS du Hodh el Gharbi et de Nouakchott Sud ont été doté en équipements de protection individuelle et 95 établissements secondaires ont reçu du matériel de désinfection pour la reprise des cours.
- Pour ce qui est des perspectives de la seconde phase, SWEDD2, elles demeurent inchangées pour les composantes. Quant aux wilayas d'intervention cibles, elles ont été élargies à deux autres à savoir le Gorgol et le Brakna en plus de l'Assaba, des deux Hodhs et du Guidimagha. Pour ce qui est du budget accordé, il s'élève à 60 Millions USD.

Le conclave de Nouakchott

Le projet SWEDD a organisé du 12 au 15 février 2019, à Nouakchott, un atelier régional regroupant des juristes et des experts en droits des sept pays membres du SWEDD (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad). L'objectif était d'échanges et de partager d'expériences entre des intervenants sur les cadres juridiques et législatifs relatifs à l'autonomisation des femmes et des filles. Cette rencontre avait pour objet la création d'un environnement législatif et juridique pour une application effective des lois en faveur de la promotion de l'autonomisation des femmes et des filles. Les lois des pays du SWEDD en lien avec les thématiques principales du SWEDD, à savoir : le mariage des enfants, les mutilations génitales féminines et la promotion de la scolarisation des filles seront analysées, les lacunes identifiées, les propositions pour les améliorer seront faites et les bonnes leçons seront tirées pour inspirer le plaidoyer pour tous les pays. Parallèlement, des Formations de formateurs pour les leaders religieux de confession musulmane du Sahel sur les thématiques de lutte contre le mariage d'enfants, la promotion de l'éducation des filles, l'autonomisation des femmes et l'espace des naissances ont eu lieu. Un atelier, très important dans la stratégie du projet SWEDD, qui valorise et facilite l'engagement des chefs religieux auprès de leurs communautés, de leur apporter des compétences appropriées leur permettant ensuite, d'aider leurs fidèles à faire des choix informés et éclairés sur des décisions relatives à leur santé et à leur bien-être. L'atelier avait été organisé par l'Unité de Coordination du Projet SWEDD en Mauritanie, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et la Banque mondiale, en collaboration avec le Centre Islamique International pour la Recherche et les Etudes en Population de l'Université Al-Azhar du Caire.

Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Moudoun) :

Pour la mise en œuvre d'un plan de lutte contre la pauvreté urbaine

Cofinancé par le gouvernement mauritanien et la Banque Mondiale pour un montant de 71 millions de dollars américains sur une durée de 5 ans c'est-à-dire de 2020 à 2025, le projet d'appui à la décentralisation et au développement des villes intermédiaires productives dénommé Projet Moudoun couvre 7 villes. Il s'agit de Rosso, Sélibaby, Kiffa, Aïoun, Néma, Bassiknou, Adel Bagrou en plus du Camp de M'Berra. Le Projet Moudoun est en droite ligne de la continuité des partenariats antérieurs avec la Banque Mondiale dans le cadre des appuis aux collectivités locales, en capitalisant l'expérience tirée de la mise en œuvre du PDU (Plan de développement urbain) et

du PNIDDLE. Il a pour principaux objectifs l'amélioration de la productivité des villes intermédiaires et le renforcement des institutions locales afin que les villes ciblées jouent pleinement leur rôle dans le développement économique des territoires de la Mauritanie.

Malgré un contexte mondial particulièrement contraignant, marqué par les effets de la pandémie du COVID 19, les différentes phases de préparation, d'évaluation et de négociation du projet ont été menées de façon concluante entre le Gouvernement et la Banque Mondiale.

Par ABDEL KADER SY



En ce qui concerne spécifiquement la mise en œuvre de la composante relative aux investissements et qui accapare, à elle seule, près de 77% des fonds de Moudoun, il faut noter que la préparation des PIP suit un processus assez long avant le démarrage de leur exécution sur le terrain. Pour Moudoun, il s'agit, en effet, de financer des projets d'infrastructures pour la plupart complexes et dont les communes bénéficiaires nécessitent d'être assistées techniquement dans l'identification pour que l'investissement réponde au mieux à un besoin prioritaire figurant au Plan de Développement Communal (PDC) de la commune concernée. De même, les communes nécessitent d'être assistées dans le montage et la formulation de leur PIP selon le canevas type des projets de la Banque Mondiale et satisfaisant aux critères d'éligibilité aux financements de Moudoun (avoir un impact économique évident pour la ville et son développement urbain, entre autres critères). Ensuite, la validation de ces

projets d'investissements suit un processus d'approbation à plusieurs niveaux : d'abord par le Comité Local de Sélection des projets

(CLSP) issu du Comité de Concertation Citoyenne (CCC) et le Conseil Municipal de la Commune, puis par le bailleur de fonds et le Comité de pilotage de Moudoun avant l'engagement des études de faisabilité, l'élaboration des DAO et les procédures de passation des marchés. Toutes les étapes de ce processus prennent généralement entre 10 à 13 mois.

Pour les 21 PIP qui seront financés par Moudoun au titre de 2021-2022, toutes les dispositions ont été, hélas, prises pour que l'exécution de ce premier portefeuille de projets qui seront validés par le Comité de Pilotage prévu à la fin du mois de février courant, puisse démarrer avant la fin de l'année 2021.

L'arrivée à cette phase avancée de la préparation des PIP dans un temps record dans le contexte de

la crise sanitaire actuelle aura certes permis de relever un défi majeur, ce qui contribuera sans doute à l'accélération de la mise en œuvre du Projet et au respect des délais fixés pour l'exécution de ces projets d'investissements. Une telle performance permettra au Projet Moudoun d'engager les procédures de passation de ses premiers marchés dans sa première année, ce qui n'a pas été le cas pour les deux programmes qui l'ont précédé, à savoir le PDU et le PNIDDLE.

En ce qui concerne particulièrement les projets d'infrastructures de gestion des déchets solides de Kiffa et Rosso, dont les études techniques ont été réalisées en parallèle avec la préparation du Projet Moudoun en 2020, ces deux projets sont aujourd'hui assez avancés : pour le premier, les DAO des travaux ont été finalisés et seront lancés incessamment, pour le second, celui de Rosso la phase APD et DAO est en cours.



Pour faciliter la transformation de ces villes en véritables outils du développement local, il est nécessaire de cumuler le financement des infrastructures, d'améliorer l'accès aux services urbains et les finances locales. Le projet Moudoun se base essentiellement sur les voies et moyens pour "améliorer l'accès aux infrastructures et aux services pour le développement économique". D'autre part, il s'avère, dès lors, important de "renforcer la décentralisation et les capacités des collectivités locales" en se fondant sur une option rigoureuse de "gestion suivi-évaluation".

Échelonnées sur 5 ans, les réalisations du projet, dont la mise en vigueur a été approuvée le 05 Octobre 2020, se composent de la préparation et la finalisation d'une douzaine d'études de référence et de l'élaboration des documents de sauvegarde environnementales et sociales. En plus de l'élaboration de manuels de procédure et des plans de développement communaux des 7 villes et du camp de M'Berra, le projet comprend des études techniques des infrastructures de gestion des déchets solides de Kiffa et de Rosso, le recrutement des équipes et du personnel du projet mais aussi de l'opérationnalisation de la Cellule de coordination et de l'antenne régionale de Kiffa. Le projet Moudoun prépare un premier portefeuille de 25 Projets d'Investissement Prioritaires (PIP). Toutefois, il y a lieu de préciser que l'année 2020 aura été essentiellement consacrée à la préparation, à la formulation du projet et l'articulation de ses différentes composantes avec les stratégies nationales de développement par le canal d'une concertation et des échanges réguliers entre le partenaire et le gouvernement représenté par un comité de suivi. Conçu dans un contexte dominé par les graves répercussions de la pandémie mondiale de la COVID 19, le Projet d'Appui à la

Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires dit Projet Moudoun compte dans son programme pour 2021-2022 dont 5 projets de voirie, 4 d'aménagement, 3 de gestion de déchets, 12 de construction ou de réhabilitation des équipements marchands et 1 d'extension de réseaux électriques.

Le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires, dans sa composante 1, se propose de réaliser plusieurs investissements pour le compte de l'année 2021-2022 5 projets de voirie, 4 projets d'aménagement, 3 projets de gestion de déchets, 12 projets de construction ou de réhabilitation des équipements marchands et 1 Projet d'extension de réseaux électriques.

Dans le cadre de la Composante 2, le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires Moudoun a opté dans son programme l'accompagnement et l'appui à la mise en œuvre de la stratégie nationale de décentralisation et de développement local, le renforcement des capacités des 7 communes et des 5 Conseils régionaux concernés.

Le Projet d'Appui à la Décentralisation et au Développement des Villes Intermédiaires (Projet Moudoun) veut, dans la gestion du financement des infrastructures, améliorer l'accès aux services urbains, les finances locales et renforcer les capacités dans 7 villes intermédiaires du pays. Le Projet Moudoun s'attelle en fonction des disponibilités à améliorer la productivité de ces villes mais aussi à appuyer d'autre part la politique de décentralisation et de renforcement des institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans la gouvernance locale pour un développement économique et territorial des 7 villes ciblées.

Cependant, le Cadre Environnemental et Social de la Banque mondiale (CBS) fait état d'une vision

du développement durable, qui décrit les aspirations de la Banque en matière de viabilité environnementale et sociale. Il définit la politique environnementale et sociale de la Banque mondiale relative au financement de projets d'investissement, qui énonce les exigences de la Banque. Le CBS précise aussi les normes environnementales et sociales qui énoncent les dispositions qui s'appliquent à l'Emprunteur et aux projets financés par la Banque. Parmi ces normes, la CBS n°2 porte sur l'emploi et les conditions de travail. Le présent PGMO décrit donc la manière dont les travailleurs du projet seront gérés, conformément aux prescriptions du droit national et de la NBS N°2. Le Plan précise de quelle façon la NBS N°2 s'appliquera aux différentes catégories de travailleurs du projet et les obligations que le Projet imposera aux tiers concernant la gestion de leurs employés. L'élaboration du présent Plan de Gestion de la Main d'Œuvre permettra ainsi de mieux gérer les risques environnementaux et sociaux, notamment ceux liés à la main d'œuvre.

A travers ce plan, le Projet Moudoun aura à promouvoir un cadre de travail sécurisant et motivant aussi bien en interne qu'au niveau de toutes les activités concernées par ses investissements. Il traitera, au premier plan de ses priorités,

l'emploi, les jeunes et la salubrité. C'est ainsi que la gestion des déchets est considérée comme cheval de bataille de toutes les communes.

Pour la mise en œuvre du projet basé sur une première série d'investissements, l'accent sera mis essentiellement sur la gestion des déchets solides dans les communes, d'une part. Il portera également sur une évaluation des besoins de renforcement de capacité en vue d'un programme de formation adaptée visant à renforcer la bonne gouvernance locale. D'autre part, le projet veut approfondir l'étude du FRD conduite dans le cadre du PNIDDLE afin d'amener à des recommandations claires et durables et matière de financement des collectivités locales. Les autres investissements entreront dans un processus de consultation et de planification urbaine et leur réalisation pourra être étalée de la 2e année de mise en œuvre du projet jusqu'à la clôture. En seconde phase, le Projet apportera également un appui aux Régions à la préparation des Plans de Développement Régionaux, et à la définition des outils institutionnel et opérationnel de coordination des acteurs locaux visant à renforcer l'efficacité de la gouvernance locale. Les domaines de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de la gestion foncière seront aussi renforcés dans leurs liens avec l'urbanisation. La Banque mondiale a approuvé un montant pour l'aide aux réfugiés et aux communautés d'accueil. Ces fonds sont destinés à améliorer l'accès des populations les plus pauvres et vulnérables aux services et infrastructures de base dans les circonscriptions (wilayas) de Trarza, du Gorgol, de l'Assaba et du Guidimakha, ainsi que dans les deux Hodhs (el Gharbi et el Charchi), situés au sud de la Mauritanie.





« Ces trois projets sont alignés sur les priorités du gouvernement dans sa lutte contre l'exclusion, sa politique de décentralisation et ses efforts pour améliorer l'accès aux services de santé de base, à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité dans les centres urbains secondaires et les zones rurales, notamment dans la région des Hodhs où intervient l'Alliance Sahel. » Le projet d'appui à la décentralisation et au développement des villes intermédiaires productives (Moudoun) soutiendra également les réfugiés et les communautés d'accueil en atténuant l'augmentation de la demande en services essentiels due à l'afflux de réfugiés et en leur permettant de contribuer à l'économie locale.

Le projet sectoriel d'accès à l'eau et à l'assainissement vise à accroître l'accès à des services améliorés d'eau et d'assainissement dans certaines zones rurales et petites villes, également situées au sud de la Mauritanie. Ce projet s'attachera en particulier à construire et réhabiliter les réseaux d'alimentation en eau, les latrines et les installations pour le lavage des mains dans les centres publics. Il entreprendra également des campagnes de sensibilisation sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène et renforcera les capacités et les performances des institutions du secteur. Près de 473 000 habitants des zones rurales, notamment dans le camp de réfugiés de M'bera dans le Hodh el Chargui, devraient bénéficier de ce projet.

Enfin, un financement additionnel qui permettra d'étendre le projet en cours d'appui au système de santé dans la région de Hodh Charghi afin d'y améliorer l'utilisation et la qualité des services de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et de nutrition. En collaboration avec les partenaires humanitaires et de développement, le projet apportera un soutien spécifique pour répondre aux besoins sanitaires des réfugiés et des communautés d'accueil. Il renforcera notamment les équipements sanitaires dans le camp de M'bera. Le projet fournira également une aide sociale par le biais de transferts monétaires conditionnels aux ménages pauvres afin de promouvoir la vaccination, la déclaration des naissances et le recours aux services de nutrition à travers le programme national de filets sociaux. En ce qui concerne la Composante 2 du Projet, le Plan d'Action ci-dessous a été élaboré pour la période février- juillet 2021 et comporte un certain nombre d'actions à mener dont l'accompagnement et l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Décentralisation et de Développement Local adoptée récemment par le Gouvernement, le renforcement des capacités des 7 communes et des 5 Conseils régionaux concernés :

Le Projet Moudoun aura, à travers le financement d'infrastructures, à améliorer l'accès aux services urbains, à améliorer les finances locales et à renforcer les capacités dans quelques villes intermédiaires du pays, à améliorer la productivité de ces villes et soutenir le développement des re-+ groupements volontaires de localités d'une part et, d'autre part, appuyer la politique de décentralisation et de renforcement des institutions locales afin que ces villes jouent pleinement leur rôle dans la gouvernance locale pour un développement économique des territoires de la Mauritanie.

Wilaya	Commune	Projet
Hodh Chargui	Néma	Projet de reconstruction du marché municipal de Néma
		Projet de construction d'une tannerie
	Basiknou	Projet de pôle pastoral : (construction d'un marché à bétail et d'une unité de mini-laiterie)
		Projet de voirie urbaine de désenclavement des quartiers (10 Km)
		Extension des réseaux et du parc de production électriques de la ville de Basiknou et du camp des réfugiés de M'bera
Hodh Gharbi	Adel Bagrou	Projet de pôle pastoral (construction d'une unité de Mini-Laiterie, d'une tannerie)
		Projet de Gestion des déchets solides
	Aloun	Projet de construction du marché El Argoub (marché multifonctionnel)
		Projet de réhabilitation et d'extension du marché Météo (marché multifonctionnel)
Asaba		Projet de Construction de voirie urbaine (7 km)
	Kiffa	Projet de Gestion des déchets solides
		Projet de voirie urbaine de désenclavement des quartiers (centre-ville et hôpital) et de voirie de contournement de la ville (20 Km)
		Projet d'aménagement de l'Oued de LEMILA
Tanza		Projet de pôle économique à vocation sanitaire (aménagement d'infrastructures d'accueil et de désenclavement de l'hôpital)
	Rosso	Projet de construction du marché central municipal de Médine
		Projet d'aménagement d'un espace de récréation et de loisir à Médine
		Projet de Complexe municipal pour les jeunes (Construction d'un complexe NTIC)
Guidmagha		Projet de gestion intégrée des déchets solides
	Sélibabi	Projet de voirie de désenclavement des infrastructures communales (4 Km)
		Projet d'aménagement de la place centrale du marché
		Projet de complexe communal



Le montage institutionnel du Projet n'est pas encore élaboré. En principe, il ne doit pas beaucoup s'écarter de celui du PNIDDLE. Une étude institutionnelle est en cours de réalisation. Elle devra établir une cartographie institutionnelle des acteurs centraux et locaux et proposer des recommandations pour la gestion du projet en lien avec la politique de décentralisation du gouvernement et en cohérence avec d'autres projets de développement local.

Le Plan de gestion de la main d'œuvre du projet Moudoun lui permettra de promouvoir l'Agenda pour le travail décent, y compris le traitement équitable, la non-discrimination. Il se propose d'instaurer, maintenir et améliorer une relation saine entre l'équipe dirigeante et les travailleurs. Le Plan de gestion de la main d'œuvre du projet Moudoun veut respecter et protéger les principes et les droits fondamentaux des travailleurs. Il compte s'atteler à protéger et à promouvoir la sécurité et la santé des travailleurs, notamment en instaurant le système d'égalité des chances pour l'ensemble des travailleurs. Le Plan de gestion de la main d'œuvre du projet Moudoun est en faveur des conditions de travail sûres et saines en bannissant tout recours au travail forcé et au travail des enfants (tels que définis par le code de travail mauritanien et la NES N°2 de la

CBS de la Banque mondiale). Le projet Moudoun vise à protéger les travailleurs, notamment ceux qui sont vulnérables tels que les femmes, les personnes handicapées et à Soutenir les principes de liberté d'association et de conventions collectives des travailleurs en accord avec le droit national.

Un état des lieux des textes et règlement est dressé suivant la loi 017/2004 portant sur le code de 2004, la Convention collective de 1974, les dispositions de la Norme Environnementale et Sociale numéro N°2).

Le projet n'aura pas recours au travail forcé, que l'on peut définir comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré. Cette interdiction s'applique à toute sorte de travail forcé ou obligatoire, tel que le travail sous contrat, la servitude pour dettes ou des types d'emploi analogues. Aucune victime de trafic humain ne sera employée sur le projet. Le Projet prendra les dispositions nécessaires pour s'assurer que les tiers (fournisseurs et prestataires, sous-traitants, négociants, agents ou intermédiaires) qui engagent des travailleurs contractuels sont des entités légalement constituées et fiables et ont mis au point des procédures de gestion de la main-d'œuvre qui leur permettront d'exercer leurs activités en conformité avec les dispositions de la

NES N°2. Toutefois, les tiers ne doivent pas, recourir aux travailleurs communautaires. Cette possibilité est offerte, aux termes de la NES N°2, dans un certain nombre de situations distinctes, y compris lorsque la main d'œuvre est mise à disposition par la communauté à titre de contribution au projet ou lorsque les projets sont conçus et réalisés dans le but de favoriser le développement de proximité, en offrant un filet de sécurité sociale ou une assistance ciblée dans les situations de fragilité et de conflit. Le Projet devra s'assurer que cette main-d'œuvre sera fournie sur une base volontaire, à l'issue d'un accord individuel ou communautaire. Le projet assurera la gestion et le suivi de la performance de ces tiers en relation avec les exigences de la NES N°2. En outre, le Projet intégrera lesdites exigences dans les dispositions contractuelles avec ces tiers, ainsi que des mécanismes de recours appropriés en cas de non-conformité. S'agissant de sous-traitance, le projet exigera de ces tiers qu'ils incluent des dispositions équivalentes et des mécanismes de recours en cas de non-conformité dans leurs accords contractuels avec les sous-traitants. Les projets font appel aux travailleurs communautaires dans le cas de travaux réalisés totalement ou partiellement en régie. Dans pareil cas, des contrats particuliers sont passés avec les travailleurs qui sont plutôt des volontaires qui reçoivent des indemnités en espèce ou en nature. Compte tenu du fait que les infrastructures projetées seront exécutées à l'entreprise, il n'y aura pas recours à ce type de main d'œuvre.

Comme tout projet, le Projet Moudoun convient qu'il est primordial d'encourager le respect de normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement. Le Projet Moudoun aura à promouvoir un cadre de travail sécurisant et motivant aussi bien en interne qu'au niveau de toutes les activités concernées par ses investissements. Pour se faire, il doit créer, maintenir et renforcer les bonnes relations entre travailleurs et employeurs afin d'améliorer les retombées des projets sur le développement économique national.

Ref: Ministère des Affaires économiques et des Secteurs productifs.



La cellule d'appui à l'ordonnateur national

Dans le cadre de l'accord de Cotonou entre l'UE et les ACP, la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CAON) a été mise en place, comme service technique, afin de permettre à l'Ordonnateur National (ON) d'assumer ses prérogatives. La CAON est une entité rattachée administrativement à la Direction Générale des Investissements Publics et de la Coopération Economique au sein du ministère chargé de l'Economie. C'est en quelque sorte, l'interface entre l'ON, la Délégation de l'Union européenne et les ministères techniques. Comme son nom l'indique, la CAON appuie l'ON pour la gestion du FED notamment pour :

- La définition du cadre de coopération entre la Mauritanie et l'Union européenne (UE) ;
- L'identification et la formulation des projets ou programmes inscrits dans les cadres de la coopération ;
- L'échange sur les secteurs de coopération avec les ministères techniques ;
- Le suivi de la mise en œuvre des projets/programmes FED, notamment le suivi du respect des engagements, de la gestion technique, administrative et financière, de la préparation et de la gestion des appels d'offres et des appels à proposition pour ;
- L'alimentation d'une base de données sur l'exécution physique et financière des projets/programmes ;
- L'appui conseil et la formation aux ministères techniques et aux unités de gestion de projets dans la maîtrise du cycle de projet et des procédures FED ;
- La rédaction des différents rapports sur l'état d'avancement de la coopération.

Depuis sa mise en place, la Cellule l'Appui à l'Ordonnateur National du FED bénéficie de projets successifs d'appui financés par l'Union européenne.

L'ORDONNATEUR NATIONAL

L'ordonnateur national est désigné dans chaque Etat ACP par les pouvoirs publics. Il les représente dans toutes les activités financées sur les ressources du cadre financier pluriannuel de coopération au titre de l'accord de Cotonou.

L'ordonnateur national désigne un ou des ordonnateurs nationaux suppléants qui le remplacent en cas d'empêchement. La Commission doit être informée de cette suppléance.

L'Ordonnateur national peut procéder sous certaines conditions, à une délégation de ses attributions de mise en œuvre des programmes et projets concernés vers une entité responsable, à l'intérieur de son administration nationale. Dans ces cas, il doit informer la Commission des délégations auxquelles il procède.

Lorsque la Commission a connaissance des problèmes dans le déroulement des procédures relatives à la gestion des ressources du cadre financier pluriannuel de coopération au titre du présent accord, elle prend avec l'ordonnateur national tous contacts utiles en vue de remédier à la situation et adopte, le cas échéant, toutes mesures appropriées.

L'ordonnateur national assume uniquement la responsabilité financière des tâches d'exécution qui lui sont confiées.

Dans le cadre de la gestion décentralisée des ressources du cadre financier pluriannuel de coopération au titre du présent accord et sous réserve des pouvoirs complémentaires qui pourraient être accordées par la Commission, l'ordonnateur national :

- assure la coordination, la programmation, le suivi régulier et les revues annuelles, à mi-parcours et finale de la mise en œuvre de la coopération ainsi que la coordina-



tion avec les donateurs ;

- assure la préparation, la présentation et l'instruction des projets et programmes, en étroite collaboration avec la Commission ;
- prépare les dossiers d'appels d'offres et, le cas échéant, les documents d'appels à propositions ;
- avant le lancement des appels d'offres et, le cas échéant, des appels à propositions, soumet pour approbation les dossiers d'appels d'offres et, le cas échéant, les documents d'appels à propositions ;
- lance, en étroite collaboration avec la Commission, les appels d'offres ainsi que, le cas échéant, les appels à propositions ;
- reçoit les soumissions et, le cas échéant, les propositions et transmet copie des soumissions à la Commission ;
- préside à leur dépouillement et arrête les résultats du dépouillement en tenant compte du délai requis pour l'approbation du marché ;
- invite la Commission au dépouillement des offres et, le cas échéant des propositions et communique le résultat du dépouillement des offres et des propositions à la Commission pour approbation des propositions d'attribution des marchés et d'octroi des subventions ;
- soumet à la Commission pour approbation les contrats et les devis programmes ainsi que leurs avenants ;
- signe les contrats et leurs avenants approuvés par la Commission ;
- procède à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses dans les limites des ressources qui lui sont allouées et ;
- au cours de l'exécution des opérations et sous réserve pour lui d'en informer la Commission, l'ordonnateur pertinent décide :
 - a) des aménagements de détail et des modifications techniques des projets et programmes pour autant qu'ils n'affectent pas les solutions techniques retenues et qu'ils restent dans la limite de la provision pour aménagements prévue dans le budget à la convention de financement,
 - b) des changements d'implantation des programmes ou projets à unités multiples justifiés par des raisons techniques, économiques ou sociales ;
 - c) de l'application ou de la remise des pénalités de retard ;
 - d) des actes donnant mainlevée des cautions ;

e) des achats sur le marché local sans considération d'origine ;

f) de l'utilisation de matériels et engins de chantier non originaires des Etats membres ou des Etats ACP, et dont il n'existe pas de production comparable dans les Etats membres et les Etats ACP ;

g) des sous-traitances ;

h) des réceptions définitives, pour autant que Commission soit présente aux réceptions provisoires, vise les procès-verbaux correspondants, et, le cas échéant, assiste aux réceptions définitives, notamment lorsque l'ampleur des réserves formulées lors de la réception provisoire nécessite des travaux de reprise importants ;

i) du recrutement des consultants et autres experts de l'assistance technique ;

Rôle et missions

La CAON a pour rôle de faciliter les relations entre l'ON, la Délégation de l'Union Européenne et les Ministères techniques. Elle Appui l'Ordonnateur National pour le pilotage et la gestion du FED, notamment pour :

- La définition du cadre de coopération entre la RIM et L'UE ;
- L'identification et la formulation des projets/ programmes inscrits dans le cadres de la coopération ;
- Le suivi des secteurs de la coopération en coordination avec les Ministères Techniques ;
- Le suivi de la mise en œuvre des projets/ programmes FED, notamment le suivi du respect des engagements, la gestion technique, administrative et financière des projets/programmes, la préparation et la gestion des appels d'offres ;
- L'alimentation d'une base de données sur l'exécution physique et financière des projet/programmes ;
- L'appui conseil aux Ministères techniques et aux unités de gestion de projets dans la maîtrise du cycle de projet et des procédures FED ;
- La tenue d'une comptabilité pour les engagements et les dépenses ;
- La rédaction des différents rapports sur l'état d'avancement de la coopération ;

Depuis sa mise en place, la CAON a bénéficié de plusieurs projets d'appui financés par l'UE.

Djigo Aboubekrine



ISO 9001

CERTIFICATION

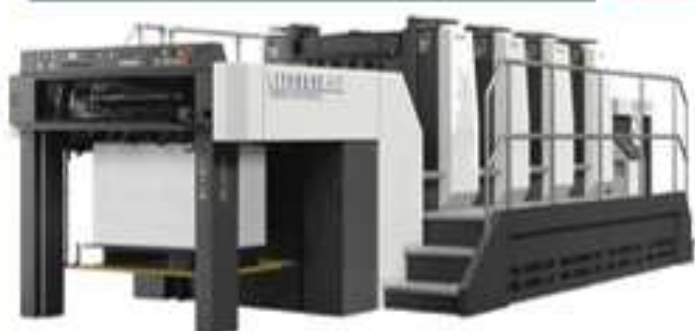


مطبعة المزايا
Imprimerie Al Mazaya



Nous poussons toujours plus loin nos engagements envers vous.
L'imprimerie Al Mazaya est fière de vous annoncer l'obtention de
la certification **ISO 9001** version 2015.

Impression offset



Impression numerique



Impression banderoles



Nos Services

- Agenda
- Bloc Note Standard/ Personnalisé
- Cahier
- Carte de Visite
- Chemise à rabat
- Carnet de souche
- Dépliant
- Papier en-tête
- Impression personnalisée
- Etc



www.imprimerie-mazaya.com
43 33 01 23 - 43 33 02 03 | bonjour@imprimerie-mazaya.com